



Cadre de référence  
*en sécurité*  
*et autonomie*  
alimentaires

Gaspésie-  
Îles-de-la-Madeleine

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Gaspésie

Québec 

Direction de santé publique





Cadre de référence  
*en* **sécurité**  
*et* **autonomie**  
**alimentaires**



Gaspésie-  
Îles-de-la-Madeleine

## Rédaction

Suzanne Gérin-Lajoie, APPR,  
Développement des communautés/Sécurité alimentaire,  
Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, CISSS de la Gaspésie

## Comité de travail

Éloïse Bourdon, APPR,  
Promotion de la saine alimentation,  
Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, CISSS de la Gaspésie

Louis-Jérôme Cloutier, directeur,  
Centre d'action bénévole La Grande Corvée

Marie-Ève English, APPR,  
Promotion de la saine alimentation par intérim,  
Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, CISSS de la Gaspésie

Suzanne Gérin-Lajoie, APPR,  
Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, CISSS de la Gaspésie

Julie Lacasse, organisatrice communautaire de La Côte-de-Gaspé,  
CISSS de la Gaspésie

Marie-Ève Paquette, agente de mobilisation,  
Nourrir Notre Monde Haute-Gaspésie

Charlotte Pouliot, directrice,  
Carrefour-Ressources

Sylvie Sarrasin, directrice,  
Cuisine Collective, Îles-de-la-Madeleine

## Révision

Odette Fournier, agente administrative

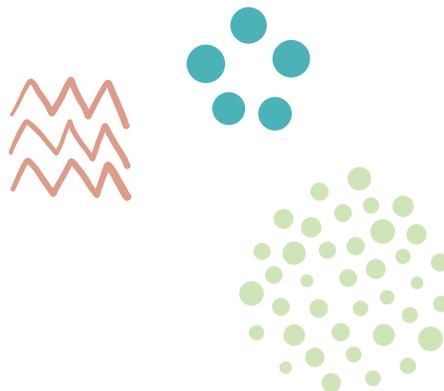
## Conception graphique

Ghislaine Roy



## Liste des abréviations

CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux  
 IREC : Institut de recherche en économie contemporaine  
 GÎM : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
 MAMH : Ministère des affaires municipales et de l’habitation  
 MAPAQ : Ministère  
 MDDELCC : Ministère du développement durable et de la lutte aux changements climatiques  
 MSSS : Ministère de la santé et des services sociaux  
 MTQ : Ministère des transports du Québec  
 NNM : Nourrir notre monde  
 OCA : Organisme communautaire autonome  
 RCCQ : Regroupement des cuisines collectives du Québec  
 ROCGÎM : Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
 SAA : Sécurité/autonomie alimentaire  
 Table SHV GÎM : Table Saines habitudes de vie de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
 TCSAGÎM : Table de concertation en sécurité alimentaire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine



## Liste des figures

|           |   |    |
|-----------|---|----|
| Figure 1  | Pyramide d’impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire.....  | 12 |
| Figure 2  | Représentation simplifiée du système alimentaire avec activités.....  | 15 |
| Figure 3  | Les cinq dimensions de la saine alimentation .....  | 18 |
| Figure 4  | Le principe d’équité et le principe d’égalité.....  | 21 |
| Figure 5  | Être en situation de pouvoir d’agir.....  | 26 |
| Figure 6  | La hiérarchie des interventions axées sur la réduction à la source pour réduire le gaspillage alimentaire .....   | 31 |
| Figure 7  | Proportion (en %) de la population de 12 ans et plus vivant de l’insécurité alimentaire, selon le degré de l’insécurité alimentaire en GÎM et au Québec, 2015-2016.....   | 40 |
| Figure 8  | Proportion (en %) de la population de 12 ans et plus dont le ménage a connu une situation d’insécurité alimentaire, selon la définition de Santé Canada, régions du Québec et ensemble du Québec, 2015-2016 .....                       | 41 |
| Figure 9  | Comparaison de la proportion (%) du revenu des familles (2 adultes, 2 enfants) consacrée à l’alimentation, selon le niveau de revenu (familles avec revenu moyen versus familles à faible revenu), aux Îles-de-la-Madeleine, 2016 ..... | 42 |
| Figure 10 | La proportion de la population habitant un secteur qualifié de désert alimentaire selon les régions du Québec.....  | 44 |
| Figure 11 | La répartition des déserts alimentaires en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine .....  | 45 |
| Figure 12 | Provenance des déchets alimentaires dans la chaîne alimentaire du champ à la maison au Canada (%).....  | 49 |
| Figure 13 | Illustration du continuum des actions en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine .....  | 55 |
| Figure 14 | Projet de récupération alimentaire en haute-Gaspésie en 2019 .....  | 65 |
| Figure 15 | Illustration des concertations régionales et locales en sécurité et autonomie alimentaires en GÎM.....  | 81 |

# Sommaire



En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'accès physique et économique à une saine alimentation pose un défi de taille, particulièrement pour les personnes en situation de précarité économique. Dans la région, 36,1 % de la population vit dans un secteur qualifié de désert alimentaire, comparativement à 5,7 % pour l'ensemble du Québec et comparativement à 13,1 % de la population rurale du Québec<sup>1</sup>. La GÎM se démarque de façon significative dans sa proportion de personnes vivant dans un désert alimentaire. En 2015-2016, le pourcentage de personnes de la région vivant de l'insécurité alimentaire, modérée et sévère s'élève à 6,1 %, comparativement à la moyenne provinciale de 7,4 %.

Pour contrer ces réalités, bon nombre d'organismes communautaires, d'organisations en développement social et de mobilisations sectorielles et intersectorielles, vise à augmenter la sécurité et l'autonomie alimentaires des personnes et des communautés de la GÎM. Devant cette forte mobilisation autour d'objectifs communs, l'importance et la nécessité de se doter d'une vision commune et rassembleuse en SAA se sont rapidement imposées.

Le but de ce cadre de référence est de se doter d'une vision commune et d'outils afin d'augmenter l'accès physique, économique et culturel à une saine alimentation pour l'ensemble de la population de la région.

Les objectifs du cadre de référence sont de contribuer à :

- Se doter d'une vision commune de ce que sont la sécurité et l'autonomie alimentaires et ses principaux déterminants ;
- Dégager un portrait régional au regard de la sécurité et de l'autonomie alimentaires ;
- Identifier un continuum d'actions ciblant les meilleures pratiques qui sont issues à la fois de la littérature et des expériences terrain ;
- Dégager des recommandations pour favoriser le déploiement ou la pérennité de ces pratiques dans notre région.

La vision que propose ce cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est de :

Contribuer à augmenter la sécurité et l'autonomie alimentaires des personnes en mettant de l'avant quatre piliers essentiels, qui sont au cœur des actions en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et sont :

- Passer de l'insécurité à la sécurité alimentaire;
- Favoriser l'accès à une saine alimentation pour tous;
- Adopter une approche qui favorise le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif;
- Développer des pratiques qui tiennent compte des inégalités sociales de santé, pour chercher à réduire ces écarts de santé au regard de l'alimentation.

---

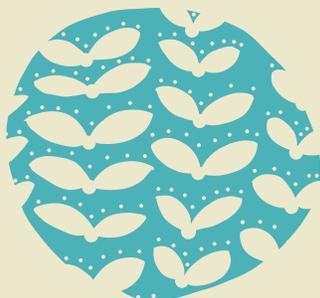
<sup>1</sup> Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, 2013.

Les grandes catégories d'actions pour atteindre ces cibles sont présentées dans le continuum des actions en sécurité et autonomie alimentaires. Ce continuum met de l'avant les conditions gagnantes pour favoriser un plus grand accès physique, économique et culturel à une saine alimentation. Le continuum pourra évoluer selon l'émergence de nouvelles pratiques gagnantes sur le terrain et dans la littérature.

Les interventions qui agissent sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire ont un fort potentiel d'impact pour augmenter la sécurité alimentaire des populations. La pyramide des impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire permet d'identifier ces mesures qui agissent sur les déterminants collectifs et le pouvoir d'agir des acteurs locaux ou régionaux à cet égard.

Un ensemble de constats et de recommandations sont proposés quant au déploiement des actions du continuum en SAA en GÎM, soit sur :

- L'aide alimentaire ;
- Les cuisines collectives ;
- La récupération alimentaire, le don, le troc et les échanges autour de l'alimentation ;
- Les circuits courts de distribution ;
- L'augmentation des savoir-faire et la valorisation des pratiques traditionnelles telles la chasse, la pêche, la cueillette et la transformation des produits locaux ;
- Les concertations en sécurité et autonomie alimentaires.



# Table des matières



|  |          |
|--|----------|
| Liste des abréviations.....  | III      |
| Liste des figures.....   | III      |
| Sommaire.....  | IV       |
| <b>Introduction.....</b>   | <b>1</b> |
| Contexte .....   | 1        |
| Le processus mis en place.....   | 2        |
| Pour qui ? .....   | 3        |
| Les chapitres.....   | 3        |
| <b>1. Énoncé de vision du cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine... 5</b>                       |          |
| 1.1. Le but du cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires.....   | 6        |
| 1.2. Les objectifs du cadre de référence en SAA.....   | 6        |
| 1.3. La vision du cadre de référence en SAA.....   | 7        |
| <b>2. Présentation des principaux concepts en lien avec la sécurité et l'autonomie alimentaires..... 9</b>   |          |
| 2.1. De la sécurité à l'insécurité alimentaire.....  | 10       |
| 2.1.1. Définition : Qu'entend-on par sécurité et insécurité alimentaires ?.....  | 10       |
| 2.1.2. Les principaux déterminants associés à l'insécurité alimentaire.....  | 11       |
| Recommandation 1.....  | 13       |
| 2.1.3. Comment contrer l'insécurité alimentaire ?.....   | 13       |
| Recommandation 2.....  | 13       |
| 2.2. L'autonomie alimentaire .....   | 14       |
| 2.2.1. Définition : Qu'entend-on par autonomie alimentaire ?.....  | 14       |
| 2.2.2. Définition : Qu'entend-on par système alimentaire durable ? .....   | 15       |
| 2.2.3. Définition : Qu'entend-on par l'alimentation de proximité ?.....  | 16       |
| 2.3. La saine alimentation .....   | 17       |
| 2.3.1. Définition : Qu'entend-on par saine alimentation et aliments sains.....   | 17       |
| 2.3.2. L'accès à une saine alimentation pour tous doit être une condition essentielle pour contrer<br>l'insécurité alimentaire .....               | 19       |
| 2.3.3. L'application du principe de l'universalisme proportionné dans les interventions visant l'accès<br>à une saine alimentation pour tous ..... | 20       |
| 2.3.4. Définition : Qu'entend-on par universalisme proportionné ?.....   | 21       |
| 2.4. Les inégalités sociales de santé .....  | 22       |
| 2.4.1. Définition : Qu'entend-on par inégalités sociales de santé ? .....  | 22       |
| Recommandation 3.....  | 23       |
| 2.4.2. Comment mieux prendre en compte les inégalités sociales de santé dans nos interventions ? .....   | 23       |
| 2.5. Le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif.....   | 24       |
| 2.5.1. Définition : Qu'entend-on par le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif ?.....   | 24       |
| 2.5.2. Le développement du pouvoir d'agir en sécurité et autonomie alimentaires.....   | 26       |
| 2.5.3. Comment favoriser le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif ?.....   | 26       |

|   |           |
|---|-----------|
| 2.6. Les déserts alimentaires et les situations de faible accès aux commerces d'alimentation .....  | 27        |
| 2.6.1. Définition : Qu'entend-on par désert alimentaire ? .....   | 27        |
| 2.6.2. Définition : Qu'entend-on par l'indice de défavorisation sociale et matérielle ? .....   | 27        |
| 2.6.3. Définition : Qu'entend-on par une situation de faible accès à des commerces d'alimentation ? .....   | 28        |
| 2.6.4. Comment contribuer à réduire les déserts alimentaires ? .....  | 28        |
| 2.7. Le gaspillage alimentaire .....  | 29        |
| 2.7.1. Une définition du gaspillage alimentaire .....   | 29        |
| 2.7.2. La législation entourant le gaspillage alimentaire .....   | 30        |
| 2.7.3. Comment diminuer le gaspillage alimentaire ? .....   | 30        |
| <b>3. Le contexte politique au regard de la sécurité et autonomie alimentaires.....</b>   | <b>33</b> |
| 3.1. Le MSSS (Ministère de la santé et des services sociaux).....   | 34        |
| 3.2. Le MAMH (Ministère des affaires municipales et de l'habitation).....   | 34        |
| 3.3. Le MAPAQ (Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec).....   | 34        |
| 3.4. Le MTESS (Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale).....  | 35        |
| 3.5. Le MDDELCC (Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques).....   | 35        |
| 3.6. Le MTQ (Ministère des transports du Québec).....   | 35        |
| 3.7. Politique alimentaire pour le Canada Tout le monde à la table .....  | 35        |
| 3.8. Un contexte beaucoup plus large et global.....   | 36        |
| <b>4. État de situation régional sur les enjeux d'insécurité alimentaire, des déserts alimentaires, du faible accès<br/>aux aliments sains et du gaspillage alimentaire .....</b> | <b>39</b> |
| 4.1. État de situation sur l'insécurité alimentaire des ménages en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine .....  | 40        |
| 4.1.1. Un portrait statistique de l'insécurité alimentaire des ménages en GÎM .....   | 40        |
| 4.1.2. La proportion du revenu des familles consacrée à l'alimentation .....  | 42        |
| 4.1.3. Constat régional sur l'insécurité alimentaire en GÎM.....  | 43        |
| Recommandation 4.....   | 43        |
| 4.2. État de situation régional sur les déserts alimentaires .....  | 44        |
| 4.2.1. Le portrait statistique des déserts alimentaire en GÎM.....  | 44        |
| Recommandation 5.....   | 45        |
| 4.2.2. Tenir compte à la fois des déserts alimentaires et du faible accès aux commerces d'alimentation .....  | 46        |
| 4.2.3. Constat régional sur les déserts alimentaires et le faible accès.....  | 47        |
| Recommandation 6.....   | 47        |
| Recommandation 7.....   | 47        |
| Recommandation 8.....   | 48        |
| Recommandation 9.....   | 48        |
| Recommandation 10 .....   | 48        |
| 4.3. Le gaspillage alimentaire .....  | 49        |
| 4.3.1. Les sources du gaspillage alimentaire.....   | 49        |
| 4.3.2. Une réalité différente en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine .....  | 51        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>5. Proposition d'un continuum d'actions pour favoriser la sécurité et l'autonomie alimentaires en GÎM.....</b>                                     | <b>53</b> |
| 5.1. Les fondements du continuum des actions en sécurité et autonomie alimentaires en GÎM.....  | 54        |
| 5.2. Les constats régionaux au regard de la pertinence de se doter d'un continuum d'actions pour favoriser la sécurité et autonomie alimentaires..... | 54        |
| Recommandation 11.....  | 55        |
| <b>6. Les actions du continuum en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine .....</b>                                       | <b>57</b> |
| 6.1. Poursuivre les différentes formes d'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité.....  | 58        |
| 6.1.1. Qui fait du dépannage alimentaire, des Popotes roulantes et des Petits plats givrés dans la région ? .....                                     | 58        |
| 6.1.2. L'aide alimentaire en milieu scolaire .....  | 58        |
| 6.1.3. Constats sur l'aide alimentaire.....   | 59        |
| Recommandation 12.....  | 60        |
| 6.2. Poursuivre les guignolées.....   | 60        |
| 6.2.1. Définition : Qu'entend-on par guignolée .....  | 60        |
| 6.2.2. Qui fait des guignolées dans la région ?.....  | 60        |
| 6.2.3. Constats sur les guignolées en GÎM.....  | 61        |
| Recommandation 13.....  | 61        |
| 6.3. Favoriser une plus grande présence de cuisine collective dans les territoires.....   | 61        |
| 6.3.1. Définition : Qu'entend-on par cuisines collectives ? .....   | 61        |
| 6.3.2. Qui fait des cuisines collectives dans la région ?.....  | 62        |
| 6.3.3. Constats sur les cuisines collectives en GÎM.....  | 62        |
| Recommandation 14.....  | 62        |
| 6.4. Favoriser la récupération d'aliments sains et promouvoir le don, le troc et les échanges autour de l'alimentation .....                          | 64        |
| 6.4.1. La récupération alimentaire en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine .....   | 64        |
| 6.4.2. Quelques données sur les programmes de récupération en supermarché (PRS).....  | 65        |
| 6.4.3. Constats sur les programmes de récupération alimentaire en supermarché en GÎM .....  | 65        |
| 6.4.4. Une vision collective de la récupération alimentaire en supermarché en GÎM .....   | 67        |
| 6.4.5. Constats sur les autres mesures pour contrer le gaspillage alimentaire en GÎM.....   | 67        |
| Recommandation 15.....  | 69        |
| 6.4.6. Le don, le troc et les échanges.....   | 70        |
| 6.4.7. Constats sur le don, le troc et les échanges en GÎM.....   | 71        |
| Recommandation 16.....  | 71        |
| 6.5. Favoriser les circuits courts de distribution et améliorer l'offre d'aliments sains dans les petits commerces.....                               | 72        |
| 6.5.1. Constats sur les circuits courts de distribution en GÎM .....  | 72        |
| Recommandation 17.....  | 73        |
| 6.6. Développer et consolider les jardins communautaires et collectifs.....   | 74        |
| 6.6.1. Définition : Qu'entend-on par jardins communautaires et collectifs ?.....  | 75        |
| 6.6.2. Définition : Qu'entend-on par l'accompagnement jardin .....  | 76        |
| 6.6.3. Constats sur les jardins en GÎM.....   | 76        |
| 6.6.4. Exemple de jardin de type forêt nourricière.....   | 77        |
| Recommandation 17.....  | 77        |

|  |           |
|--|-----------|
| 6.7. Augmenter les savoir-faire traditionnels reliés à l'alimentation et valoriser les pratiques traditionnelles telles la chasse, la pêche, la cueillette et la transformation des produits locaux..... | 78        |
| 6.7.1. Constats sur les savoir-faire traditionnels reliés à l'alimentation et les pratiques traditionnelles telles la chasse, la pêche, la cueillette et la transformation des produits locaux.....      | 80        |
| Recommandation 18.....   | 80        |
| 6.8. Poursuivre la concertation en sécurité et autonomie alimentaires.....   | 81        |
| 6.8.1. Exemples de concertations en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ..   | 83        |
| 6.8.2. Constats sur les concertations en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ..  | 83        |
| Recommandation 19.....   | 84        |
| Recommandation 20 .....  | 85        |
| <b>7. Les recommandations du cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en bref.....</b>   | <b>87</b> |
| <b>8. Annexes .....</b>  | <b>97</b> |
| Annexe 1 : Pyramide d'impacts populationnels des interventions en matière de sécurité alimentaire .....  | 97        |
| Les déterminants intermédiaires .....  | 100       |
| Les déterminants structurels et individuels.....   | 101       |
| Annexe 2 : La Politique gouvernementale de prévention de la santé en résumé.....   | 102       |
| Annexe 3 : Déclaration pour le droit à une saine alimentation au Québec .....  | 103       |
| Annexe 4 : Cartographie 2018 non-exhaustive des politiques en lien avec les saines habitudes de vie et la sécurité alimentaire .....   | 104       |
| Annexe 5 : Cartes des déserts alimentaires et du faible accès selon les MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine..  | 105       |
| La répartition géographique des déserts alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine .....  | 105       |
| Carte des déserts alimentaires et du faible accès aux Îles-de-la-Madeleine.....  | 106       |
| Carte des déserts alimentaires et du faible accès de la Haute-Gaspésie.....  | 107       |
| Carte des déserts alimentaires et du faible accès de La Côte-de-Gaspé.....   | 107       |
| Carte des déserts alimentaires et du faible accès du Rocher-Percé.....   | 108       |
| Carte des déserts alimentaires et du faible accès de Bonaventure.....  | 109       |
| Carte des déserts alimentaires et du faible accès d'Avignon.....   | 109       |
| Annexe 6 : Le cadre de référence régional en sécurité et autonomie alimentaires GÎM en bref.....   | 110       |
| Annexe 7 : Fiche de référence sur le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif.....  | 112       |
| Annexe 8 : Fiche de référence sur les stratégies pour diminuer le gaspillage alimentaire .....   | 113       |
| Annexe 9 : Fiche de référence des stratégies pour diminuer les déserts alimentaires .....  | 114       |
| A. Exemples généraux d'intervention pour diminuer les déserts alimentaires ou le faible accès à des commerces d'alimentation.....  | 114       |
| B. Les fiches de référence du Ministère de la santé et des services sociaux pour diminuer les déserts alimentaires .....   | 114       |
| C. Exemples d'interventions de la GÎM et d'ailleurs pour diminuer les déserts alimentaires ou les situations de faible accès alimentaire.....  | 115       |
| Annexe 10 : Définition de Nourrir notre monde en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.....  | 117       |



# Introduction



## Contexte

En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'accès physique et économique à une saine alimentation pose un défi de taille, particulièrement pour les personnes en situation de précarité économique. Dans la région, 36,1% de la population vit dans un secteur qualifié de désert alimentaire, comparativement à 5,7 % pour l'ensemble du Québec et comparativement à 13,1 % de la population rurale du Québec<sup>2</sup>. La GÎM se démarque de façon significative dans sa proportion de personnes vivant dans un désert alimentaire. En 2015-2016, le pourcentage de personnes de la région vivant de l'insécurité alimentaire, modérée et sévère s'élève à 6,1 %, comparativement à la moyenne provinciale de 7,4 %.

Pour contrer ces réalités, bon nombre d'organismes communautaires, d'organisations en développement social et de mobilisations sectorielles et intersectorielles visent à augmenter la sécurité et l'autonomie alimentaires des personnes et des communautés de la GÎM. Devant cette forte mobilisation autour d'objectifs communs, l'importance et la nécessité de se doter d'une vision commune et rassembleuse en SAA se sont rapidement imposées.

---

2 Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, 2013.

## Le processus mis en place

La pertinence d'élaborer un cadre de référence régional en sécurité et autonomie alimentaires a d'abord été évaluée en collaboration avec les OCA en sécurité alimentaire et les démarches locales en développement social, puis inscrit dans le PAR 2016-2025 de la Direction de santé publique GÎM. Les principales étapes pour le réaliser ont été de :

**A. Faire un portrait régional des actions implantées en sécurité et autonomie alimentaires;**

**B. Prendre connaissance de la littérature scientifique dans ce domaine;**

**C. Former un comité de travail composé de 7 personnes, issues des représentations suivantes :**

- 3 personnes des organismes communautaires visés par la sécurité alimentaire (délégués par la TCSAGÎM);
- 1 organisateur communautaire (délégué par la communauté de pratique en développement des communautés);
- 1 personne impliquée dans un projet en alimentation et issue des démarches locales en DS (déléguée par les coordonnateurs des mobilisations territoriales en développement social);
- L'APPR responsable du dossier de la saine alimentation à la Direction régionale de santé publique;
- L'APPR responsable du dossier de la sécurité alimentaire à la Direction régionale de santé publique GÎM, qui coordonne les travaux et rédige le cadre de référence en SAA.

**D. 8 rencontres du comité de travail se sont tenues à Gaspé entre novembre 2017 et juillet 2019<sup>3</sup> avec comme objectifs de :**

- Faire ressortir les constats issus de ce portrait régional et de la littérature;
- Dégager des recommandations pour la région.

**E. Rédiger le cadre de référence;**

**F. Le présenter auprès des partenaires de la région;**

**G. Faire adopter le cadre de référence aux conseils d'administration du CISSS-de-la Gaspésie et du CISSS des Îles.**

3 1<sup>er</sup> novembre 2017, 31 janvier 2018, 5 février 2018, 8 mai 2018, 5 juillet 2018, 11 juillet 2019, 16 juillet 2019, 27 septembre 2019.

## Pour qui ?

Le cadre de référence s'adresse à tous les partenaires et acteurs impliqués en sécurité et autonomie alimentaires en GÎM. Tout au long du document, le lecteur pourra se référer vers des liens hypertextes, vers des exemples d'interventions réalisées dans la région et vers des fiches de référence. Ces fiches sont disponibles pour aider les partenaires et les acteurs en SAA à déployer une action.

## Les chapitres

Le premier chapitre énonce le but, les objectifs et la vision de ce cadre de référence en SAA. Le deuxième chapitre présente les principaux concepts reliés à la sécurité et l'autonomie alimentaires, ce qui facilitera le développement d'un langage commun et partagé. Ces concepts sont :

- La sécurité et l'insécurité alimentaires ;
- L'autonomie alimentaire ;
- Le système alimentaire durable ;
- L'alimentation de proximité ;
- La saine alimentation ;
- La dimension socioculturelle de la saine alimentation ;
- Le gradient social ;
- Les inégalités sociales de santé ;
- Le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif ;
- Les déserts alimentaires et les situations de faible accès aux commerces alimentaires;
- Le gaspillage alimentaire.

Le troisième chapitre fait un survol des nombreuses politiques gouvernementales qui ont un impact sur la capacité des milieux à tendre vers une plus grande sécurité et autonomie alimentaires.

Le quatrième chapitre présente un état de situation régional sur les enjeux d'insécurité alimentaire, de déserts alimentaires, du faible accès aux commerces d'alimentation et du gaspillage alimentaire.

Le cinquième chapitre présente le continuum des actions en SAA. Ce continuum met de l'avant les conditions gagnantes pour favoriser un plus grand accès physique, économique et culturel à une saine alimentation.

Le sixième chapitre reprend chacune des actions de ce continuum, dégage des constats régionaux par action et propose des recommandations de façon à mieux déployer ces interventions en GÎM.

Le septième chapitre rassemble les recommandations de ce cadre de référence afin d'avoir une vue d'ensemble en un seul coup d'œil.

Et finalement, le huitième chapitre regroupe la liste des annexes et des fiches de référence.





# 1. Énoncé de vision du cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



*Ce premier chapitre énonce le but, les objectifs et la vision du cadre de référence régional en sécurité et autonomie alimentaires.*

## **1.1 Le but du cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires**

Le but du cadre de référence en SAA est de se doter d'une vision commune afin d'augmenter l'accès physique, économique et culturel à une saine alimentation pour l'ensemble de la population de la région.

## **1.2 Les objectifs du cadre de référence en SAA**

Les objectifs de ce cadre de référence sont de contribuer à :

- Se doter d'une vision commune de ce que sont la sécurité et l'autonomie alimentaires et ses principaux déterminants ;
- Dégager un portrait régional au regard de la sécurité et de l'autonomie alimentaires;
- Identifier un continuum d'actions ciblant les meilleures pratiques qui sont issues à la fois de la littérature et des expériences terrain ;
- Dégager des recommandations pour favoriser le déploiement ou la pérennité de ces pratiques dans notre région.

### 1.3 La vision du cadre de référence en SAA

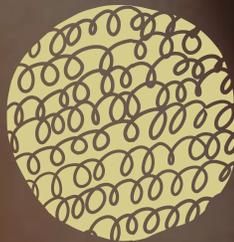
La vision du cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires de la GÎM est de contribuer à augmenter la sécurité et l'autonomie alimentaire des personnes et des communautés en mettant de l'avant quatre piliers essentiels, qui sont au cœur des actions en SAA, et sont :

- Passer de l'insécurité à la sécurité alimentaire ;
- Favoriser l'accès à une saine alimentation pour tous ;
- Adopter une approche qui favorise le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif;
- Développer des pratiques qui tiennent compte des inégalités sociales de santé, pour chercher à réduire ces écarts de santé au regard de l'alimentation.





## 2. Présentation des principaux concepts en lien avec la sécurité et l'autonomie alimentaires



*Le chapitre 2 présente les principaux concepts nécessaires à une compréhension commune des réalités et des enjeux de la sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.*

**Les notions définies dans cette section sont :**

- La sécurité et l'insécurité alimentaires ;
- L'autonomie alimentaire ;
- Le système alimentaire durable ;
- L'alimentation de proximité ;
- La saine alimentation ;
- L'universalisme proportionné ;
- La dimension socioculturelle de la saine alimentation ;
- Le gradient social ;
- Les inégalités sociales de santé ;
- Le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif ;
- Les déserts alimentaires et les situations de faible accès aux commerces alimentaires ;
- Le gaspillage alimentaire.

**Des liens vers des fiches de référence sont indiqués afin d'outiller les intervenants à :**

- Contrer l'insécurité alimentaire ;
- Favoriser le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif ;
- Contribuer à diminuer les déserts alimentaires ;
- Réduire le gaspillage alimentaire.

## 2.1 De la sécurité à l'insécurité alimentaire

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'alimentation et l'agriculture ont adopté une définition de la sécurité alimentaire. Cette définition a été largement reprise et fait toujours l'objet d'un consensus. Le cadre de référence en SAA de la GÎM se base sur cette définition de la sécurité et de l'insécurité alimentaires que nous présentons ci-dessous.

### 2.1.1. Qu'entend-on par sécurité et insécurité alimentaires ?

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »

(FAO, 1996)<sup>4</sup>

L'insécurité alimentaire se définit comme un accès limité à des aliments sains. Le principal déterminant associé à l'insécurité alimentaire est un revenu insuffisant pour répondre aux besoins alimentaires de base.

Statistique Canada mesure l'insécurité alimentaire avec un indice qui décline l'insécurité alimentaire en modérée et grave :

- L'insécurité alimentaire modérée est le signe de compromis en matière de qualité et/ou de quantité d'aliments consommés.
- L'insécurité alimentaire grave est le signe de consommation alimentaire réduite et d'habitudes alimentaires perturbées allant jusqu'à la sensation de la faim.

<sup>4</sup> Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, Sommet mondial de l'alimentation, Novembre 1996.



### Un témoignage :

« Je fais l'épicerie, je prends tout le temps les marques les moins chères. J'achète tout le temps du lait, parce que du lait, on en a tout le temps besoin. Du lait, des céréales, du beurre pis des œufs...Moi j'achète toujours les choses principales qu'on a besoin de manger. Pis avant de faire mon épicerie, je paye les dettes avant. Les dettes passent avant mon épicerie. Le téléphone, l'électricité. Les taxes pis tous les bills, je paye ça avant d'aller faire l'épicerie. Pis après ça, je calcule, pis s'il en reste, ben je vais acheter. »

(Tiré de DSP GIM, Côté, 2007)<sup>5</sup>

### 2.1.2. Les principaux déterminants associés à l'insécurité alimentaire

La pauvreté est le principal déterminant de la santé associé à l'insécurité alimentaire<sup>6</sup>. D'autres déterminants y sont reliés, comme la scolarité, la monoparentalité, l'appartenance à une communauté ethnique minoritaire, l'appartenance à un ménage de grande taille et l'accès à un moyen de transport à faible coût.

Les déterminants systémiques<sup>7</sup>, ou collectifs, ont un impact majeur sur la sécurité alimentaire des populations. Ces déterminants systémiques sont, par exemple, les politiques publiques liées au revenu et au logement, les politiques agricoles, les plans d'aménagement des villes et villages et les politiques de transport.

Ces déterminants systémiques sont divisés en deux catégories, soit :

- Les déterminants collectifs structurels : revenu, emploi, scolarité, coût des biens et services essentiels;
- Les déterminants collectifs intermédiaires : accès physique et économique à une saine alimentation.

5 Le quotidien de la pauvreté et l'expérience de l'insécurité alimentaire en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, Rapport de recherche, DSP Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côté, Jocelyne, Gaspé, 2007.

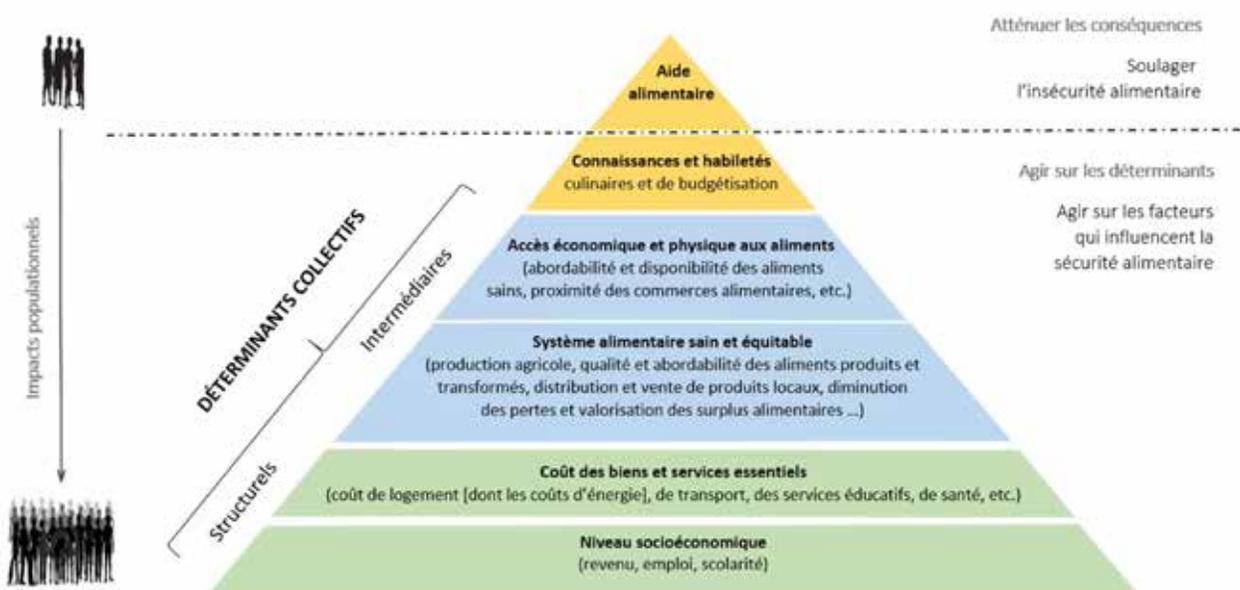
6 MSSS, Vers une saine alimentation pour tous, 2016

7 Chénier, G. (2016). Pyramide des impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Direction de santé publique de la Montérégie, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Longueuil.

**La pyramide d'impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire** illustre les niveaux d'interventions pour accroître les impacts populationnels en sécurité alimentaire.

À l'échelle locale ou régionale, il nous est possible d'agir principalement sur les déterminants individuels et sur les déterminants collectifs intermédiaires (voir les zones bleue et jaune de la pyramide des impacts populationnels, figure 1). Bien que les interventions sur les déterminants collectifs aient un impact beaucoup plus grand que les interventions réalisées auprès des individus, comme l'aide alimentaire, ces dernières demeurent essentielles pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire.

**Figure 1** Pyramide d'impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire



Source : Chénier, Geneviève. *Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte!*, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mis à jour le 1<sup>er</sup> avril 2019, 4 pages, <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>

## Recommandation 1



**Appuyer les initiatives qui contribuent à augmenter le revenu minimum garanti, considérant que :**

- **La pauvreté est le principal déterminant de la santé associé à l'insécurité alimentaire;**
- **Les politiques publiques sur le revenu sont documentées comme faisant partie des déterminants structureaux ayant un fort potentiel d'impact populationnel sur l'insécurité alimentaire<sup>8</sup>.**

### 2.1.3. Comment contrer l'insécurité alimentaire ?

Si le MSSS<sup>9</sup> affirme clairement que la lutte à la pauvreté est la principale façon de contrer l'insécurité alimentaire, la Pyramide d'impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire illustre les niveaux d'interventions possibles pour la favoriser. La Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine suivra les travaux du MSSS visant à détailler cette pyramide d'impacts populationnels.

## Recommandation 2



- **S'inspirer de la *Pyramide d'impacts populationnels des interventions en matière de sécurité alimentaire* pour mettre de l'avant des interventions qui ont un impact sur les déterminants collectifs reliés à la sécurité alimentaire.**
- **Suivre les travaux du MSSS visant à détailler cette pyramide d'impacts populationnels et en assurer une adaptation pour les réalités de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.**

8 Chénier, G. (2016). Pyramide des impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Direction de santé publique de la Montérégie, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Longueuil.

9 MSSS, Vers une saine alimentation pour tous, 2016.

## 2.2 L'autonomie alimentaire

Cette section présente les définitions de l'autonomie alimentaire, du système alimentaire durable et de l'alimentation de proximité.

Les interventions en alimentation devraient non seulement favoriser la sécurité alimentaire des personnes, mais aussi leur autonomie alimentaire. Ce cadre de référence utilise les deux concepts réunis, soit sécurité et autonomie alimentaires, car cela traduit mieux la volonté des partenaires et la pertinence, dans la région, de travailler la sécurité et l'autonomie alimentaires de manière cohérente et concomitante.

### 2.2.1. Définition : Qu'entend-on par autonomie alimentaire ?

Le regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ, 2015)<sup>10</sup> présente une définition de l'autonomie alimentaire, qui fait consensus en GÎM :

« Dans le respect des êtres humains, de la nature, de tous les êtres vivants et de l'environnement, l'autonomie alimentaire suppose une prise en charge individuelle et collective visant l'accessibilité à une nourriture de qualité et à un meilleur contrôle du système alimentaire qui ne peut se faire sans une démarche d'éducation populaire. L'autonomie alimentaire est un processus de prise de pouvoir permettant, à toutes et à tous, l'exercice du droit à l'alimentation. L'autonomie alimentaire repose sur quatre principes :

- **L'accessibilité à la nourriture** (accès à une quantité suffisante de nourriture saine, lieux d'approvisionnement diversifiés et avoisinants, prix raisonnables et équitables, pouvoir d'achat suffisant pour faire des choix alimentaires convenables en toute dignité);
- **Le pouvoir de choisir** (prendre part aux décisions qui concernent notre communauté, être collectivement outillé et informé sur les enjeux alimentaires);
- **Une question de respect** (des êtres humains, de la nature et de tous les êtres vivants, de l'environnement);
- **Des actions à poser** (se prendre en charge individuellement et collectivement, réclamer le droit à l'alimentation pour toutes et tous, revendiquer des lois et politiques, s'impliquer dans les mouvements collectifs, solidaires et locaux). »

Par ailleurs, plusieurs démarches locales en sécurité et autonomie alimentaires s'inspirent de la vision du système alimentaire durable et de l'alimentation de proximité dans leur façon de concevoir et de viser l'autonomie alimentaire.

<sup>10</sup> <http://www.rccq.org/fr/a-propos/autonomie-alimentaire/>

## 2.2.2. Définition : Qu'entend-on par système alimentaire durable ?

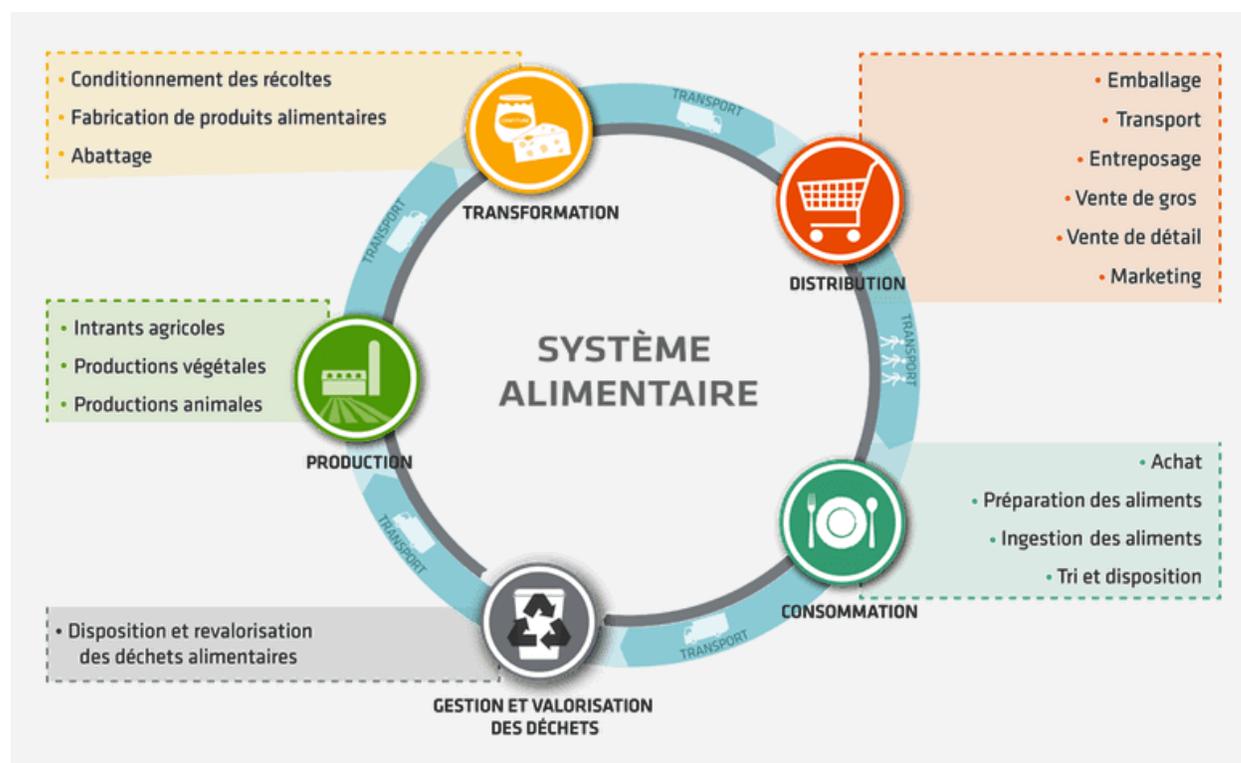
Le concept de système alimentaire durable introduit la nécessité de réduire les impacts environnementaux<sup>11</sup> reliés à l'alimentation.

« Un système alimentaire durable est un réseau de collaboration territorial qui intègre la production, la transformation, la distribution, la consommation de produits alimentaires et la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité. Il comprend les acteurs, les activités et les infrastructures impliqués dans la sécurité alimentaire d'une population et repose sur une gouvernance alimentaire territoriale<sup>12</sup>. »

« Un système alimentaire durable s'intéresse aux interactions et aux synergies possibles entre les différents maillons et secteurs du système alimentaire au sein d'un territoire donné et à la transformation de l'environnement dans une perspective de santé des populations. Il préconise également de mettre en place une action coordonnée et intersectorielle à l'échelle d'un territoire afin de renforcer la dynamique locale des acteurs et l'engagement des collectivités territoriales<sup>13</sup>. »

La figure 2 illustre la représentation d'un système alimentaire durable.

**Figure 2** Représentation simplifiée du système alimentaire avec activités



11 <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/promotion-de-la-sante/vision-de-la-saine-alimentation/les-5-dimensions-de-la-saine-alimentation/#developpement>

12 <http://collectivitesviabiles.org/articles/systeme-alimentaire-durable.aspx>

13 <http://collectivitesviabiles.org/articles/systeme-alimentaire-durable.aspx>

### 2.2.3. Définition : Qu'entend-on par l'alimentation de proximité ?

Si la consolidation d'un système alimentaire durable passe inévitablement par un rapprochement entre le producteur et son consommateur, l'alimentation de proximité est l'une des avenues qui contribuent à favoriser ce rapprochement et à augmenter l'autonomie alimentaire d'une population.

L'alimentation de proximité se définit comme étant :

« La proximité a une dimension spatiale liée à la distance physique entre le lieu de production, le lieu d'échange et le lieu de consommation, et une dimension relationnelle liée au nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. L'alimentation de proximité réfère à l'approvisionnement régulier en aliments produits à l'intérieur du bassin alimentaire régional, distribués au sein de circuits courts impliquant un nombre limité d'intermédiaires et accessibles à distance de marche du lieu de résidence. »

(collectivités viables <http://collectivitesviables.org/articles/alimentation-de-proximite.aspx>).



## 2.3 La saine alimentation

L'accès physique, économique et culturel à une saine alimentation pour tous est au cœur de la vision de ce cadre de référence

### 2.3.1. Définition : Qu'entend-on par saine alimentation et aliments sains ?

« Une alimentation saine est constituée d'aliments diversifiés et donne priorité aux aliments de valeur nutritive élevée sur le plan de la fréquence et de la quantité. En plus de leur valeur nutritive, les aliments véhiculent une valeur gastronomique, culturelle ou affective. La saine alimentation se traduit par le concept d'aliments quotidiens, d'occasion et d'exception de même que par des portions adaptées aux besoins des personnes. Les divers milieux doivent présenter une offre alimentaire en concordance avec leur mission, où la proportion des aliments quotidiens, d'occasion et d'exception pourra varier<sup>14</sup>. »

Cette définition s'adresse à tous les acteurs ayant une influence sur l'environnement alimentaire.

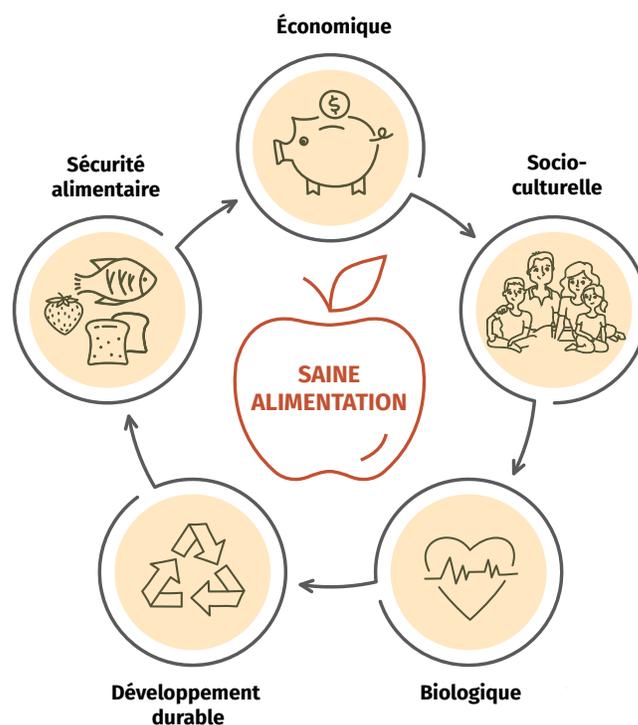
Pour les fins du cadre de référence, le terme aliments sains réfère aux aliments diversifiés de valeur nutritive élevée véhiculant une valeur gastronomique, culturelle ou affective. Il réfère également aux recommandations spécifiques du Guide alimentaire canadien 2019<sup>15</sup>. Voici un lien vers une vidéo réalisée par la Table SHV GÎM, qui donne un exemple d'intervention pour favoriser l'accès à une saine alimentation pour tous. <https://www.youtube.com/watch?v=97qEUecOefw>

14 <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/promotion-de-la-sante/vision-de-la-saine-alimentation/une-vision-elargie-et-inclusive/>

15 <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/guide-alimentaire-en-bref/>

La saine alimentation comprend cinq dimensions<sup>16</sup> (illustrées à la figure 3), qui sont les dimensions biologique, économique, développement durable, sécurité alimentaire et socioculturelle.

**Figure 3** Les cinq dimensions de la saine alimentation



Un des objectifs du cadre de référence est de renforcer non seulement l'accès physique et économique, mais aussi l'accès culturel à une saine alimentation. Cet accès culturel fait référence à :

- La dimension socioculturelle de la saine alimentation;
- La transmission des savoir-faire reliés à l'alimentation et aux pratiques traditionnelles comme la cueillette de fruits, des mollusques et des légumes, la préparation des aliments, leur transformation et leur conservation, etc.
- L'augmentation de la littératie nutritionnelle des personnes<sup>17</sup> : Comme pour la littératie en santé, une meilleure littératie nutritionnelle et alimentaire permet à la personne d'effectuer de meilleurs choix au regard de son alimentation et ainsi contribuer à l'amélioration de sa santé.

16 <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/promotion-de-la-sante/vision-de-la-saine-alimentation/les-5-dimensions-de-la-saine-alimentation/>

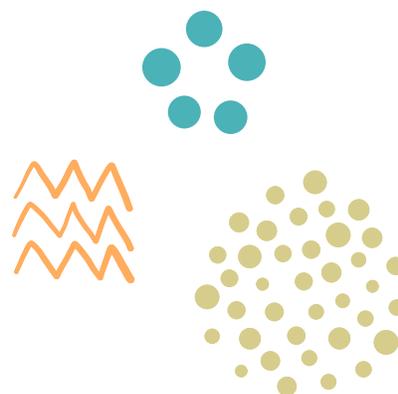
17 La littératie nutritionnelle est définie par la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada comme l'aptitude à la recherche, au traitement et à la compréhension d'informations et de principes d'ordre nutritionnel. D'autre part, la littératie alimentaire est définie par Santé Canada comme les compétences et pratiques alimentaires apprises et utilisées tout au long de la vie pour se débrouiller dans un environnement alimentaire complexe. Ce concept prend aussi en compte les facteurs d'ordre social, culturel, économique et physique liés à l'alimentation.

## La dimension socioculturelle de la saine alimentation se définit comme suit :

« La saine alimentation comprend une dimension socioculturelle importante : le temps accordé à s'alimenter, l'ambiance dans laquelle on se nourrit, la convivialité des lieux et l'accès à des aliments qui répondent aux préférences culturelles sont parmi les éléments qui contribuent à l'appréciation de l'expérience alimentaire. Il va sans dire que le goût, un déterminant majeur des choix alimentaires, demeure un facteur de première importance dans l'alimentation puisque manger doit avant tout demeurer une source de plaisir. En tenant compte de la valeur sociale et culturelle de l'alimentation, les individus contribuent à faire de l'acte de manger un moment agréable<sup>18</sup>. »

### 2.3.2. L'accès à une saine alimentation pour tous doit être une condition essentielle pour contrer l'insécurité alimentaire

La réalité de l'insécurité alimentaire nous amène à considérer l'importance de viser, de façon simultanée, la cessation de la privation ou de la faim par l'accès à une saine alimentation, à coût abordable et en quantité suffisante pour les personnes en situation de précarité. Cet objectif de favoriser un accès à une saine alimentation pour tous doit se traduire dans notre façon de concevoir et de planifier nos actions pour contrer l'insécurité alimentaire. Cette intention est déjà présente et inscrite à même la définition de la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>19</sup>.



18 <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/promotion-de-la-sante/vision-de-la-saine-alimentation/les-5-dimensions-de-la-saine-alimentation/#socioculturelle>

19 Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, Sommet mondial de l'alimentation, Novembre 1996.

## Un témoignage :



« J'ai voulu apprendre à faire à manger pour me soumettre aux besoins de mes enfants. Leur donner qu'est-ce qu'ils ont vraiment besoin. Parce que moi des patates, pis de la sauce, bon tu es correct avec ça. Mais c'est aux cuisines collectives que j'ai appris que c'était pas assez, que ça prend des légumes, que ça prend des fruits, ça prend toutes sortes d'affaires. J'ai appris beaucoup ici. Je m'en ai aperçu parce que mes enfants, ils étaient comme... ils étaient comme endormis. Ils étaient comme amortis. Peut-être que je ne leur donnais pas ce qu'ils avaient de besoin. Quand j'ai commencé à leur donner ça, mon Dieu, c'est comme si tu commençais à mettre de l'eau dans un bouquet, pis qu'il commençait à venir beau. Ben depuis ce temps-là, mes enfants sont en pleine forme. »

(Tiré de DSP GIM, Côté, 2007)

Ce témoignage illustre bien la situation des personnes qui, pour ne pas ressentir la sensation de la faim, se voient contraints d'acheter des aliments en fonction du prix, et ce, au détriment de la qualité des aliments. L'accès à une saine alimentation doit être une condition essentielle pour contrer l'insécurité alimentaire<sup>20 21</sup>.

### 2.3.3. L'application du principe de l'universalisme proportionné dans les interventions visant l'accès à une saine alimentation pour tous

L'accès à une saine alimentation pour tous est une mesure de prévention universelle, en ce sens qu'elle vise l'ensemble de la population et non un groupe spécifique. L'application du principe de l'universalisme proportionné est une façon d'assurer l'accès à une saine alimentation pour les personnes vivant de l'insécurité alimentaire. La prochaine section 2.3.4. présente ce qu'est l'universalisme proportionné.

La Déclaration pour le droit à une saine alimentation au Québec<sup>22</sup> affirme avec brio cet objectif de tendre vers une saine alimentation pour tous en inscrivant l'accès à une saine alimentation comme un droit pour tous. L'intégration de ce droit à une saine alimentation pour tous rejoint la vision de ce cadre de référence.

20 Orientations ministérielles pour améliorer l'accès aux aliments sains de qualité : Vers une saine alimentation pour tous, DGSP, MSSS, 2016.

21 Parent, André-Anne, *Portrait de la contribution de la santé publique à la sécurité alimentaire au Québec*, Direction de santé publique, CISSS de la Capitale-Nationale, Mai 2015.

22 [http://droitsainealimentation.org/wp-content/uploads/2018/02/Declaration-Droit-Saine-Alimentation\\_fr.pdf](http://droitsainealimentation.org/wp-content/uploads/2018/02/Declaration-Droit-Saine-Alimentation_fr.pdf)

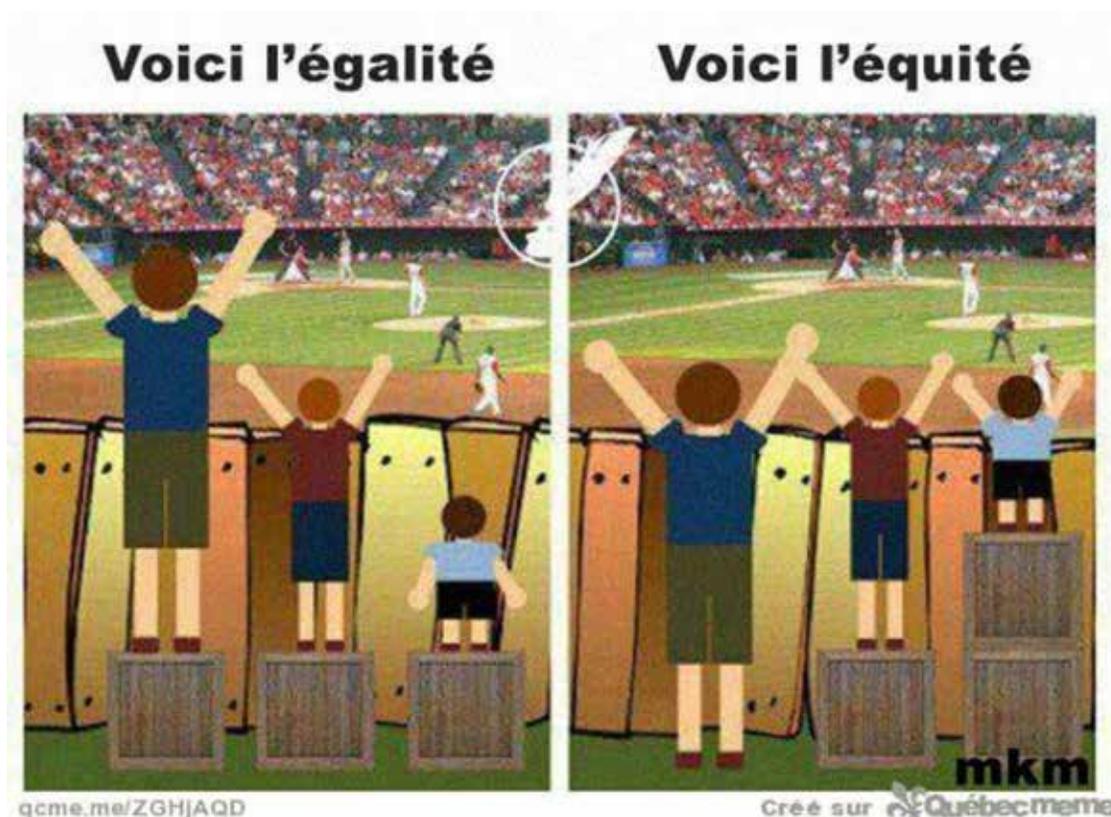
### 2.3.4. Définition : Qu'entend-on par universalisme proportionné ?

L'universalisme proportionné<sup>23</sup> consiste à :

- Offrir des interventions universelles tout en éliminant les barrières d'accès, pour éviter d'accroître les iniquités en matière de santé ;
- Accroître le soutien (modalité ou intensité) selon les besoins des différents sous-groupes de la population, pour diminuer les inégalités sociales de santé et agir sur la santé de tous.

L'adaptation des interventions aux réalités des personnes en situation de précarité permet d'atténuer les inégalités sociales de santé. Ce faisant, le principe d'équité prévaut alors dans l'implantation des mesures de prévention en alimentation. Ce principe d'équité est illustré à la figure 4 ci-dessous.

**Figure 4** Le principe d'équité et le principe d'égalité



23 Poissant, J., Les inégalités sociales de santé et la petite enfance, INSPQ, Juin 2015.

## 2.4 Les inégalités sociales de santé

L'application du principe de l'universalisme proportionné dans les mesures visant l'accès à une saine alimentation pour tous ont un impact sur les inégalités sociales de santé.

L'insécurité alimentaire des personnes et des familles est une manifestation concrète des inégalités sociales de santé. Une étude sur le coût du panier nutritif<sup>24</sup>, dans trois régions du Québec, démontre que les familles à faible revenu doivent consacrer près de la moitié (48 %) de leur revenu à l'alimentation, comparé à 13 % pour les familles à revenu moyen. Cette différence compromet l'accès à une saine alimentation pour tous et accentue grandement les risques sur la santé des personnes.

### 2.4.1. Définition : Qu'entend-on par les inégalités sociales de santé?

Les inégalités sociales de santé (ISS) réfèrent au fait que le risque de maladie et de mort prématurée d'un individu suit son statut économique (2012)<sup>25</sup>.

Les inégalités sociales de santé sont (tiré de Hyppolite, S. 2012, p. 27) :

- Des écarts de santé observés entre des groupes sociaux, selon leur position sociale ;
- Des inégalités de santé jugées injustes et évitables ;
- Des inégalités qui sont présentes à travers l'ensemble de la société et qui ne touchent pas uniquement les populations les plus pauvres; [...]

(Gillis et Mertens, 2008).

Les données démontrent que...« Partout dans le monde, plus on est pauvre, moins on est en bonne santé<sup>26</sup> ». L'état de santé des individus suit directement le niveau de revenu et ce, peu importe où l'on se situe dans l'échelle salariale. Par exemple, les personnes très riches ont toujours plus de probabilité d'être plus en santé que les personnes un peu riches, qui elles, ont plus de probabilité d'être en santé que celles qui ont un revenu moyen, qui elles, ont plus de probabilité d'être en santé que celles qui ont un revenu précaire, qui elles, ont plus de probabilité d'être en santé que les plus pauvres. C'est ce qu'on appelle le gradient social<sup>27</sup>.

24 Étude sur la détermination du coût du panier à provisions nutritif dans trois régions du Québec, Dispensaire diététique de Montréal, 2011.

25 Hyppolite, S.-R. Comprendre et agir autrement pour viser l'équité en santé dans la région de la Capitale-Nationale, Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé 2012, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec, Direction régionale de santé publique, 2012, p. 27.

26 OMS, [https://www.who.int/social\\_determinants/final\\_report/key\\_concepts/fr/](https://www.who.int/social_determinants/final_report/key_concepts/fr/)

27 OMS, [https://www.who.int/social\\_determinants/final\\_report/key\\_concepts/fr/](https://www.who.int/social_determinants/final_report/key_concepts/fr/)

La Direction de santé publique de Montréal-Centre a produit une vidéo<sup>28</sup> qui explique clairement l'impact des inégalités sociales sur la santé. Bien que cette vidéo parle de la réalité montréalaise à cet égard, l'impact des ISS s'applique partout dans le monde, en milieu urbain ou en milieu rural.

Le cadre de référence régional en SAA rappelle l'importance de tenir compte des ISS, et de viser à ne pas les accentuer dans l'implantation des actions en sécurité et autonomie alimentaires. L'application du principe de l'universalisme proportionné est une façon de tenir compte des ISS et de veiller à ne pas les accentuer.

### Recommandation 3



**Dans le but de rejoindre les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire, les mesures de prévention universelle en alimentation, comme celle visant à augmenter l'accès à une saine alimentation pour tous, doivent appliquer le principe de l'universalisme proportionné (c'est-à-dire adapter l'intensité et les modalités des interventions en faveur des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire).**

#### **2.4.2. Comment mieux prendre en compte les inégalités sociales de santé dans nos interventions ?**

L'outil Réflex-ISS <http://www.equitesante.org/reflex-iss/> propose un processus réflexif pour tenir compte des ISS et viser à les atténuer. Cet outil se présente sous la forme d'un aide-mémoire qui permet de se poser les questions au regard des ISS, et ce, dans les différentes étapes d'un projet (planification, mise en œuvre, pouvoir d'agir, évaluation, pérennisation et bilan).

Cet outil aide à adapter les interventions, en intensité et en modalité, de façon à rejoindre adéquatement les personnes vivant les ISS, comme celles en situation d'insécurité alimentaire et ainsi, réduire les inégalités sociales de santé en alimentation. C'est une des façons de mener un processus qui tient compte du principe de l'universalisme proportionné dans nos interventions.

---

28 <https://www.youtube.com/watch?v=I9lIHDrNNXo>

## 2.5 Le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif

Nous venons de voir les définitions de trois des quatre piliers de ce cadre de référence, soit :

- Passer de l'insécurité à la sécurité alimentaire ;
- Favoriser l'accès à une saine alimentation pour tous ;
- Développer des pratiques qui tiennent compte des inégalités sociales de santé, cherchant ainsi à réduire ces écarts de santé au regard de l'alimentation.

Nous allons maintenant définir le quatrième pilier :

- Adopter une approche qui favorise le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif;

Le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif est une approche à la base des interventions pour favoriser la santé des individus et des communautés. L'action communautaire autonome et le développement des communautés sont deux approches qui ont pour objectif de développer le pouvoir d'agir individuel et collectif.

La vision de ce cadre de référence en sécurité alimentaire met le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif au cœur de l'ensemble des actions en SAA de la région de la GÎM.

### 2.5.1. Définition : Qu'entend-on par le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif ? <sup>29</sup>

Le développement du pouvoir d'agir est :

« ...le processus d'action sociale par lequel les individus et les groupes agissent pour acquérir le contrôle sur leur vie dans un contexte de changement de leur environnement social et politique. (Duval, C. ASSSGÎM, 2013).

Plus spécifiquement, selon Ninacs (2007), le pouvoir d'agir peut à la fois être considéré comme<sup>30</sup>:

- **Un processus** par lequel les individus, les groupes, les organisations et les collectivités acquièrent ou renforcent la capacité d'exercer un pouvoir ;
- **Un état** qui désigne la capacité d'exercer un pouvoir ;
- **Une approche** d'intervention individuelle et collective visant à soutenir le développement de cette capacité.

Être en situation de pouvoir d'agir (état) sur une question qui nous préoccupe ou sur un enjeu qui est significatif à nos yeux, c'est avoir développé la capacité de<sup>31</sup>... »

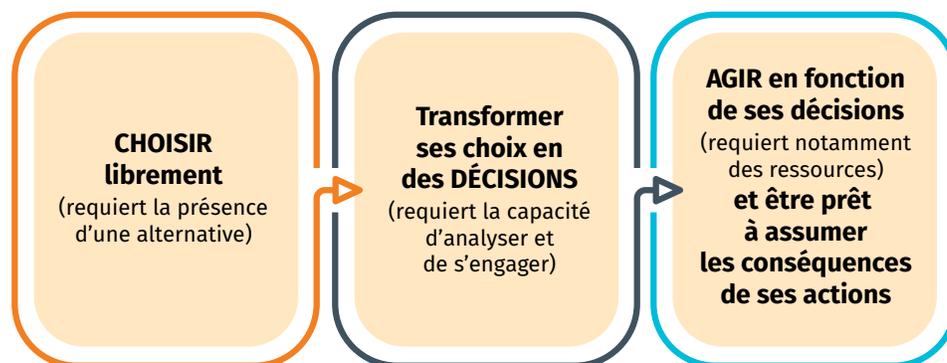
29 Duval, C., Cadre de référence en soutien au développement des communautés, ASSS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,, 2013

30 <http://www.communagir.org/contenus-et-outils/comprendre-et-agir/pouvoir-dagir-des-collectivites>

31 Inspiré de : Ninacs, William A. (2002). *Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec*. Thèse de doctorat, École de service social, Université Laval, 332 pages.



**Figure 5** Être en situation de pouvoir d'agir



### **2.5.2. Le développement du pouvoir d'agir en sécurité et autonomie alimentaires**

De façon générale, les OCA en sécurité alimentaire de la région, ainsi que le RCCQ<sup>32</sup>, tendent vers cette vision de développer le pouvoir d'agir. Les cuisines collectives sont un bon exemple visant à développer le pouvoir d'agir et à passer de l'insécurité vers la sécurité alimentaire.

Cet énoncé est tout aussi vrai pour les ateliers culinaires, les jardins communautaires, etc. D'un statut de bénéficiaire, la personne peut passer vers un état de participant, de sujet, de citoyen et retrouver une fierté d'être. Même le dépannage alimentaire<sup>33</sup> peut s'inscrire dans cette vision de développer le pouvoir d'agir, comme par exemple :

- En intégrant la personne à titre de membre actif à la vie associative au sein de l'organisme ;
- En faisant la transition du dépannage alimentaire vers les cuisines collectives ;
- En amenant les personnes à dépasser une position initiale de bénéficiaire d'un service ;
- Et toutes autres formes d'actions allant dans ce sens.

### **2.5.3. Comment favoriser le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif ?**

La Fiche de référence sur le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif (voir annexe 7 à la page 114) décrit les composantes du développement du pouvoir d'agir individuel et collectif. Cette fiche aidera à mettre de l'avant le pouvoir d'agir individuel et collectif dans les processus et les interventions en SAA.

32 Regroupement des cuisines collectives du Québec

33 Les groupes d'aide alimentaire pour les personnes défavorisées : lieux de sociabilité ou de gestion de la pauvreté ?, dans Cahiers de recherche sociologique, Numéro 29, 1997, <https://www.erudit.org/fr/revues/crs/1997-n29-crs1517745/1002675ar.pdf>

## 2.6 Les déserts alimentaires et les situations de faible accès aux commerces d'alimentation

Un autre élément essentiel du cadre de référence est de viser à diminuer les déserts alimentaires et les situations de faible accès à des commerces en alimentation. Cette section présente les concepts de déserts alimentaires, de faible accès et celui de l'indice de défavorisation matérielle. Le chapitre 4 présentera un état de situation régional à ce sujet.

### 2.6.1. Définition : Qu'entend-on par désert alimentaire ?

Un désert alimentaire<sup>34</sup> est un secteur qui procure à la fois un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation, et un niveau de défavorisation matérielle. Un désert alimentaire est un secteur géographique caractérisé :

- Par un faible accès à des commerces (plus de 16 km en milieu rural et 1 km en milieu urbain);
- Par un indice élevé de défavorisation matérielle.

Si l'accès physique à une saine alimentation est essentiel au maintien de la sécurité alimentaire, les déserts alimentaires ont un impact important en diminuant cet accès et ce, particulièrement pour les personnes en situation de précarité financière ou de vulnérabilité. Les personnes n'ayant pas de moyen de transport ou celles ayant une mobilité réduite voient leur capacité de déplacement limitée pour l'accès à un commerce d'alimentation. Ces populations sont plus dépendantes des petits commerces et des dépanneurs à proximité de leur domicile, où l'offre alimentaire est généralement de moindre qualité et à coût plus élevé.

### 2.6.2. Définition : Qu'entend-on par l'indice de défavorisation sociale et matérielle ?

« L'indice de défavorisation est obtenu à partir de six indicateurs, issus des recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011, ainsi que de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Les indicateurs retenus pour la construction de l'indice l'ont été en fonction de leurs relations connues avec la santé, leurs affinités avec les dimensions matérielle et sociale de la défavorisation et leur disponibilité par secteur de dénombrement ou aire de diffusion. »

(INSPQ)

34 Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, 2013, p.11.

Ces indicateurs sont :

- La proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou diplôme d'études secondaires ;
- La proportion de personnes occupées (ayant un emploi) chez les 15 ans et plus ;
- Le revenu moyen des personnes de 15 ans et plus ;
- La proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules dans leur domicile ;
- La proportion de personnes de 15 ans et plus séparées, divorcées ou veuves ;
- La proportion de familles monoparentales.

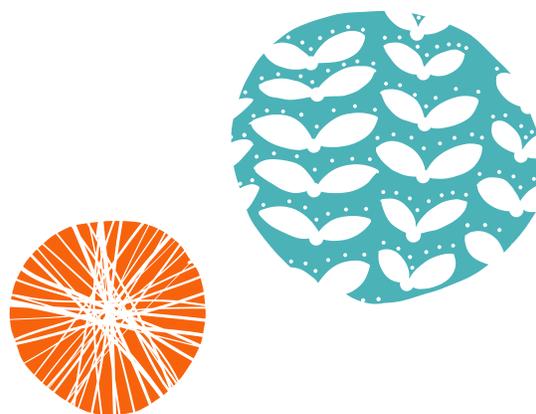
### **2.6.3. Définition : Qu'entend-on par une situation de faible accès à des commerces d'alimentation ?**

Les secteurs qualifiés de faible accès<sup>35</sup> aux commerces d'alimentation sont des aires géographiques où le centre est situé à plus de 16 km (en milieu rural) d'un commerce d'alimentation.

La différence entre un secteur de faible accès et un secteur de désert alimentaire est la présence, dans un secteur qualifié de désert alimentaire, à la fois d'une situation de défavorisation matérielle et de faible accès à un commerce d'alimentation.

### **2.6.4. Comment contribuer à réduire les déserts alimentaires ?**

Plusieurs interventions peuvent contribuer à diminuer les déserts alimentaires ou les situations de faible accès à des commerces d'alimentation. Le MSSS a produit des fiches sur plusieurs de ces interventions. Elles sont rassemblées dans la fiche de référence pour diminuer les déserts alimentaires. Enfin, le continuum des actions en sécurité et autonomie alimentaires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine propose une vision d'ensemble des interventions ayant un impact sur la réduction des déserts alimentaires ou des situations de faible accès.



---

<sup>35</sup> Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, 2013, p.11.

## 2.7 Le gaspillage alimentaire

Bien qu'une partie de la population vive de l'insécurité alimentaire, n'ait pas accès à une saine alimentation, ou demeure dans des déserts alimentaires, l'abondance de surplus alimentaire est un enjeu dont on ne peut plus ignorer l'ampleur et nous force à transformer nos façons de faire.

Pour plusieurs, les stratégies de récupération alimentaire sont une façon de détourner les invendus des sites d'enfouissement et de redistribuer aux personnes en situation de précarité les surplus accumulés.

### 2.7.1. Une définition du gaspillage alimentaire

Recyc-Québec définit le gaspillage alimentaire comme étant :

« Le gaspillage alimentaire se traduit généralement par toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue ou jetée tout au long de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette. Il représente une source considérable de matières organiques, tout en entraînant des impacts environnementaux, économiques et sociaux.<sup>36</sup> »

#### Et qu'en est-il de la comestibilité des aliments jetés ?

Il existe un consensus sur la comestibilité des aliments jetés : afin d'être considérés comme du gaspillage alimentaire, les aliments jetés doivent être comestibles, c'est-à-dire être propres à la consommation humaine. Par exemple, une famille qui jette des bananes très mûres qui auraient pu être transformées en pain ou en muffins contribue au gaspillage alimentaire. De la même façon, une épicerie qui, en soirée, jette des yogourts périmant le lendemain alors que ces yogourts sont tout à fait comestibles, y contribue également.

36 Matière organique, Recyc-Québec, fiche informative, 2018.

## 2.7.2. La législation entourant le gaspillage alimentaire

Au Québec, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles... « vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, et son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime »<sup>37</sup>.

Cette Politique... « identifie trois catégories de matières organiques qui seront bannies de l'élimination durant la prochaine décennie : le papier et le carton au plus tard en 2013, le bois en 2014 et les matières organiques putrescibles en 2020 »<sup>38</sup>.

Toutefois, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles n'est pas un cadre législatif et en ce sens, elle n'a pas force de loi. Aucune pénalité n'est appliquée pour le non-respect de ces mesures de gestion des matières résiduelles. De plus, les dates identifiées sont à titre indicatif et à ce jour, rien n'indique l'application réelle de ces échéanciers. Un réel cadre législatif pour diminuer le gaspillage alimentaire est toujours attendu par les partenaires impliqués dans la gestion des matières résiduelles.

Au Québec, c'est RECYC-QUÉBEC<sup>39</sup> qui a le mandat de promouvoir et d'outiller les citoyens, les entreprises et les municipalités à la gestion responsable des matières résiduelles. Dans les faits, les municipalités sont l'instance qui accompagnent et conseillent les grandes épicerie dans la gestion de leurs matières organiques.

Des initiatives de récupération alimentaire commencent à se déployer dans les grandes bannières de commerces en alimentation du Québec, que ce soit par des dons des produits invendus à des organismes, notamment par le Programme de récupération des denrées en supermarché (PRS). Quelques exemples de la GÎM sont présentés au chapitre 6 de ce document.

## 2.7.3. Comment diminuer le gaspillage alimentaire ?

Devant cet enjeu que représente le gaspillage alimentaire, il existe plusieurs alternatives pour le contrer ou le limiter. Par exemple, l'INSPQ propose la stratégie 3RV-É pour réduire le gaspillage alimentaire, c'est-à-dire la Réduction, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination. Une brève définition de chacune de ces stratégies est présentée dans la fiche de référence des stratégies pour diminuer le gaspillage alimentaire, ainsi que quelques exemples comme les programmes de récupération alimentaire, le glanage, les frigos communautaires et la vente de légumes à prix réduit.

Une autre façon d'illustrer les stratégies pour réduire le gaspillage alimentaire est présentée dans la figure 6.

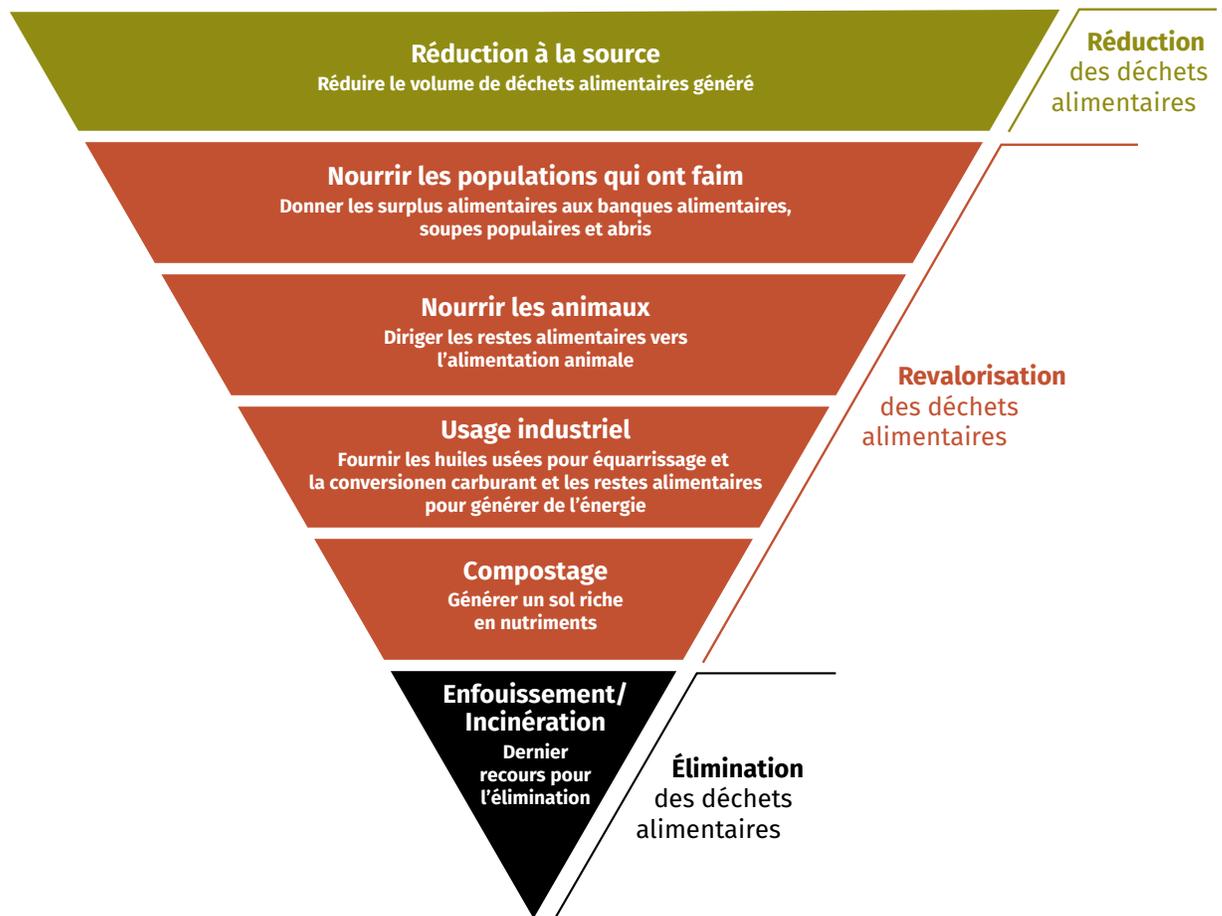
---

37 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. MELCC

38 Bannissement des matières organiques de l'élimination au Québec : état des lieux et perspectives, 2012, MDDEP.

39 <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>

**Figure 6** La hiérarchie des interventions axées sur la réduction à la source pour réduire le gaspillage alimentaire



Source : US Environmental Protection Agency, as cited in Business for Social Responsibility, 2012



### 3. Le contexte politique au regard de la sécurité et autonomie alimentaires



*De nombreuses politiques gouvernementales ont un impact important sur la capacité des milieux à développer une plus grande sécurité et autonomie alimentaires. Sans être exhaustive, nous vous présentons une liste des principales politiques qui ont une influence sur le pouvoir d'agir des communautés au regard de leur sécurité et autonomie alimentaires.*

### 3.1 Le MSSS (Ministère de la santé et des services sociaux)

- **Le programme de subvention aux organismes communautaires (PSOC) :**  
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000190/>
- **La Politique gouvernementale de prévention de la santé (PGPS) :**  
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002035/>
- **Et une vidéo promotionnelle de la PGPS :**  
<https://youtu.be/zlxuJlZXMTs>

### 3.2 Le MAMH (Ministère des affaires municipales et de l'habitation)

- **Plan d'aménagement de la zone agricole (PDZA) et Plan d'aménagement des zones agricoles**
- **Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 :**  
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ovt/strategie-gouvernementale/> dans laquelle s'inscrivent le FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions) de la Gaspésie et le FARR des Îles. Vous trouverez en annexe 2 les priorités ciblées pour la Gaspésie et pour les Îles ;
- **Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 / Gaspésie :** [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation\\_territoire/plan\\_contribution\\_ovt\\_gaspesie.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/plan_contribution_ovt_gaspesie.pdf)
- **Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 / Îles-de-la-Madeleine :** [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation\\_territoire/plan\\_contribution\\_ovt\\_iles\\_de\\_la\\_madeleine.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/plan_contribution_ovt_iles_de_la_madeleine.pdf)

### 3.3 Le MAPAQ (Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec)

- **Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 :**  
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/politique/Pages/Politique-bioalimentaire.aspx>
- **Politique en souveraineté alimentaire (2013) :**  
[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Politique\\_Souverainete\\_Alimentaire.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Politique_Souverainete_Alimentaire.pdf)
- **Politique en souveraineté alimentaire (sa synthèse) :**  
[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO\\_politiquebioalimentaire\\_synthese\\_MAPAQ.pdf?1549640510](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_synthese_MAPAQ.pdf?1549640510)
- **Guide des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaire :**  
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guidemanipulateur5.pdf>

### 3.4 Le MTESS (Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale)

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002) a été suivie d'une stratégie et de trois plans d'action dont le plus récent :

- **Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) :** [https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\\_plan\\_action\\_2017-2023.pdf](https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf)

### 3.5 Le MDDELCC (Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques)

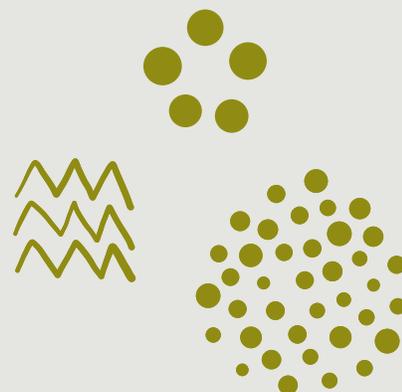
- **La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 :**  
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-dd-2015-2020.pdf?1582816783>
- **Le rapport de l'IREC (2017) sur l'agriculture et la foresterie dans l'Est du Québec :**  
[https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport\\_UPA\\_avril\\_2017\\_VF.pdf](https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport_UPA_avril_2017_VF.pdf)
- **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles :**  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/>

### 3.6 Le MTQ (Ministère des transports du Québec)

- **Politique de mobilité durable :**  
[https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role\\_ministere/Pages/politique-mobilite-durable.aspx](https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/Pages/politique-mobilite-durable.aspx)

### 3.7 Politique alimentaire pour le Canada *Tout le monde à la table*

- **Politique alimentaire pour le Canada *Tout le monde à la table* :**  
<https://www.canada.ca/fr/campagne/politique-alimentaire.html>



## 3.8 Un contexte beaucoup plus large et global

Bien entendu, la sécurité et l'autonomie alimentaires de la région font partie d'un contexte beaucoup plus large qui va bien au-delà des politiques précédemment nommées. Voici quelques-uns de ces éléments :

- Les inégalités de revenus entre les citoyens ;
- Le sous-financement des organismes communautaires autonomes<sup>40</sup>, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire. Ce sous-financement affecte le déploiement de leur mission globale auprès des personnes et des communautés ;
- Les circuits de production et de distribution de l'agriculture et de l'alimentation sont mondialisés. Cette réalité pose des défis au développement des petites entreprises agricoles, des circuits courts de distribution et de l'alimentation de proximité.
- D'autres facteurs contribuent aux difficultés de développer des petites entreprises agricoles dans la région tels :
  - La faible densité de population et le faible bassin d'acheteurs ;
  - L'éloignement des marchés ;
  - La concurrence avec les produits étrangers et ceux issus de l'agriculture à grande échelle ;
  - Le requis d'investissement élevé pour le démarrage d'entreprise et la faible rentabilité perçue ;
  - La chaîne d'approvisionnement favorise les circuits longs. Les politiques d'achat des grandes bannières d'alimentation font que l'approvisionnement de ces marchés d'alimentation en produits locaux est difficile ;
  - La valeur élevée des quotas pour les productions sous gestion de l'offre (lait, poulet, dindon, œuf) ne favorise pas l'implantation d'entreprise à petit volume desservant un marché local ;
  - Le phénomène de spéculation et la pression foncière entourant les terres cultivables au Québec ajoutent aux difficultés du démarrage de petites entreprises agricoles puisque les terres agricoles sont convoitées pour d'autres usages (urbanisation) et que leur valeur sur le marché foncier augmente beaucoup. Ce faisant, l'accès à terre devient plus limité pour les entrepreneurs à petit volume ;
- La réglementation et la législation concernant les abattoirs au Québec rendent difficiles la viabilité d'un abattoir en Gaspésie, mais aussi le volume d'animaux produits en Gaspésie et la nécessité d'avoir un abattoir spécifique pour chaque grosseur d'animal. Toutefois, il existe un abattoir aux Îles.

40 Cadre régional de financement des organismes communautaires, ASSSGIM, 2007, p. 10

Par ailleurs le dynamisme des milieux locaux de la région rend ceux-ci attractifs et vivants et s'inscrit à contre-courant d'un système alimentaire aujourd'hui mondialisé. Ce dynamisme s'illustre dans les domaines de la culture, de micro entreprises, d'agriculture locale, de loisirs, d'entraide et d'implication citoyenne.

Somme toute, la sécurité et l'autonomie alimentaires dépassent largement le domaine de la santé publique. Le présent cadre de référence n'adresse pas l'ensemble de ces enjeux ou problématiques. Nous proposons plutôt de se rassembler autour d'une vision commune des actions et des meilleures pratiques (issues de la littérature et des pratiques terrain) qui contribuent au développement de la sécurité et de l'autonomie alimentaires des personnes et des communautés de la région.





## 4. État de situation régional sur les enjeux d'insécurité alimentaire, des déserts alimentaires, du faible accès aux aliments sains et du gaspillage alimentaire



*Ce quatrième chapitre présente un état de situation régional sur les enjeux d'insécurité alimentaire, des déserts alimentaires, du faible accès aux commerces d'alimentation et du gaspillage alimentaire. Nous dégageons des constats et des recommandations d'actions au regard de chacun de ces enjeux.*

Quatre questions sont posées :

- Quelles sont les réalités de l'insécurité alimentaire dans notre région ?
- Comment la GÎM se situe-t-elle par rapport aux autres régions du Québec et par rapport à la moyenne provinciale au regard de l'insécurité alimentaire ?
- Quelles sont les réalités des déserts alimentaires en GÎM et quelles sont les comparaisons avec les autres régions du Québec ?
- Avons-nous des éléments de connaissance sur le gaspillage alimentaire dans notre région ?

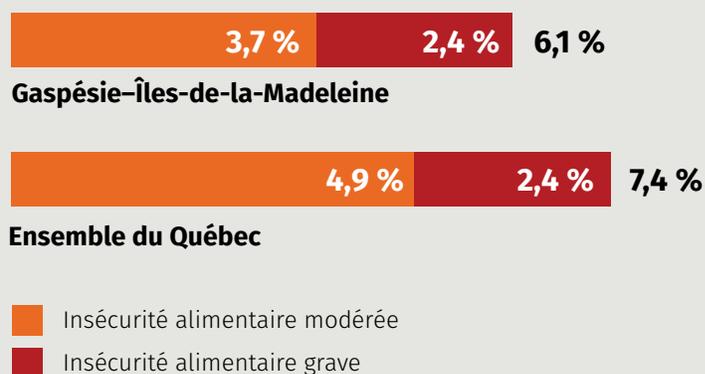
## 4.1 État de situation sur l'insécurité alimentaire des ménages en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

### 4.1.1. Un portrait statistique de l'insécurité alimentaire des ménages en GÎM

Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, il y aurait, en 2015-2016, 6,1 % de la population de 12 ans et plus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui vivent de l'insécurité alimentaire (3,7 % en insécurité alimentaire modérée et 2,4 % en insécurité alimentaire grave), faute d'argent. Ces données sont présentées à la figure 7. La majeure partie des personnes qui vivent de l'insécurité alimentaire dans la région font face à une insécurité alimentaire modérée, c'est-à-dire que les personnes doivent faire des compromis en matière de qualité et/ou de quantité d'aliments consommés. Ce même constat est observé au Québec.

Les données de 2015-2016 ne permettent pas, par ailleurs, de faire ressortir de différence entre la région et le Québec relativement à la prévalence de l'insécurité alimentaire (figure 7 et 8).

**Figure 7** Proportion (en %) de la population de 12 ans et plus vivant de l'insécurité alimentaire, selon le degré de l'insécurité alimentaire en GÎM et au Québec, 2015-2016



Coefficient de variation entre 15 et 25 %, valeur à interpréter avec prudence.

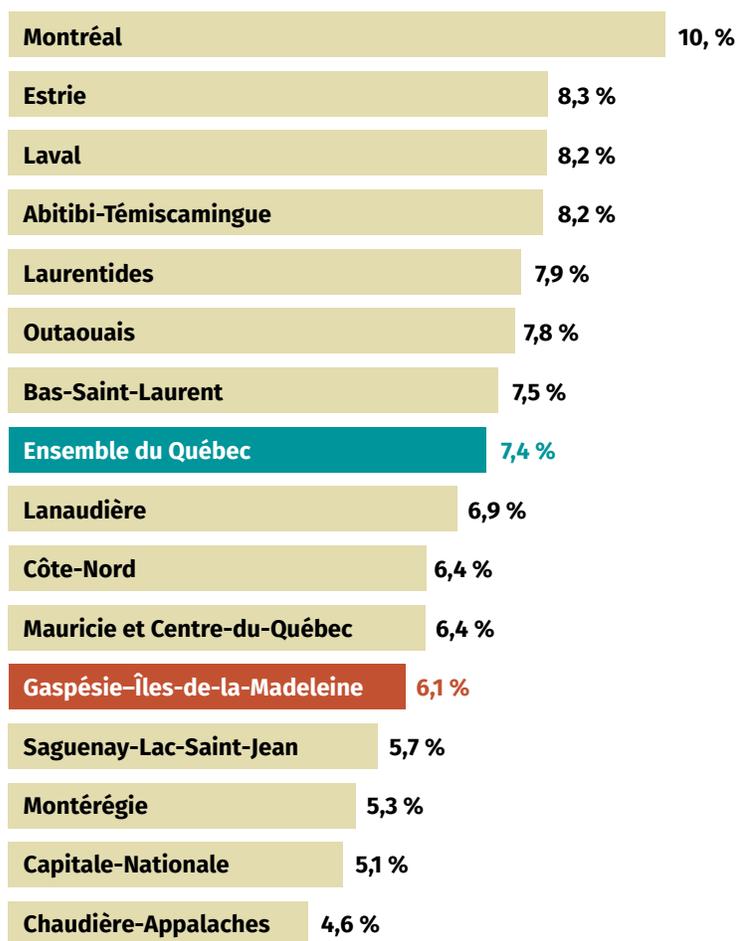
Note : Dans cette figure, aucune des différences entre les données régionales et les données québécoises ne sont significatives au seuil de 0,05.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2015-2016*, données extraites de l'Infocentre de santé publique par la DSP GÎM.

Une autre étude, réalisée aux Îles-de-la-Madeleine par le CERMIM<sup>41</sup>, nous donne de l'information sur l'insécurité alimentaire vécu spécifiquement aux Îles : 5 % des Madelinots estiment avoir un revenu insuffisant pour se procurer une quantité suffisante d'aliments<sup>42</sup>.

La figure 8 permet de se comparer avec les autres régions du Québec en illustrant le taux d'insécurité alimentaire selon les régions du Québec, en 2015-2016.

**Figure 8** Proportion (en %) de la population de 12 ans et plus dont le ménage a connu une situation d'insécurité alimentaire, selon la définition de Santé Canada, régions du Québec et ensemble du Québec, 2015-2016



Bien que la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne se différencie pas du reste du Québec (6,1% versus 7,4%), elle se situe encore, comme ce fut le cas dans les dernières éditions de l'ESCC<sup>43</sup>, parmi les régions du Québec où la prévalence de l'insécurité alimentaire est la plus faible. La région de Montréal détient le triste record de 10% de sa population vivant de l'insécurité alimentaire.

41, 42 Accès à une alimentation de base aux Îles-de-la-Madeleine, Portrait de la situation, Solomon, J., Thibodeau, M., Leblanc L, CERMIM, 2019.

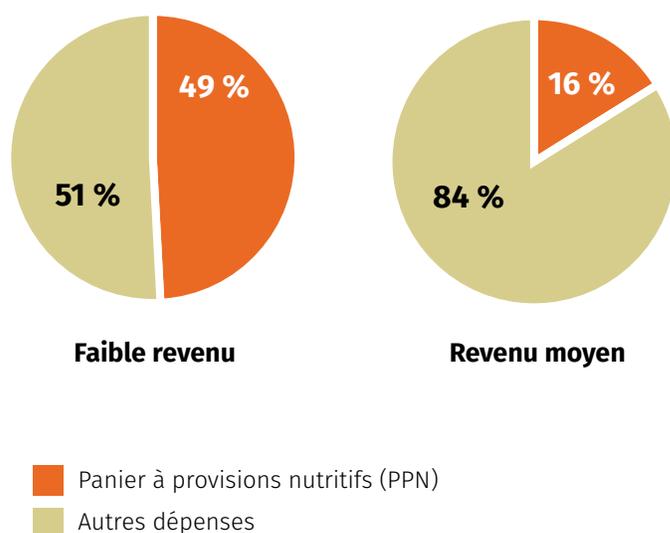
43 ESCC : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes

## 4.1.2. La proportion du revenu des familles consacrée à l'alimentation

Rappelons qu'au Québec, les familles à faible revenu doivent consacrer près de la moitié (48 %) de leur revenu à l'alimentation, comparé à 13 % pour les familles à revenu moyen<sup>44</sup>.

La figure 9 présente les résultats d'une étude<sup>45</sup> sur le coût du panier à provisions nutritifs (PPN)<sup>46</sup> aux Îles-de-la-Madeleine, réalisée par le Dispensaire diététique de Montréal avec la collaboration de l'équipe de développement social et la Table pauvreté des Îles les 31 mai et 1er juin 2016. Cette étude a permis d'identifier que les familles à faible revenu doivent consacrer 49 % de leur revenu à leur alimentation, comparativement à 16% pour les familles à revenu moyen. La capacité des familles à faible revenu de se nourrir adéquatement vient prendre une grande part de leur revenu, ce qui a pour conséquences d'altérer la qualité ou la quantité de leur alimentation.

**Figure 9** Comparaison de la proportion (%) du revenu des familles (2 adultes, 2 enfants) consacrée à l'alimentation, selon le niveau de revenu (familles avec revenu moyen versus familles à faible revenu), aux Îles-de-la-Madeleine, 2016



44 Étude sur la détermination du coût du panier à provisions nutritif dans trois régions du Québec, Dispensaire diététique de Montréal, 2011.

45 Dispensaire diététique de Montréal, Suzanne Lepage, Étude du coût du panier de provisions nutritif (PPN) aux Îles-de-la-Madeleine, 2016, réalisée en collaboration avec l'équipe de développement social et la Table pauvreté des Îles pour les relevés des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016 dans les principales épiceries.

46 Santé Canada définit le PPN comme étant : «D'abord mis en circulation au Canada en 1974, le Panier de provisions nutritif - Canada (PPNC) est utilisé par les responsables de divers ordres de gouvernement afin d'estimer ce qu'il en coûte pour une saine alimentation et de vérifier si ces coûts sont abordables. Le PPNC précise la quantité et l'unité d'achat d'environ 60 aliments qui représente une saine alimentation pour des individus appartenant à divers groupes formés selon l'âge et le sexe. Les responsables utilisent cette information pour recueillir le prix de ces articles et déterminer le coût du panier pour chaque groupe âge-sexe.» <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance-aliments-nutrition/panier-provisions-nutritif-canada.html>

### 4.1.3. Constat régional sur l'insécurité alimentaire en GÎM

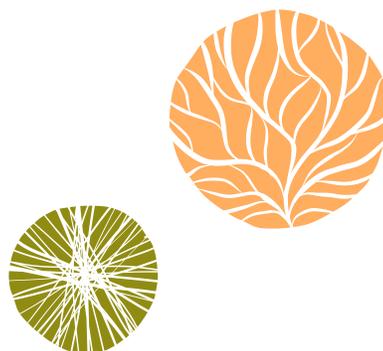
- L'insécurité alimentaire en Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine touche 6.1 % de la population;
- L'insécurité alimentaire aux Îles-de-la-Madeleine touche 5 % de la population;
- L'indice de Statistique Canada pour mesurer l'insécurité alimentaire au Québec et en GÎM n'est pas stable dans le temps. Pour la GÎM, cet indice amène des données peu significatives, dû à la fois à la variation de l'indice et à la faible densité de la population ;
- Au Québec, les familles à faible revenu doivent consacrer près de la moitié de leur revenu à l'alimentation. Aux Îles-de-la-Madeleine, les familles à faible revenu doivent consacrer 49% de leur revenu à leur alimentation, comparativement à 16% pour les familles à revenu moyen. Ce dernier constat nous renvoie à la recommandation 2 de ce cadre de référence.

#### Recommandation 4



**En collaboration avec les OCA qui font du dépannage alimentaire, dresser un portrait de l'insécurité alimentaire des personnes qui fréquentent les OCA en sécurité alimentaire de la région en identifiant, par exemple :**

- **Le nombre de personnes différentes qui reçoivent des dépannages alimentaires ;**
- **Le profil de ces personnes ;**
- **Le degré estimé (modéré ou grave) de l'insécurité alimentaire vécue par les personnes.**

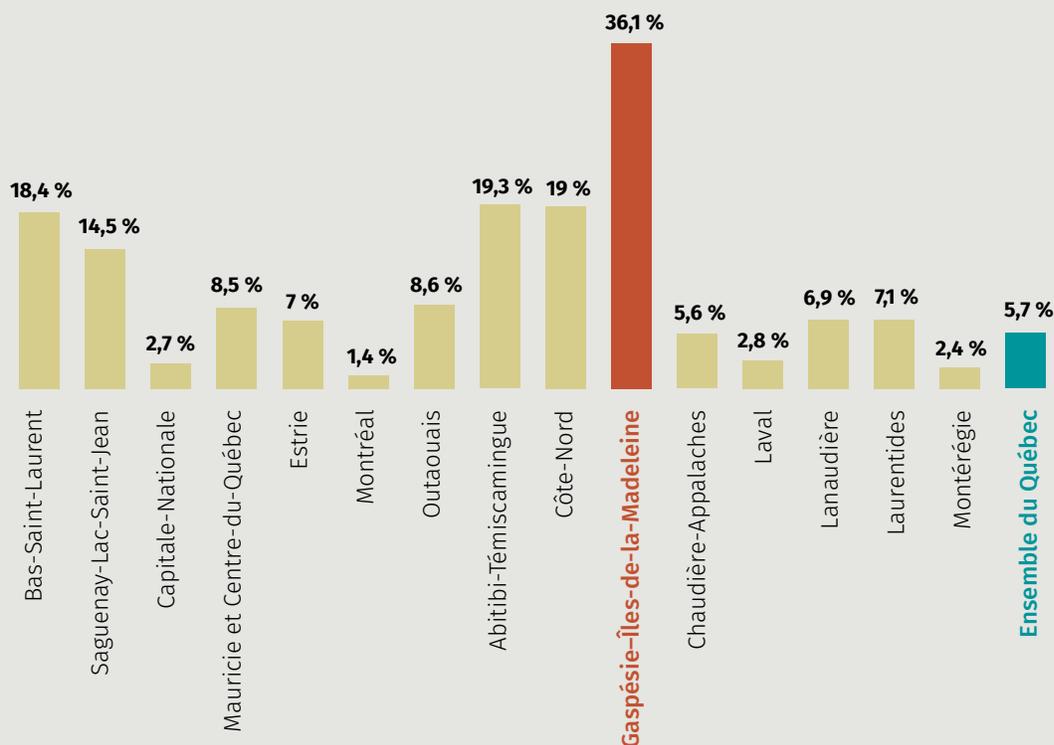


## 4.2 État de situation régional sur les déserts alimentaires

### 4.2.1. Le portrait statistique des déserts alimentaires en GÎM

En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 36,1 % de la population vit dans un secteur qualifié de désert alimentaire, comparativement à 5,7 % pour l'ensemble du Québec et comparativement à 13,1 % de la population rurale du Québec<sup>47</sup>. La région de la GÎM se démarque de façon significative.

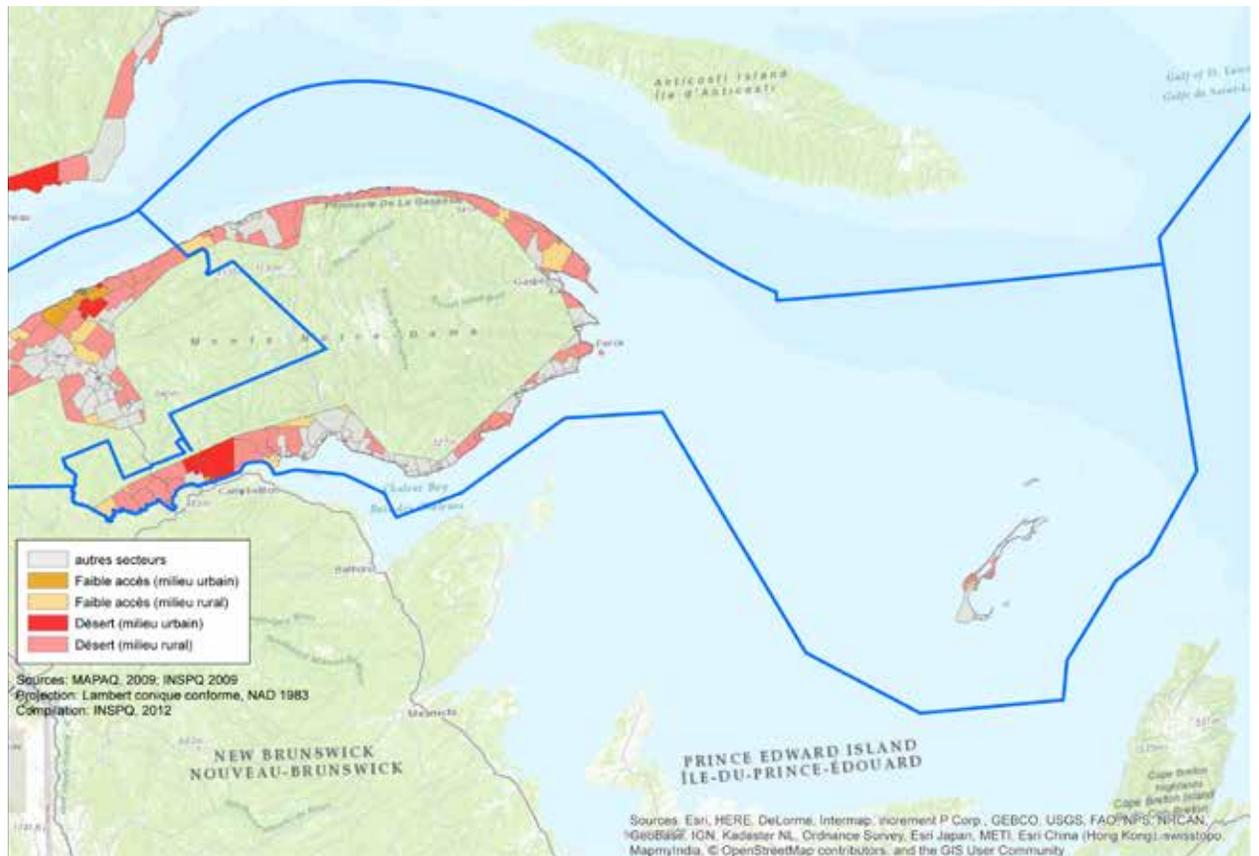
**Figure 10** La proportion de la population habitant un secteur qualifié de désert alimentaire selon les régions du Québec



La figure 11 ci-dessous présente la répartition des déserts alimentaires pour la GÎM. Cette carte offre une vue d'ensemble des déserts alimentaires dans l'ensemble de la GÎM. Pour plus de précisions, vous trouverez en annexe les cartes par MRC de la GÎM des déserts alimentaires et des secteurs en situation de faible accès à un commerce d'alimentation.

<sup>47</sup> Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, 2013.

**Figure 11** La répartition des déserts alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Outre les personnes vivant dans un désert alimentaire, il faut, de façon générale, se préoccuper de celles qui ont un faible accès à un commerce d'alimentation. En effet, près de 45 % des Québécois habitent dans des secteurs où l'accès aux commerces alimentaires est faible. Les personnes les plus touchées par ce faible accès, et dont il faut tenir compte dans l'implantation des interventions, sont celles dont la mobilité est réduite (ex. : les personnes âgées), ou celles qui ont peu accès à des moyens de transport (ex. : les personnes en situation de précarité).

## Recommandation 5



Les mesures à implanter pour réduire l'impact des déserts alimentaires ou le faible accès à des commerces d'alimentation doivent cibler prioritairement les personnes en situation de précarité économique ou de vulnérabilité.

## **4.2.2. Tenir compte à la fois des déserts alimentaires et du faible accès aux commerces d'alimentation**

En GÎM, plusieurs éléments plaident en faveur de tenir compte à la fois des notions de désert alimentaire et de faible accès à une alimentation saine dans le déploiement des interventions. Parmi ces éléments on retrouve :

- La mixité socio-économique pour un même secteur géographique, c'est-à-dire qu'en GÎM, les zones géographiques sont peu divisées selon le revenu des citoyens;
- La pertinence de réviser l'unité de référence de 16 km en milieu rural dans la définition de désert alimentaire en milieu rural. Nous détaillons chacun de ces points ci-dessous.

### **La mixité socio-économique de la population dans un même secteur**

La région GÎM présente des caractéristiques de l'occupation de son territoire qui lui sont propres, c'est-à-dire que les zones géographiques sont peu divisées selon le revenu des personnes. Or, dans la définition même d'un désert alimentaire, il y a la prise en compte de la défavorisation matérielle d'un secteur. Compte tenu de la mixité socio-économique dans l'occupation de nos territoires, nous proposons de tenir compte à la fois de la cartographie des déserts alimentaires et des situations de faible accès à des commerces d'alimentation pour documenter les interventions les plus pertinentes à mettre en place pour contrer ces réalités.

Aussi, dans l'optique d'obtenir une lecture plus réaliste des situations de faible accès et de désert alimentaire dans notre région, la Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec l'Institut National de Santé Publique (INSPQ) et les partenaires locaux, a réalisé les cartes des déserts alimentaires et du faible accès pour chacune des MRC de la GÎM. Elles illustrent à la fois les zones de désert alimentaire, la gradation du faible accès à un commerce en alimentation et permettent une lecture plus réaliste de l'accès alimentaire dans chacun des territoires. Elles vous sont présentées en annexe 5.

### **Doit-on réviser l'utilisation de distance de 16 km dans la définition d'un désert alimentaire ?**

Par ailleurs, l'utilisation du critère de distance de 16 km, dans la définition de désert alimentaire en milieu rural, pose également problème dans notre région. Comment justifier qu'en milieu urbain, le critère de distance entre un commerce d'alimentation et la résidence est de 1,0 km et de 16 km en milieu rural ? Bien qu'il soit vrai que la majorité de la population de la GÎM possède une voiture, une distance supérieure à 1 km devient problématique pour tous ceux qui n'ont pas de véhicule, que ce soit en milieu urbain ou rural. Or, ce sont justement les personnes en situation de précarité qui sont les plus touchées par les déserts alimentaires ou par un faible accès à un commerce en alimentation. En GÎM, il est probablement plus juste de prendre en compte à la fois les réalités de la gradation du faible accès et des déserts alimentaires pour déployer les interventions en sécurité et autonomie alimentaire, de façon à ne pas se limiter à une distance de 16 km comme unique critère de mesure.

### 4.2.3. Constat régional sur les déserts alimentaires et le faible accès

- 36% de la population GÎM vit dans un secteur qualifié de désert alimentaire ;
- Les cartes par MRC qui cumulent à la fois l'information sur les déserts alimentaires et sur les situations de faible accès à un commerce en alimentation, apportent une lecture plus fine et juste de ces réalités. Ces cartes/MRC doivent être mises à jour de façon à tenir compte des changements de l'accès alimentaire dans les territoires ;
- Les interventions pour contrer les déserts alimentaires doivent prendre en compte les secteurs de faible accès alimentaire tout autant que les secteurs de déserts alimentaires, compte tenu de la réalité des personnes qui n'ont pas accès à des moyens de transport (véhicule, transport en commun, covoiturage, etc.) et qui résident à plus de 1 km d'un commerce d'alimentation ;
- Les interventions pour contrer les déserts alimentaires ou le faible accès alimentaire doivent s'adresser prioritairement aux personnes en situation de précarité financière ou de vulnérabilité comme celles ayant une mobilité réduite.

#### Recommandation 6



Poursuivre et mettre à jour la cartographie des déserts alimentaires pour chacune des MRC de la GÎM, en s'inspirant;

- De la carte des déserts alimentaires et des situations de faible accès à un commerce en alimentation en GÎM ;
- D'une lecture plus précise des épiceries dans chacune des MRC de notre région ;
- De la connaissance des intervenants des secteurs où vivent les familles en situation de précarité.

#### Recommandation 7



Évaluer l'impact des déserts alimentaires et des situations de faible accès à des commerces en alimentation sur l'insécurité alimentaire des personnes de la GÎM.

## Recommandation 8



Mettre de l'avant des interventions qui contribuent à diminuer les déserts alimentaires ou les situations de faible accès alimentaire. Ces interventions s'adressent prioritairement aux personnes en situation de précarité financière ou de vulnérabilité comme celles ayant une mobilité réduite.

## Recommandation 9



Cartographier l'accès alimentaire de la population de la GÎM, en s'inspirant;

- Des cartes des déserts alimentaires pour chacune des MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (INSPQ, 2018) ;
- De la cartographie de l'accès alimentaire en Haute-Gaspésie (2017) ;

Diffuser ces cartes, promouvoir leur utilisation et faire connaître les services facilitant l'accès à une saine alimentation.

## Recommandation 10



S'assurer de la cohérence des recommandations 6, 7, 8 et 9 avec le plan d'action de la Table SHVGÎM qui prévoit, dans son plan d'action 2019-2021, de revaloriser le système alimentaire territorialisé, notamment en produisant un portrait diagnostique du système alimentaire de la GÎM.



## 4.3 Le gaspillage alimentaire

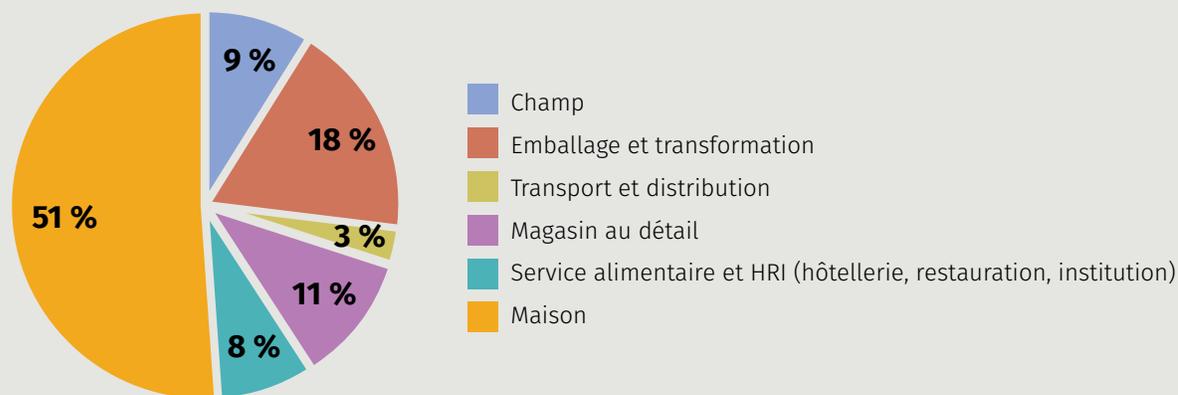
Il n'existe pas de données spécifiques sur le gaspillage alimentaire en GÎM ou au Québec. L'absence de donnée sur les sources du gaspillage alimentaire au Québec ou en GÎM explique l'utilisation de statistiques canadiennes dans ce document.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture<sup>48</sup> estime que le tiers de la nourriture produite mondialement est jetée, soit environ 1,3 milliard de tonnes par année<sup>49</sup>.

### 4.3.1. Les sources du gaspillage alimentaire<sup>50</sup>

Au Canada, 44 % du gaspillage alimentaire découle de la chaîne d'approvisionnement, et 47 %, du consommateur à la maison. La figure 12 illustre cette répartition du gaspillage alimentaire selon les acteurs<sup>51</sup>.

**Figure 12** Provenance des déchets alimentaires dans la chaîne alimentaire du champ à la maison au Canada (%)



Note HRI : Hôtel/Restaurant/Institution  
(Statistics Canada, 2010; Macdonald, 2009; VCMC, 2010)

48 FAO. (2011). *Global food losses and food waste - Extent, causes and prevention*. Rome.

49 Matière organique, Recyc-Québec, fiche informative, 2018.

50 Tiré de *Le réemploi alimentaire : un levier pour l'accès à une saine alimentation pour les populations défavorisées*, TOPO, numéro 17, Août 2018, INSPQ.

51 Statistique Canada, 2010.





### 4.3.2. Une réalité différente en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Dans la majorité des régions du Québec, il existe des organismes de type Moisson, qui reçoit, gère et redistribue les denrées invendues issues du gaspillage alimentaire. En GÎM, il n'a pas et n'a jamais eu de ce type de ressource avec un mandat unique de moisson. Plusieurs éléments de contexte peuvent expliquer cette réalité, comme :

- La superficie de la GÎM rend quasi impossible une gestion unique de type Moisson pour assurer la récupération et la redistribution des aliments invendus;
- Être membre Moisson signifie de recevoir des aliments invendus des grands centres extérieurs à la région, et ce, en très grande quantité ;
- L'ampleur de ces quantités reçues d'aliments invendus dépasse largement les capacités des OCA en SA à gérer la logistique et la manipulation des aliments reçus via le réseau des Moissons ;
- Les OCA en SA et plusieurs démarches locales en DS ont analysé les pour et les contre à identifier un organisme Moisson par MRC. À ce jour, le constat demeure que les désavantages sont plus élevés que les bénéfices ;
- Bien avant le déploiement des projets de récupération alimentaire par MRC, les OCA en SA ont mis en place des ententes avec les épiceries locales pour récupérer, à petite échelle, des aliments invendus ;
- D'autres façons de faire de la récupération alimentaire se met en place dans la région, sans passer par un organisme de type *Moisson* ;
- Une vision de la récupération alimentaire se précise en GÎM. Elle est présentée à la section 6.4.4. de ce document. Cette façon de faire est adaptée à nos réalités locales et régionales et à nos vastes territoires. Elle est une façon de diminuer le gaspillage alimentaire, de participer au mieux-être des plus vulnérables et est un exemple de mobilisation et de prise en charge des communautés. La récupération alimentaire en GÎM ne se veut plus une fin en soi mais bien une porte d'entrée vers d'autres solutions qui visent avant tout l'autodétermination des populations les plus vulnérables.

Ainsi à ce jour, les démarches territoriales en développement social, en collaboration avec les OCA en SA ont implanté, ou sont en phase d'implantation, de projets de récupération alimentaire dans la plupart des MRC de la GÎM. Ces projets locaux utilisent les outils et le soutien du *Programme de récupération en supermarché* (PRS) offerts par le réseau des Banques alimentaires du Québec. Tous s'assurent d'adapter ces outils et programmes à leurs réalités locales. Des exemples concrets de l'implantation de PRS dans la région sont décrits à la section 6.4.1. La récupération alimentaire en GÎM.

Vous trouverez plus d'information sur les mesures contribuant à diminuer le gaspillage alimentaire dans la fiche de référence des stratégies pour diminuer le gaspillage alimentaire.



## 5. Proposition d'un continuum d'actions pour favoriser la sécurité et l'autonomie alimentaires en GÎM



*Le cinquième chapitre du cadre de référence présente le continuum des actions en sécurité et autonomie alimentaires et illustre visuellement, à la figure 12, les actions prometteuses afin de favoriser un plus grand accès physique, économique et culturel à une saine alimentation. Ce continuum pourra évoluer selon l'émergence de nouvelles pratiques gagnantes sur le terrain et dans la littérature en sécurité et autonomie alimentaires.*

## 5.1 Les fondements du continuum des actions en sécurité et autonomie alimentaires en GÎM

Rappelons que l'objectif principal de ce continuum d'actions est de répertorier les meilleures pratiques afin d'augmenter l'accès physique, économique et culturel à une saine alimentation pour l'ensemble de la population de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Comme nous l'avons vu précédemment, l'ensemble des actions de ce continuum des interventions en sécurité et autonomie alimentaires se déploient autour d'une vision régionale, qui est de :

Contribuer à augmenter la sécurité et l'autonomie alimentaires des personnes en mettant de l'avant quatre piliers essentiels, qui sont au cœur des actions en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :

- Passer de l'insécurité à la sécurité alimentaire ;
- Favoriser l'accès à une saine alimentation pour tous ;
- Adopter une approche qui favorise le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif ;
- Développer des pratiques qui tiennent compte des inégalités sociales de santé pour chercher à réduire ces écarts de santé au regard de l'alimentation.

## 5.2 Les constats régionaux au regard de la pertinence de se doter d'un continuum d'actions pour favoriser la sécurité et autonomie alimentaires

- La littérature et les pratiques du terrain mettent de l'avant les actions les plus prometteuses pour augmenter l'accès physique et économique aux aliments sains ;
- Dans la région, un continuum d'actions en sécurité et autonomie alimentaires a été schématisé. Ce continuum met de l'avant les conditions gagnantes (les meilleures pratiques documentées) pour favoriser un plus grand accès physique, économique et culturel aux aliments sains. Il a été présenté et proposé aux partenaires en SAA de la GÎM. Tous se rallient autour de ce continuum ;
- Ce continuum propose l'ensemble des actions à implanter afin de favoriser la SAA, mais chacune des organisations ou des mobilisations locales détermine ses priorités d'actions à implanter ;
- Les actions qui ont un impact sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire ont un fort potentiel d'impact pour augmenter la sécurité alimentaire des populations. La littérature propose une pyramide des impacts populationnels en sécurité et autonomie alimentaires. Cette pyramide permet d'identifier les actions qui agissent sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire ;
- Au niveau local et régional, les acteurs ont un plus grand pouvoir d'agir à la fois sur les déterminants individuels et sur les déterminants collectifs intermédiaires associés à la sécurité alimentaire ;
- Ce continuum d'actions pourra évoluer dans le temps, avec l'émergence de nouvelles pratiques gagnantes sur le terrain et de l'évolution de la littérature en sécurité et autonomie alimentaires.

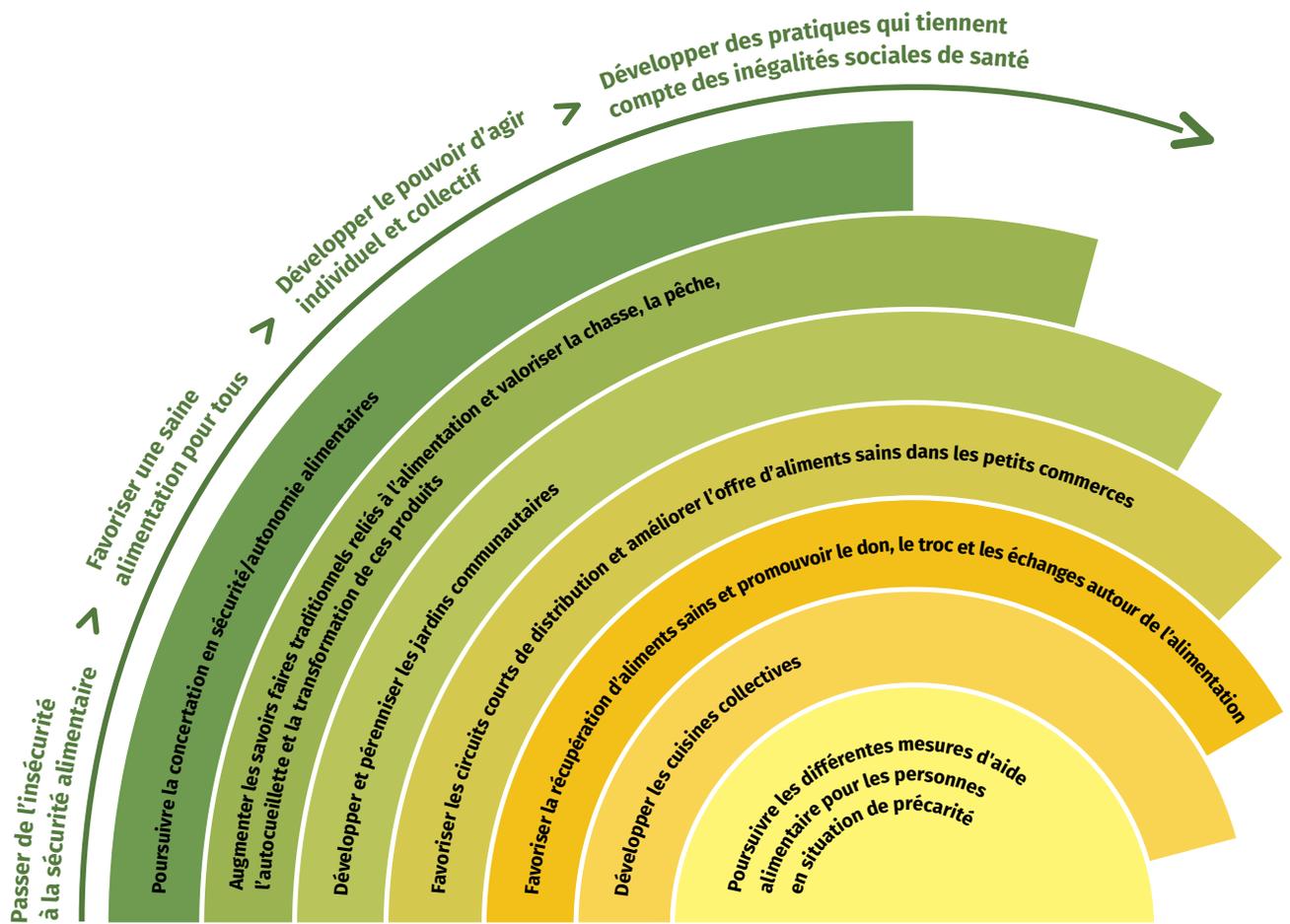
## Recommandation 11



Favoriser l'appropriation du continuum d'actions en sécurité et autonomie alimentaires, afin de se doter d'une vision commune des interventions les plus prometteuses.

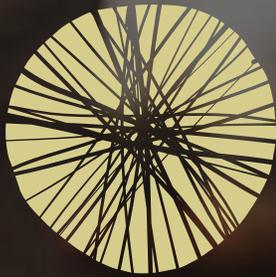
- Ce continuum d'actions n'est pas statique, il évoluera dans le temps selon l'émergence de pratiques gagnantes.

Figure 13 Illustration du continuum des actions en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine





## 6. Les actions du continuum en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



*Le sixième chapitre du cadre de référence décrit les actions du continuum en SAA implantées dans la région. Pour chacune des actions, il y a une définition qui est proposée, des constats et des recommandations. Ces actions sont regroupées sous :*

- 6.1. L'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité ;
- 6.2. Les guignolées ;
- 6.3. Les cuisines collectives ;
- 6.4. La récupération alimentaire, le don, le troc et les échanges autour de l'alimentation ;
- 6.5. Les circuits courts de distribution ;
- 6.6. L'augmentation des savoir-faire et la valorisation des pratiques traditionnelles telles la chasse, la pêche, la cueillette et la transformation des produits locaux ;
- 6.7. Les concertations en sécurité et autonomie alimentaires

## 6.1 Poursuivre les différentes formes d'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité

Dans la région, l'aide alimentaire offerte aux personnes en situation de précarité prend plusieurs formes, que ce soit par le dépannage alimentaire, les popotes roulantes, les plats givrés, les repas communautaires, l'offre alimentaire en milieu scolaire et les guignolées. Les guignolées sont traitées de façon spécifique au point 6.2. de ce chapitre.

### 6.1.1. Qui fait du dépannage alimentaire, des Popotes roulantes et des Petits plats givrés dans la région ?

Plusieurs organismes communautaires de la GÎM font du dépannage alimentaire, que ce soit des OCA en sécurité alimentaire, des centres d'action bénévole ou d'autres types d'organismes. Plusieurs centres d'action bénévole de la région offrent des services de *popotes roulantes* et/ou de *plats givrés*<sup>52</sup>.

### 6.1.2. L'aide alimentaire en milieu scolaire

Bon nombre de mesures<sup>52 53</sup> agissent en soutien aux écoles des milieux défavorisés et permettent à ces dernières d'offrir gratuitement, ou à coût modique, des collations ou des petits déjeuners à leurs élèves. Outre ces mesures présentes au sein de plusieurs écoles de la GÎM, certains établissements priorisent à même leurs budgets l'achat d'aliments au bénéfice des petits gaspésiens et madelinots.

De plus, la GÎM est l'une des quatre régions pilotes qui bénéficient du projet *Écollation*<sup>54</sup>. Il s'agit d'un projet pilote d'une durée de trois ans (2017 – 2020) qui s'articule autour de la distribution de collations de fruits et de légumes aux jeunes fréquentant des écoles primaires et secondaires de milieux défavorisés. Le projet s'inscrit dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (orientation 3, p. 45 objectif 1, chantier p. 51). *Écollation* vise la réduction des inégalités sociales de santé, dans une perspective de promotion de la saine alimentation et de développement durable. L'Association québécoise de la garde scolaire est mandatée pour réaliser ce projet, en collaboration avec deux OCA de notre région qui sont : Produire la santé ensemble et l'Accueil Blanche Goulet. Ces deux OCA agissent comme coordonnateurs du projet dans les écoles de leurs secteurs respectifs. En plus de la distribution de fruits et de légumes, le projet comprend un volet éducatif en partenariat avec *Croquarium*, les *Ateliers cinq épices* et la *Tablée des chefs*.

---

52 Les *Popotes roulantes* s'inscrivent dans le programme de soutien à domicile et vise les personnes de 65 et ans plus en perte d'autonomie ou toutes personnes de 65 ans et moins qui vivent des situations particulières de santé ou de vulnérabilité. Les plats givrés sont des repas congelés pour les personnes en situation de vulnérabilité (personnes de 70 ans et plus, situation de maladie, les jeunes mamans avec des nouveau-nés, personnes qui sont en situation d'insécurité alimentaire) et un soutien aux proches aidants.

53 [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/politiques\\_orientations/politique\\_reussite\\_educative\\_10juillet\\_F\\_1.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf)

54 [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/ress\\_financieres/rb/RB\\_Mesure15016.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/RB_Mesure15016.pdf)

55 <http://ecollation.gardescolaire.com/>

### 6.1.3. Constats sur l'aide alimentaire

- En 2018-2019 en GÎM, les OCA en sécurité alimentaire ont répondu à plus de 2 920 demandes urgentes d'aide alimentaire, ont offert 6 104 collations aux participants et enfants et ont fait plus de 2 372 repas communautaires<sup>56</sup> ;
- Le dépannage alimentaire est un service essentiel et fait partie d'un continuum d'actions en sécurité et autonomie alimentaires. Le dépannage alimentaire agit sur les déterminants individuels de la sécurité alimentaire<sup>57</sup>. En ce sens l'impact populationnel de cette mesure est faible, mais essentiel ;
- Par ailleurs, le dépannage alimentaire est aussi une occasion de faire de l'éducation populaire, de référer les personnes vers les cuisines collectives et en ce sens, peut favoriser le pouvoir d'agir des personnes. Certaines seront encouragées et actives à développer leur pouvoir d'agir, et d'autres le seront moins ;
- L'esprit des *Popotes roulantes* et des *Petits plats givrés* est d'offrir des repas équilibrés à moindre coût. L'implantation et la desserte des *Popotes roulantes* est inégale d'une MRC à l'autre. Ce sont principalement des bénévoles qui font les repas sous la supervision d'une cuisinière et d'une gestionnaire des bénévoles. Certains territoires ont aussi implanté les *Petits plats givrés* ;
- Les personnes qui ont recours au dépannage alimentaire vivent de plein fouet les inégalités sociales de santé. L'insuffisance de revenu pour se nourrir et pour répondre adéquatement aux besoins de base a un impact majeur sur la santé physique et mentale des personnes (MSSS, 2016<sup>58</sup>, Tremblay, L., 2005<sup>59</sup>) ;
- Les mesures d'aide alimentaire en milieu scolaire peuvent avoir des impacts positifs sur la santé des jeunes, notamment sur leur réussite scolaire. Toutefois, ces mesures doivent être mises en œuvre selon des modalités qui limitent la stigmatisation des jeunes et qui favorisent leur pouvoir d'agir<sup>60</sup>.



56 Rapport d'activités 2018-2019, Table de Concertation en Sécurité Alimentaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2018.

57 Chénier, G. (2016). Pyramide des impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Direction de santé publique de la Montérégie, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Longueuil.

58 Vers une saine alimentation pour tous, MSSS, 2016.

59 L'insécurité alimentaire : Ça ne se conte pas...Pourtant ça compte, Tremblay, L., TCSAGIM, 2005.

60 [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1952\\_Repas\\_Scolaires\\_Subventionnes\\_Impact.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1952_Repas_Scolaires_Subventionnes_Impact.pdf) (pages 3 à 6)

## Recommandation 12



Augmenter le pouvoir d'agir des personnes qui utilisent le dépannage alimentaire et les repas communautaires :

- Encourager la référence, la transition et l'accompagnement vers les cuisines collectives;
- Inciter la participation de la personne qui a recours au dépannage alimentaire en l'intégrant aux activités de l'organisme ou à la vie associative, de façon à encourager le développement de son implication citoyenne et de son pouvoir d'agir, ou toutes autres actions qui amènent une personne à dépasser une position initiale de bénéficiaire d'un service.

## 6.2 Poursuivre les guignolées

### 6.2.1. Définition : Qu'entend-on par guignolée

*La guignolée est un événement annuel ayant lieu dans les derniers jours de novembre ou premiers jours de décembre en prévision de la période de Noël. Elle prend la forme d'une collecte de nourriture non périssable et d'argent pour venir en aide aux plus démunis, en préparant des paniers de Noël remplis d'aliments non périssables.*

### 6.2.2. Qui fait des guignolées dans la région ?

Plusieurs OCA sont en charge des Guignolées dans chacune des MRC de la région, que ce soit les OCA en SA, les CAB, ou d'autres OCA impliqués et plusieurs clubs sociaux. La planification et l'opérationnalisation des Guignolées sont, pour la plupart, travaillées en collaboration avec des partenaires locaux.

### 6.2.3. Constats sur les guignolées en GÎM

- Les modèles de distribution des denrées alimentaires dans les guignolées varient d'une MRC à l'autre, que ce soit en don de denrées alimentaires ou en don de carte d'achat réservée à des items alimentaires ;
- L'organisation des guignolées demande beaucoup de temps et se prépare plusieurs mois d'avance ;
- Là encore, les partenaires se demandent comment favoriser un plus grand pouvoir d'agir des personnes qui reçoivent des dons lors de ces guignolées.

### Recommandation 13



**Proposer l'adoption de principes communs en GÎM autour des guignolées :**

- Favoriser l'inclusion des personnes et être solidaire à l'année au sein des communautés;
- Proposer des capsules faisant la promotion de la solidarité et de l'inclusion sociale;
- Mettre de l'avant des stratégies favorisant le développement du pouvoir d'agir des personnes.

## 6.3 Favoriser une plus grande présence de cuisine collective dans les territoires

### 6.3.1. Définition : Qu'entend-on par cuisines collectives ?

« La cuisine collective est un petit groupe de personnes qui mettent en commun leur temps, argent et compétences pour confectionner, en quatre étapes (planification, achats, cuisson, évaluation) des plats économiques, sains et appétissants. Elle s'adresse à toutes les personnes qui ont le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie pour elles et leur famille, tout en ayant la possibilité de s'impliquer individuellement et collectivement dans leur communauté. Le tout se fait, dans le plaisir, selon les principes d'éducation populaire, dans une démarche de solidarité, de démocratie, d'équité et justice sociale, d'autonomie et de prise en charge individuelle et collective, de respect de la personne et de dignité. »

RCCQ, <http://www.rccq.org/fr/a-propos/quest-ce-quune-cuisine-collective/>

### 6.3.2. Qui fait des cuisines collectives dans la région ?

En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les cuisines collectives sont, pour la plupart, mises en œuvre par les OCA en SA. Ceux-ci s'inscrivent dans la vision des cuisines collectives du RCCQ et visent le développement du pouvoir d'agir des personnes. Plusieurs autres organisations ou initiatives citoyennes font aussi des cuisines collectives en GÎM, sans s'inscrire nécessairement dans la vision du RCCQ.

### 6.3.3. Constats sur les cuisines collectives en GÎM

- En 2018-2019 en GÎM, les cuisines collectives au sein des OCA en sécurité alimentaire ont permis à 168 groupes de se constituer... « ...d'acquérir des connaissances, de bonifier des habiletés, de faire des apprentissages et de socialiser à travers plus de 1 491 rencontres. Plus de 143 078 portions ont été cuisinées par les personnes participantes »<sup>61</sup> ;
- Les cuisines collectives sont une stratégie pour augmenter l'accès physique, économique et culturel à une saine alimentation. Les cuisines collectives contribuent à développer le pouvoir d'agir des personnes qui y participent (TCSAGÎM, Tremblay, L<sup>62</sup>. 2005) ;
- La plupart des cuisines collectives en GÎM se déploient sous le principe de la mixité sociale ;
- L'implantation des cuisines collectives au sein des MRC est souvent concentrée en un seul lieu plus central, ce qui désavantage les personnes des villages situés dans les autres localités. Plusieurs OCA veulent élargir la desserte des cuisines collectives pour rejoindre plus de villages au sein d'une MRC. Pour ce faire, l'établissement d'un partenariat avec les municipalités et d'autres organismes est identifié comme une stratégie gagnante ;
- Plusieurs concertations locales en développement social priorisent le déploiement des cuisines collectives dans leur plan de communauté.

## Recommandation 14



- **Augmenter l'accès aux cuisines collectives et mieux les répartir dans l'ensemble des villages d'une MRC ;**
- **Dans la mise en place de nouvelles cuisines collectives, impliquer les municipalités et les partenaires locaux dans la recherche de solutions ;**
- **Prévoir l'ajout de cuisines communautaires dans les nouvelles constructions en saisissant toutes les opportunités ;**
- **Mettre de l'avant les retombées positives des cuisines collectives avec un *Plaidoyer pour les cuisines collectives***<sup>63</sup>.

61 Rapport d'activités 2018-2019, Table de Concertation en Sécurité Alimentaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2018.

62 L'insécurité alimentaire : Ça ne se conte pas...Pourtant, ça compte !, Tremblay, L., 2005. Recherche initiée par la TCSAGÎM.

63 Croque-Régions, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, RCCQ, 2019.



Cuisines collectives, Haute-Gaspésie

## 6.4 Favoriser la récupération d'aliments sains et promouvoir le don, le troc et les échanges autour de l'alimentation

Nous avons présenté des éléments de contexte entourant la récupération alimentaire des invendus dans la région, à la section 4.3. La section 6.4 aborde maintenant :

- Les exemples de PRS en GÎM;
- Les constats et les recommandations au regard des PRS;
- La vision commune en GÎM au regard des PRS;
- Les autres types de récupération alimentaire;
- Le don, le troc et les échanges;
- Les constats et les recommandations pour ces deux derniers points.

### 6.4.1. La récupération alimentaire en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Diverses formes de récupération d'aliments existent dans la région. Plusieurs OCA en sécurité alimentaire ont implanté des ententes locales avec des épiceries pour récupérer le surplus d'aliments et les réorienter vers les services de dépannage alimentaire ou vers les cuisines collectives. Il existe aussi les programmes de type *Chasseurs généreux*, qui encouragent les chasseurs à donner une partie de la viande chassée aux OCA en sécurité alimentaire. Les activités de glanage sont également une forme de récupération alimentaire et inspirent plusieurs organisations de la région.

En collaboration avec les OCA, plusieurs concertations locales en développement social implantent un Programme de récupération en supermarché (PRS) <https://www.youtube.com/watch?v=rR9HG5iluNE>.

**Voici trois exemples de PRS en GÎM :**

- **Le projet de récupération en supermarché de la Haute-Gaspésie, la première MRC à avoir pris l'initiative d'implanter un tel projet**  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1173721/recuperation-alimentation-innovation-haute-gaspesie>
- **Le projet de récupération alimentaire aux Îles-de-la-Madeleine**  
<http://cfim.ca/une-trentaine-dorganismes-mobilises-autour-du-projet-de-recuperation-de-denrees/>
- **Le Réseau de distribution alimentaire dans la Côte- de-Gaspé et ses environs**

## 6.4.2. Quelques données sur les programmes de récupération en supermarché (PRS)

### L'état d'implantation des PRS en GÎM

- 2 MRC ont implanté des PRS et récupèrent les aliments invendus des supermarchés;
- 1 MRC est en phase d'implantation;
- 2 autres MRC sont à l'étape de planification de l'implantation d'un PRS local.

### La quantité d'aliments récupérés

- En 2019, le PRS de la Haute-Gaspésie a permis de récupérer 33,5 tonnes de nourriture, à un rythme de 5 jours/semaine.
- En 2019-2020, sur une période de 10 mois, le PRS de la Côte-de-Gaspé a permis de récupérer 44,18 tonnes de nourriture et en à redistribuer 22,45 tonnes à d'autres organismes communautaires de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

**Figure 14** Projet de récupération alimentaire en haute-Gaspésie en 2019



## 6.4.3. Constats sur les programmes de récupération alimentaire en supermarché en GÎM

- La gestion des surplus est un enjeu de taille, mais des économies importantes peuvent être réalisées. Pour plusieurs, la capacité des structures d'accueil des denrées est insuffisante. Pour y faire face, les organisations ont besoin :
  - D'infrastructures adéquates pour recevoir et entreposer les denrées ;
  - D'un moyen de transport pour aller chercher et distribuer les denrées ;
  - De main-d'œuvre pour la manipulation des boîtes et éventuellement, pour la transformation de certains produits alimentaires périssables;
- Dans toutes les MRC qui implantent un tel programme, le réseau local en développement social est impliqué dans ce projet, en collaboration avec un organisme porteur et d'autres organismes du milieu qui bénéficieront des aliments récupérés;
- En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les aliments récupérés sont redistribués aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation de précarité, comme les maisons d'hébergement, les services de dépannage alimentaire, les cuisines collectives, etc. ;
- L'originalité des programmes de récupération en supermarché en GÎM est qu'ils sont travaillés de façon intégrée et concertée entre plusieurs organisations, générant le développement du pouvoir d'agir collectif au sein d'une communauté ;
- Il est possible de favoriser les aliments de haute valeur nutritive parmi les produits invendus.

**Par ailleurs, le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes CERMIM<sup>64</sup>(2019) a également fait ressortir des points saillants sur l'implantation des PRS dans la région. Ils sont résumés dans les cinq points suivants : les craintes formulées par rapport au PRS, les retombées sociales, les retombées environnementales, les retombées économiques et la préparation et documentation.**

#### **Les craintes formulées par rapport au PRS**

- Les enjeux d'espace
- Les perceptions face au projet
- La nécessité de changer des habitudes de travail
- La capacité des organismes à prendre toutes les denrées récupérées

#### **Les retombées sociales du PRS**

- Augmentation de l'accès à une saine alimentation pour des personnes vulnérables
- Augmentation de la sécurité et l'autonomie alimentaire des personnes par le biais de nombreux organismes bénéficiaires des denrées
- Sentiment de fierté pour les acteurs et les citoyens impliqués dans le projet
- Mobilisation des partenaires et le développement de nouveaux partenariats solides et durables
- Développement de connaissances culinaires des employés des organismes impliqués dans le projet
- Réseautage entre les partenaires des différentes MRC qui implantent ce projet

#### **Les retombées environnementales**

- Réduction importante du gaspillage alimentaire
  - En 2019, le PRS de la Haute-Gaspésie a permis **de récupérer 33,5 tonnes de nourriture, à un rythme de 5 jours/semaine.**
  - En 2019-2020, sur une période de 10 mois, le PRS de la Côte-de-Gaspé a permis **de récupérer 44,18 tonnes de nourriture et en à redistribuer 22,45 tonnes à d'autres organismes communautaires de la MRC de La Côte-de-Gaspé**

#### **Les retombées économiques**

- Le PRS génère des économies substantielles et permet de consolider une ressource humaine à l'année
- Un OCA a fait des économies de l'ordre de 15 000 \$ en 2018
- Apport substantiel en denrées qui n'auraient pas été disponibles sans le PRS
- Économie pour l'épicerie qui a diminué significativement sa quantité de matières résiduelles

#### **Préparation et documentation**

- Importance de prendre le temps pour mettre en place le projet
  - Espace et aménagement des lieux
  - Financement adéquat du projet, dont le financement d'un poste de coordination du projet
  - Hygiène et salubrité; respect de la chaîne de froid
  - Défi de couverture de l'ensemble du territoire
  - Communication saine entre les partenaires impliqués, des besoins et contraintes de chacun

---

64 Récupération et distribution alimentaire : Étude de cas et transfert de pratiques, Solomon, J., Tibodeau, M., CERMIM, Décembre 2019.

#### 6.4.4. Une vision collective de la récupération alimentaire en supermarché en GÎM

De l'ensemble de ces constats, une vision collective de la récupération alimentaire se dessine dans la région :

- **La récupération locale d'aliments invendus**

Les différents programmes de récupération alimentaire implantés dans la région priorisent la récupération locale d'aliments invendus, en collaboration avec les épiciers locaux. **La récupération locale devient une alternative à recevoir des invendus venant majoritairement des grands centres du Québec.**

- **Un sentiment de fierté et d'appartenance à la communauté**

**Les épiciers locaux se disent fiers de contribuer au mieux-être des individus de leur collectivité.** Leur implication dans un programme de récupération alimentaire contribue au sentiment de faire une différence et au sentiment d'appartenance à la communauté.

- **L'implication d'un ensemble d'organismes locaux permet de rejoindre un plus grand nombre de personnes en situation de précarité**

La redistribution des invendus à d'autres organismes locaux œuvrant auprès des personnes en situation de précarité permet de les rejoindre en plus grand nombre, notamment de par le lien de confiance qui existe. Ce lien de confiance atténue le sentiment de gêne ou de honte à recevoir des denrées.

- **Un programme qui réduit les impacts environnementaux reliés à l'alimentation**

L'abondance des surplus alimentaires est un enjeu dont on ne peut plus ignorer l'ampleur et nous force à transformer nos façons de faire. **Les programmes de récupération alimentaire réduisent les impacts environnementaux reliés à l'alimentation en détournant les aliments invendus des sites d'enfouissement,** puis en redistribuant aux personnes en situation de précarité les surplus accumulés.

- **Le renforcement du pouvoir d'agir collectif**

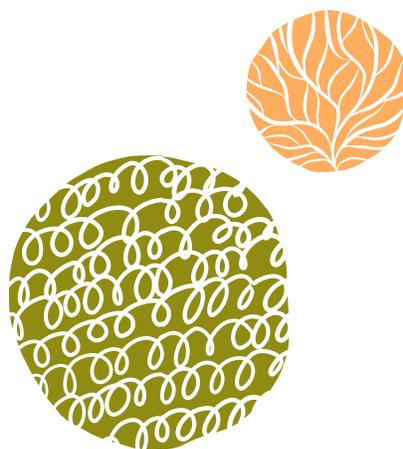
Cette redistribution implique, en amont, une mobilisation des organisations participantes au programme local de récupération alimentaire. Ce projet commun contribue à renforcer les liens de partenariat au sein d'une même MRC et même entre les organismes porteurs des PRS dans l'ensemble de la GÎM, puisqu'un réseau d'échange de pratiques s'est développé. **Cette prise en charge collective favorise un plus grand pouvoir d'agir en alimentation** (mise en commun des ressources et de l'expertise, économie d'achat de denrées répartie entre plusieurs organisations, redistribution des denrées vers d'autres activités en alimentation, etc.).

L'originalité des programmes de récupération en supermarché en GÎM est qu'ils sont travaillés de façon intégrée et concertée entre plusieurs organisations, générant le développement du pouvoir d'agir collectif au sein d'une communauté. Le dépannage alimentaire n'est plus une fin en soi d'un programme de récupération d'invendus, mais bien une porte d'entrée vers d'autres solutions qui visent avant tout l'autodétermination des populations les plus vulnérables et des communautés au regard de leur droit à une saine alimentation pour tous.

### 6.4.5. Constats sur les autres mesures pour contrer le gaspillage alimentaire en GÎM

Outre le PRS, diverses mesures sont mises de l'avant pour réduire le gaspillage alimentaire.

- Il existe des ententes locales qui permettent la récupération des produits de la chasse ou du braconnage. La pertinence de ce type d'entente ou de programmes de type *Chasseurs généreux*<sup>65</sup> méritent d'être mis de l'avant en GÎM.
- Des ententes locales entre des organismes et le Ministère de la Faune permettent de récupérer la viande des animaux issue du braconnage ou de la chasse sportive et la redonner aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation de précarité.
- Les OCA en SA de la Baie-des-Chaleurs reçoivent les légumes invendus ou déclassés des maraîchers de Baie des Saveurs. Les denrées recueillies permettent d'avoir des paniers d'aide alimentaire plus sains, constitués de produits locaux.
- Des initiatives de glanage existent dans la région et s'inscrivent à la fois dans une optique de récupération alimentaire, de don, de troc et d'échange. En Haute-Gaspésie, une initiative de glanage se déploie sous l'appellation *les Fruits orphelins* et inspire d'autres territoires. *Les fruits orphelins* est un réseau de cueillette qui s'organise avec des récoltes provenant des arbres fruitiers. La distribution des produits cueillis se fait selon la règle du glanage où 1/3 de la cueillette va au producteur-proprétaire, 1/3 au cueilleur et 1/3 à un organisme communautaire. En 2017, Les Fruits orphelins ont permis de cueillir et de partager aux organismes communautaires de la Haute-Gaspésie environ 1 ½ tonnes de fruits.



---

<sup>65</sup> *Chasseurs généreux* est un programme de don de viande de gibier destiné aux personnes dans le besoin dans la majorité des régions du Québec, rendu possible grâce aux récoltes et à la générosité des chasseurs et à l'implication des bouchers.

## Recommandation 15



- Rendre disponible la formation sur l'acceptabilité sociale des aliments récupérés offerte par la Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;
- Favoriser les aliments de haute valeur nutritive dans la sélection des produits invendus ;
- Privilégier la redistribution des aliments sains, et ce, en respect de la mission des organisations ;
- Promouvoir la vision originale qui se précise en GÎM dans le déploiement des PRS ;
- Implanter localement des programmes ou structure d'échanges de type Chasseurs généreux (BAQ) dans le but de redistribuer les produits de la chasse ou de la pêche aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation de précarité ;
- Encourager les activités de glanage.

### 6.4.6. Le don, le troc et les échanges

Le don, le troc et les échanges sont des pratiques citoyennes autour de l'alimentation et font partie des bonnes pratiques pour augmenter la sécurité et l'autonomie alimentaires d'une région. Quelques témoignages ci-dessous témoignent de leur importance dans la région au regard de la sécurité alimentaire.

#### Quelques témoignages :

« Mes frères, mon père, me donnent de la viande de bois. Cette année, ils ont tué. L'année passée mon père avait tué avec mes frères, pis j'ai eu pas mal de viande, mais sauf que moi, j'en mange pas. Pas de viande d'orignal non plus. Mon chum, il est maniaque de ça. Il aime en manger. »

« Moi maintenant, il y a jamais une journée que je dis "ben j'ai rien pour faire le souper". Il y a toujours quelque chose. Ben en tout cas, on s'organise. Mais je sais c'est quoi se serrer la ceinture. Dans le passé, on a été obligé de demander de l'aide. Mais je vais toujours être capable de prendre le téléphone, pis dire "hé maman, peux-tu nous prêter un sac de patates de ton jardin jusqu'à lundi?". Il y a toujours une méthode là. »

« On était une famille unie. Pis encore aujourd'hui, on va s'aider comme ça. On est encore comme ça. Si un a de besoin, ben les autres vont l'aider. Tu sais, on va pas laisser un avec rien. Même quand j'étais à Montréal, mon père m'envoyait des légumes, du poisson, toutes ces choses-là, pour pas qu'on manque de rien. On est encore comme ça, pis ça se continue. »

(Tiré de DSP GIM, Côté, 2007, p. 53)

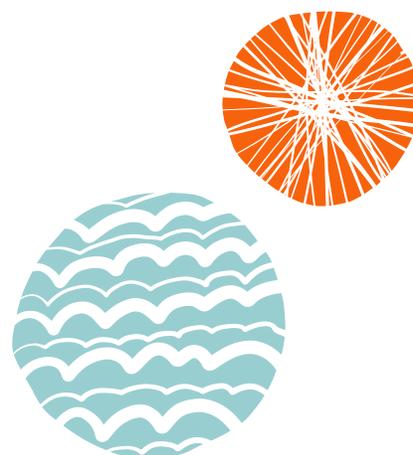
### 6.4.7. Constats sur le don, le troc et les échanges en GÎM

- Les pages Facebook locales *Nourrir notre monde* sont très populaire auprès de la population. Elles permettent l'échange d'informations entre les citoyens et témoignent de l'importance du troc et des populaires échanges entre les personnes ;
- À ce jour, il n'y a pas, en GÎM, d'initiatives de type *Frigo solidaire* ou *Frigo communautaire*<sup>66</sup>, qui existent déjà en Europe et dans quelques régions du Québec.

#### Recommandation 16



**Se doter, au local, d'une plate-forme sur les réseaux sociaux, afin de favoriser la circulation de l'information entre les citoyens au regard du don, de l'échange et du troc d'aliments sains.**



66 L'INSPQ définit les Frigos communautaires comme étant : «des frigos standard installés dans des endroits publics, accessibles à tous et parfois accompagnés d'un garde-manger libre-service. Des commerçants ou des particuliers y déposent leurs surplus d'aliments, et ceux qui en ressentent le besoin peuvent aller se servir librement. Dans un souci de salubrité des aliments récupérés, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a récemment publié des lignes directrices en ce qui concerne le don d'aliments qui seront offerts sous une formule libre-service.» (Le réemploi alimentaire : un levier pour l'accès à une saine alimentation pour les populations défavorisées ?, TOPO, numéro 17, août 2018).

## 6.5 Favoriser les circuits courts de distribution et améliorer l'offre d'aliments sains dans les petits commerces

L'alimentation de proximité est l'une des avenues qui contribuent à diminuer les déserts alimentaires d'un territoire et à augmenter l'autonomie alimentaire d'une population. L'alimentation de proximité peut prendre différentes formes comme :

- Les marchés publics, malgré qu'actuellement, peu de marchés publics favorisent un accès économique aux produits locaux ;
- Les coopératives de production ;
- Les achats locaux ;
- Les groupes d'achats;
- Etc.

### 6.5.1. Constats sur les circuits courts de distribution en GÎM

- Lors des consultations citoyennes de 2017, réalisées dans plusieurs MRC de la GÎM, tous les participants ont priorisé le besoin d'avoir un meilleur accès aux produits locaux ;
- La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine regorge de richesses alimentaires, mais l'accès à ces aliments constitue parfois un défi ;
- Il existe des marchés publics en GÎM, mais ceux-ci ne sont pas assez nombreux;
- Le développement de circuits courts de distribution des aliments modifie l'environnement alimentaire et en ce sens, les circuits courts se situent dans les déterminants intermédiaires<sup>67</sup> reliés à la sécurité alimentaire d'une population. Ce type d'action est réalisable pour des acteurs locaux ou régionaux, avec le souci et le défi de rendre ces produits locaux économiquement accessibles.
- Un comité sur l'alimentation de proximité, piloté par la Table SHV GÎM, a été mis sur pied en 2018 avec pour objectifs de :
  - Définir et cartographier le système alimentaire territorialisé de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, dans une optique de valorisation de ce système.
  - Faire le maillage intersectoriel entre la santé, le développement social, le municipal et l'agroalimentaire.

---

67 Chénier, G. (2016). Pyramide des impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Direction de santé publique de la Montérégie, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Longueuil.

## Recommandation 17



- Se préoccuper de favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation dans l'implantation des circuits courts de distribution ;
- Faciliter le développement d'un système alimentaire durable pour la GÎM.



Marché public, Haute-Gaspésie



«...est un regroupement de producteurs et de transformateurs bioalimentaires qui effectue de la vente directe auprès des citoyens de la Baie-des-Chaleurs (Gaspésie). Certifiés biologiques ou faits à partir d'ingrédients biologiques ou sauvages, leurs produits peuvent être commandés toutes les deux semaines, de novembre à avril. Les clients passent ensuite les récupérer à l'un des six points de chute (Carleton-sur-Mer, Maria, New Richmond, Caplan, Bonaventure, ou Paspébiac), selon un horaire déterminé. »

<http://www.baiedessaveurs.ca/>



Producteur et vente de légumes,  
Côte-de-Gaspé

## 6.6 Développer et consolider les jardins communautaires et collectifs

Le développement des jardins communautaires et collectifs est aussi une pratique qui favorise la sécurité et l'autonomie alimentaires, et ce, de plusieurs façons.

Les jardins communautaires sont plus que de simples jardins. Ils permettent de socialiser, de transmettre des savoir-faire culinaires et jardiniers, d'être un outil pédagogique en milieu scolaire, de favoriser les circuits courts de distribution d'aliments sains, d'approvisionner en partie les cuisines collectives, d'être en continuité avec les ateliers en milieux scolaires de type *Les Petits Cuistots*, etc.

En GÎM, les jardins se sont implantés et ont été supportés par les démarches locales en développement social. Un savoir d'expertise en accompagnement jardin s'est développé pour se rassembler sous *La Bulle des accompagnateurs en jardinage de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. En 2017, cette communauté de pratique d'accompagnateurs jardin ont publié le *Répertoire des jardins communautaires et éducatifs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*<sup>68</sup> afin de «...faire connaître les initiatives et les acteurs œuvrant en accompagnement des citoyens (adultes et enfants) participant à des jardins communautaires. Ce répertoire fait ressortir l'importance de l'accompagnement jardin communautaire, l'expertise et les savoir-faire développés depuis 8 ans dans notre région ».

Toutefois, la pérennité de l'accompagnement jardin est fragile malgré le potentiel de cette stratégie. Voici le lien vers une vidéo produite par la Table SHV GÎM qui présente l'implantation des jardins communautaires et collectifs dans différents milieux de la GÎM <https://www.youtube.com/watch?v=RUXh38cgcto>.



---

68 [http://www.bdcas.com/wp-content/uploads/repertoirejardins\\_web\\_2017.pdf](http://www.bdcas.com/wp-content/uploads/repertoirejardins_web_2017.pdf)

### 6.6.1. Définition : Qu'entend-on par jardins communautaires et collectifs ?

« *Un jardin communautaire est composé de plusieurs parcelles individuelles (aussi appelées lots, lopins ou jardinets), habituellement réservées aux résidents du secteur. Les parcelles sont attribuées à des personnes qui les cultivent individuellement, chacune de leur côté. En général, ces espaces cultivables sont loués sur une base annuelle, pour une somme accessible à toutes les bourses. Les jardins communautaires sont souvent mis en place par la municipalité dans une optique récréative et de loisir, tout en jouant un rôle structurant dans les quartiers.*

*Un jardin collectif est une parcelle de terre unique sur laquelle un groupe de personnes s'organise et se partage les responsabilités en vue d'y produire des aliments qui seront partagés lors de la récolte ou remis partiellement à des organismes communautaires œuvrant auprès des populations défavorisées. Historiquement développées dans une optique d'autonomie et de sécurité alimentaires (intervention sociale), de lutte à la pauvreté et de militantisme écologique (sauvegarde d'espaces verts), les missions des jardins collectifs ont toutefois tendance à se diversifier.* »

(Répertoire des jardins communautaires et éducatifs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2017)



## 6.6.2. Définition : Qu'entend-on par l'accompagnement jardin ?

« L'accompagnement au jardinage est le processus humain de suivi étape par étape, qui peut s'échelonner sur plusieurs années, selon le point de départ du projet et le niveau de mobilisation en place au démarrage. Le processus est variable selon les contextes et vise à développer l'autonomie des communautés autour du jardin communautaire. »

Les étapes de l'accompagnement jardin sont variées :

- Informer un nouveau groupe de citoyens intéressés à créer un potager ;
- Aider à chercher un site idéal, accessible ;
- Aider à mobiliser des élus, divers partenaires (dont les organismes communautaires) ;
- Accompagner le ou les porteurs pour monter un budget, lister les besoins et trouver du financement ;
- Préparer le sol et aménager le site ;
- Transférer des connaissances techniques de jardinage ;
- Animer des rencontres, des ateliers sur des sujets spécifiques ;
- Aider à organiser des fêtes des récoltes, des inaugurations, etc. ;
- Coordonner des bénévoles, etc. » (Répertoire des jardins communautaires et éducatifs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2017).

## 6.6.3. Constats sur les jardins en GÎM

- Entre 2010 et 2017, 65 jardins ont pris racine en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 1 473 personnes ont bénéficié de l'accompagnement jardin dont 786 enfants. Selon une étude réalisée auprès des participants, le jardinage améliore l'accès aux aliments frais et sains, favorise la participation citoyenne et tisse des liens intergénérationnels<sup>69</sup>. C'est en ce sens que le jardinage est considéré comme une stratégie de changement social.
- En GÎM, les jardins se déploient au sein et en collaboration avec les municipalités, les organismes communautaires, les milieux scolaires et d'autres milieux ciblés comme les résidences pour personnes âgées, les HLM, etc. ;
- Le financement de l'accompagnement jardin est précaire et non récurrent ;
- En favorisant l'accès physique, économique et culturel à une saine alimentation, le développement des jardins se situe dans les déterminants intermédiaires<sup>70</sup> reliés à la sécurité alimentaire d'une population. Ce type d'action est réalisable pour des acteurs locaux ou régionaux.

69 Étude sur le service d'accompagnement au jardinage en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : Un incontournable pour dynamiser les communautés autour de l'alimentation de proximité, Bulle jardin, 2019.

70 Chénier, G. (2016). Pyramide des impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Direction de santé publique de la Montérégie, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Longueuil.

#### 6.6.4. Exemple de jardin de type forêt nourricière



### Recommandation 17



- Favoriser l'accès aux jardins communautaires et collectifs à tous, afin de contribuer à diminuer les inégalités sociales de santé :
  - En favorisant la mixité et l'inclusion sociale ;
  - En rejoignant les personnes en situation de précarité ;
- Appuyer l'originalité du modèle et l'expertise de l'accompagnement jardin développées dans la région ;
- Privilégier le recours à l'expertise en accompagnement jardin, présente en GÎM. Les accompagnateurs jardin travaillent en collaboration avec les organismes locaux en contact avec les personnes en situation de précarité.

71 « La forêt nourricière est conçue pour fournir une production alimentaire variée ainsi que d'autres produits tels des épices, des plantes médicinales, des champignons, des matériaux de construction, des fibres, des matériaux pour la vannerie, du miel, du bois de chauffage, du fourrage pour nourrir les animaux, du paillis, du gibier, des produits de la sève, de la teinture et de l'huile tout en nécessitant peu de travail une fois que le système a atteint une certaine maturité. » <https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardin-forêt>

## 6.7 Augmenter les savoir-faire traditionnels reliés à l'alimentation et valoriser les pratiques traditionnelles telles la chasse, la pêche, la cueillette et la transformation des produits locaux

La préservation et le recours aux savoir-faire traditionnels reliés à l'alimentation ont aussi été nommés comme une priorité dans les rencontres citoyennes de 2017. De plus, en région éloignée, le recours à l'alimentation traditionnelle (la chasse, l'autocueillette des petits fruits et des mollusques, la pêche, etc.) et les savoir-faire qui s'y rattachent, font partie des alternatives pour atténuer les impacts des déserts alimentaires sur une population<sup>72</sup>. Les Micmacs de la région sont riches de savoir-faire dans ce domaine.

Également, le projet *Manger notre St-Laurent*<sup>73</sup> a réalisé, au courant de l'été 2019, des ateliers avec les municipalités impliquées dans le projet, soit Cap-Chat, Sainte-Thérèse-de-Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine. Ces ateliers ont rassemblé près de 20 personnes/ateliers de différents secteurs. Les objectifs de *Manger notre St-Laurent* sont :

- La mise en valeur des ressources animales et végétales comestibles du Fleuve, de l'Estuaire et du Golfe du Saint-Laurent ;
- La promotion du plaisir de manger ces aliments locaux ;
- L'autonomie alimentaire.

Bons nombres d'ateliers culinaires sont présents dans la région pour développer et transmettre les savoir-faire reliés à l'alimentation, que ce soit dans les OCA ou en milieu scolaire via les *Petits Cuistots*.



72 Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, 2013

73 <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/bon-pied-bonne-heure/segments/entrevue/78749/manger-notre-saint-laurent-melanie-lemire>



Champignons sauvages



Le Caplan roule sur les plages,  
photo : Radio-Canada/Julie Tremblay



Persil de mer



Dépeçage de sanglier,  
Haute-Gaspésie



Transformation de produits locaux,  
Haute-Gaspésie

Lait de Chanvre

Mayo à Brunö

### 6.7.1. Constats sur les savoir-faire traditionnels reliés à l'alimentation

Les rencontres citoyennes ont permis d'identifier clairement l'importance de préserver et de transmettre les savoir-faire traditionnels reliés à l'alimentation, comme les produits de la chasse, de la pêche et de l'autocueillette.

- Les citoyens et les intervenants constatent la perte des savoir-faire et en particulier le savoir-faire traditionnel culinaire et celui de la transformation des aliments locaux;
- Si plusieurs organismes offrent des ateliers culinaires pour améliorer les savoir-faire, tous s'entendent pour dire que ces activités ne sont pas en quantité suffisante ;
- Les personnes qui chassent sont nombreuses, mais une quantité importante de viande chassée n'est pas mangée. L'utilisation des ressources n'est pas optimale ;
- L'implantation des Petits Cuistots aux Îles-de-la-Madeleine est identifiée comme un modèle exemplaire à l'échelle de la province. <https://www.youtube.com/watch?v=QKMH-kJmd6A>.

#### Recommandation 18



- **Augmenter les savoir-faire reliés à la transformation des aliments sains et à la transformation des aliments locaux, tant auprès des enfants que des adultes ;**
- **Implanter des ateliers culinaires intergénérationnels et interculturels ;**
- **Se servir de la vision des cuisines collectives et les ateliers culinaires pour favoriser la transmission des savoir-faire autour de la saine alimentation et des produits locaux ;**
- **Valoriser les activités traditionnelles que sont la chasse, la pêche, l'autocueillette et la transformation de ces produits. Cette posture est particulièrement adaptée aux réalités des régions rurales ou dites éloignées.**

## 6.8 Poursuivre la concertation en sécurité et autonomie alimentaires

La concertation en sécurité et autonomie alimentaires fait partie des bonnes pratiques pour augmenter la sécurité alimentaire d'une population. En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, il existe plusieurs instances régionales et locales de concertation en SAA. Elles sont illustrées et énumérées dans cette section.

Cette section présente :

- Une illustration des concertations régionales et locales en SAA ;
- Deux exemples de concertations régionales en SAA ;
- Des constats sur cette concertation ;
- Des recommandations pour favoriser ce travail de collaboration.

**Figure 15** Illustration des concertations régionales et locales en sécurité et autonomie alimentaires en GÎM



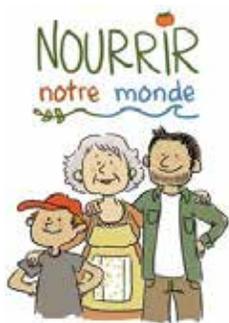


## 6.8.1. Exemples de concertations en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine



### Concertation sectorielle en sécurité alimentaire

La mission de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (TCSAGIM) vise l'échange et le support entre organismes communautaires autonomes œuvrant en sécurité alimentaire. Ce regroupement permet aux membres de définir leurs orientations communes en lien avec les services et activités offerts tout en assurant une plus grande visibilité et le développement d'une nouvelle expertise socio-économique en tant qu'agent de changement social.



### Concertation intersectorielle en sécurité et autonomie alimentaires

Nourrir notre monde (NNM) en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine<sup>74</sup> est un mouvement collectif qui se mobilise pour favoriser une alimentation locale, saine, durable et solidaire. NNM vise à renouer les liens entre les « mangeurs » et l'ensemble des acteurs d'un système alimentaire durable. Ce mouvement donne une grande place aux organismes du milieu, à la participation citoyenne et au monde municipal. C'est une approche qui part des besoins des milieux en s'appuyant sur les préoccupations et les priorités locales. À ce jour, tous les territoires de la région se sont dotés d'une concertation locale *Nourrir notre Monde*. La définition de *Nourrir notre monde* se retrouve en l'annexe.

## 6.8.2. Constats sur les concertations en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

- Il existe des mobilisations sectorielles en sécurité alimentaire et d'autres intersectorielles en sécurité et autonomie alimentaires ;
- Une telle mobilisation des partenaires et des citoyens autour de la sécurité et l'autonomie alimentaires est extrêmement vivante, mais nécessite du temps de concertation et amène son lot de défis. Les recommandations 19 et 20 présentent les conditions gagnantes pour favoriser un sain partenariat. Ces bonnes pratiques du travail de concertation doivent souvent être renommées entre les partenaires ;
- Le roulement de personnes au sein des concertations devient problématique. L'historique et le « apprendre à travailler ensemble » sont souvent à recommencer ;
- La majorité des organisations ont peu de temps et de financement pour se concerter ;
- Les concertations en sécurité et autonomie alimentaires augmentent le pouvoir d'agir collectif.

---

<sup>74</sup> Nourrir notre monde, Gérin-Lajoie, S., pour le Collectif Nourrir notre monde GÎM, Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2019.

## Recommandation 19



Tenir compte de ces conditions de réussite du travail de collaboration<sup>75</sup> :

- Disposer d'un leadership démocratique et efficace, ainsi que d'un soutien professionnel et technique adéquat (animation, procès-verbaux, convocations, recherche, etc.) ;
- Réunir les acteurs pertinents au problème ou à la question ciblée, dont les représentants ont un niveau de pouvoir comparable dans leur organisation, et faire participer et mettre à contribution les personnes et groupes concernés par le problème ;
- Réaliser collectivement l'analyse de la problématique ainsi que l'exploration et le choix des objectifs ou solutions à mettre en œuvre ;
- S'assurer que l'enjeu soit perçu comme majeur, le résumer en quelques grandes questions et limiter le nombre d'objectifs (certains réalisables à court terme et qui constituent des gains concrets permettant de développer la confiance dans la concertation et la perspective de réalisations plus importantes) ;
- Revenir souvent sur les objectifs car le quotidien prend facilement le pas sur l'action prospective ;
- Respecter l'identité de chaque participant, accepter les différences (missions, limites), tenir compte des facteurs individuels (problèmes de communication, peur du changement) et s'assurer que tous les participants aient un niveau d'information et de compréhension suffisant (offrir un soutien spécifique au besoin) ;
- Se rappeler que les intérêts peuvent être contradictoires ou conflictuels et que la satisfaction d'intérêts personnels ou corporatifs est importante, que chaque acteur doit pouvoir en tirer quelques avantages ;
- Reconnaître à chaque acteur ce qui lui revient, sa contribution et son apport au réseau, en relation avec ses moyens et ses ressources ;
- S'assurer que chaque acteur ait le sentiment d'être écouté et de pouvoir influencer les décisions ;
- Communiquer en utilisant un langage le plus accessible possible ;
- Faire collectivement l'évaluation du processus de concertation. (INSPQ, 2002 et Bourque, 2009)

<sup>75</sup> Cadre de référence en soutien au développement des communautés, ASSSGÎM, DSPGÎM, Duval, C., 2013  
<http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/Gaspesie/9782923874579.pdf>

## Recommandation 20



Tenir compte des recommandations suivantes dans le domaine de la sécurité alimentaire<sup>76</sup> :

- La mise à contribution des milieux dans l'analyse des besoins et des enjeux locaux/ régionaux, et dans la recherche de solutions devrait être envisagée avant toute intervention, en tout respect des éléments incontournables au développement des communautés (réduction des inégalités, participation, empowerment, concertation et partenariat, et harmonisation des politiques) ;
- La recherche de solutions à l'insécurité alimentaire doit prendre en considération les réalités locales et éviter l'aggravation d'une situation de faible accès ou de désert alimentaire déjà critique dans plusieurs communautés ;
- Afin de ne pas accentuer les inégalités sociales, la Direction de santé publique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine suggère d'être prudent dans la présentation de projets pouvant d'un côté générer une amélioration de l'accès à certains aliments pour une population en situation de vulnérabilité, mais de l'autre affaiblir la vitalité des localités. Le maintien de ce fragile équilibre doit rester au cœur de toute intervention ;
- Sachant que le gaspillage alimentaire est une réalité, il nous semble important de réfléchir à des interventions qui pourraient l'atténuer. Il nous apparaît aussi pertinent que ces interventions puissent permettre une amélioration de la situation de l'insécurité alimentaire, mais en soutenant le maintien ou l'amélioration de la vitalité de nos milieux.

<sup>76</sup> Réflexion au regard de l'insécurité alimentaire, des déserts alimentaires et de la récupération à la source de produits potentiellement destinés à la consommation humaine pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, document de travail, Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2016.



## 7. Les recommandations du cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en bref



*Voici en bref, les recommandations de ce cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.*



## Recommandation 1

Appuyer les initiatives qui contribuent à augmenter le revenu minimum garanti, considérant :

- La pauvreté est le principal déterminant de la santé associée à l'insécurité alimentaire ;
- Les politiques publiques sur le revenu sont documentées comme faisant partie des déterminants structureaux ayant un fort potentiel d'impact populationnel sur l'insécurité alimentaire.



## Recommandation 2

- S'inspirer de la *Pyramide d'impacts populationnels des interventions en matière de sécurité alimentaire* pour mettre de l'avant des interventions qui ont un impact sur les déterminants collectifs reliés à la sécurité alimentaire ;
- Suivre les travaux du MSSS visant à détailler cette pyramide d'impacts populationnels et en assurer une adaptation pour les réalités de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



## Recommandation 3

Dans le but de rejoindre les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire, les mesures de prévention universelle en alimentation, comme celle visant à augmenter l'accès à une saine alimentation pour tous, doivent s'inspirer du principe de l'universalisme proportionné (adaptation de l'intensité et des modalités des interventions en faveur des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire).



## Recommandation 4

En collaboration avec les OCA qui font du dépannage alimentaire, dresser un portrait de l'insécurité alimentaire des personnes qui fréquentent les OCA en sécurité alimentaire de la région en identifiant, par exemple :

- Le nombre de personnes différentes qui reçoivent des dépannages alimentaires ;
- Le profil de ces personnes ;
- Le degré estimé (modéré ou grave) de l'insécurité alimentaire vécue par les personnes.



## Recommandation 5

Les mesures à implanter pour réduire l'impact des déserts alimentaires ou le faible accès à des commerces d'alimentation doivent cibler prioritairement les personnes en situation de précarité économique ou de vulnérabilité.



## Recommandation 6

Poursuivre et mettre à jour la cartographie des déserts alimentaires pour chacune des MRC de la GÎM, en s'inspirant;

- De la carte des déserts alimentaires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, INSPQ, 2012 ;
- D'une lecture plus précise des épiceries dans chacune des MRC de notre région ;
- Du faible accès de chacune des résidences familiales ;
- De la connaissance des intervenants des secteurs où vivent les familles en situation de précarité.



## Recommandation 7

Évaluer l'impact des déserts alimentaires et des situations de faible accès à une saine alimentation sur l'insécurité alimentaire des personnes en situation de précarité de la GÎM.



## Recommandation 8

Mettre de l'avant des interventions qui contribuent à diminuer les déserts alimentaires ou les situations de faible accès alimentaire. Ces interventions s'adressent prioritairement aux personnes en situation de précarité financière ou de vulnérabilité comme celles ayant une mobilité réduite.



## Recommandation 9

Cartographier l'accès alimentaire de la population de la GÎM en s'inspirant :

- Des cartes des déserts alimentaires pour chacune des MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (INSPQ, 2018) ;
- De la cartographie de l'accès alimentaire en Haute-Gaspésie (2017) ;

Diffuser ces cartes, promouvoir leur utilisation et faire connaître les services facilitant l'accès à une saine alimentation.



## Recommandation 10

Favoriser l'appropriation du continuum d'actions en sécurité et autonomie alimentaires, afin de se doter d'une vision commune des interventions les plus prometteuses en sécurité et autonomie alimentaires :

- En se basant sur la littérature et les pratiques terrain en sécurité et autonomie alimentaires. Ce faisant, ce continuum n'est pas statique mais évoluera dans le temps selon l'émergence de pratiques gagnantes.



## Recommandation 11

Augmenter le pouvoir d'agir des personnes qui utilisent le dépannage alimentaire et les repas communautaires :

- Encourager la référence, la transition et l'accompagnement vers les cuisines collectives ;
- Inciter la participation de la personne en l'intégrant aux activités de l'organisme ou à la vie associative, de façon à encourager le développement de son implication citoyenne et de son pouvoir d'agir, ou toutes autres actions qui amènent les personnes à dépasser une position initiale de bénéficiaire d'un service.



## Recommandation 12

Proposer l'adoption de principes communs en GÎM autour des Guignolées :

- Favoriser l'inclusion des personnes et être solidaire à l'année au sein des communautés ;
- Proposer des capsules faisant la promotion de la solidarité et de l'inclusion sociale ;
- Mettre de l'avant des stratégies favorisant le développement du pouvoir d'agir des personnes.



## Recommandation 13

Au regard des cuisines collectives :

- Augmenter l'accès aux cuisines collectives et mieux les répartir dans l'ensemble des localités des MRC ;
- Prévoir l'ajout de cuisines communautaires dans les nouvelles constructions en saisissant toutes les opportunités ;
- Favoriser le travail de collaboration avec les partenaires locaux dans la mise en place de nouvelles cuisines collectives.



## Recommandation 14

Au regard de la récupération des aliments :

- Rendre disponible la formation sur l'acceptabilité sociale des aliments récupérés offerte par la Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;
- Discriminer et sélectionner la récupération d'aliments sains ;
- Privilégier la redistribution des aliments sains, et ce, en respect de la mission des organisations ;
- Promouvoir et poursuivre la vision originale des PRS qui se dessine en GÎM ;
- Implanter localement des programmes ou structure d'échanges de type *Chasseurs généreux* (BAQ) dans le but de redistribuer les produits de la chasse ou de la pêche aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation de précarité.



## Recommandation 15

Au regard du don, du troc et des échanges :

- Se doter, au local, d'une plate-forme sur les réseaux sociaux afin de favoriser la circulation de l'information entre les citoyens au regard du don, de l'échange et du troc d'aliments sains.



## Recommandation 16

Au regard des circuits courts de distribution :

- Se préoccuper de favoriser l'accès économique à une saine alimentation dans l'implantation des circuits courts de distribution ;
- Contribuer à l'établissement de l'alimentation de proximité dans la région.



## Recommandation 17

Au regard des jardins communautaires et collectifs :

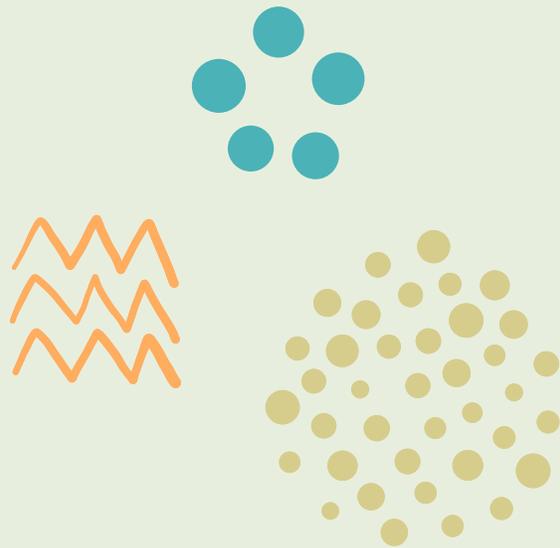
- Favoriser l'accès aux jardins communautaires et collectifs à tous, afin de contribuer à diminuer les inégalités sociales de santé :
  - En favorisant la mixité et l'inclusion sociale ;
  - En rejoignant les personnes en situation de précarité ;
- Appuyer l'originalité du modèle et de l'expertise de l'accompagnement jardin développées dans la région et privilégier le recours à cette expertise présente en GÎM;
- Favoriser le soutien d'un accompagnateur jardin/MRC. Ces accompagnateurs jardin sont en support et en collaboration avec les organismes locaux en contact avec les personnes en situation de précarité.



## Recommandation 18

Au regard de la transmission des savoir-faire et de la valorisation des pratiques traditionnelles reliées à l'alimentation telles la chasse, la pêche, la cueillette et la transformation des produits locaux :

- Augmenter les savoir-faire reliés à la transformation des aliments sains et à la transformation des aliments locaux, tant auprès des enfants que des adultes ;
- Implanter des ateliers culinaires intergénérationnels ;
- Se servir de la vision des cuisines collectives et les ateliers culinaires pour favoriser la transmission des savoir-faire autour de la saine alimentation et des produits locaux ;
- Valoriser les activités traditionnelles que sont la chasse, la pêche et l'autocueillette, etc. Cette posture est particulièrement adaptée aux réalités des régions rurales ou dites éloignées ;
- Implanter localement des programmes de type Chasseurs généreux, ou des structure d'échanges, dans le but de redistribuer les produits de la chasse aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation de précarité.





## Recommandation 19

Tenir compte de ces conditions de réussite du travail de collaboration<sup>77</sup> :

- Disposer d'un leadership démocratique et efficace, ainsi que d'un soutien professionnel et technique adéquat (animation, procès-verbaux, convocations, recherches, etc.) ;
- Réunir les acteurs pertinents au problème ou à la question ciblée, dont les représentants ont un niveau de pouvoir comparable dans leur organisation, et faire participer et mettre à contribution les personnes et groupes concernés par le problème ;
- Réaliser collectivement l'analyse de la problématique ainsi que l'exploration et le choix des objectifs ou solutions à mettre en œuvre ;
- S'assurer que l'enjeu soit perçu comme majeur, le résumer en quelques grandes questions et limiter le nombre d'objectifs (certains réalisables à court terme et qui constituent des gains concrets permettant de développer la confiance dans la concertation et la perspective de réalisations plus importantes) ;
- Revenir souvent sur les objectifs, car le quotidien prend facilement le pas sur l'action prospective ;
- Respecter l'identité de chaque participant, accepter les différences (missions, limites), tenir compte des facteurs individuels (problèmes de communication, peur du changement) et s'assurer que tous les participants aient un niveau d'information et de compréhension suffisant (offrir un soutien spécifique au besoin) ;
- Se rappeler que les intérêts peuvent être contradictoires ou conflictuels et que la satisfaction d'intérêts personnels ou corporatifs est importante, que chaque acteur doit pouvoir en tirer quelques avantages ;
- Reconnaître à chaque acteur ce qui lui revient, sa contribution et son apport au réseau, en relation avec ses moyens et ses ressources ;
- S'assurer que chaque acteur ait le sentiment d'être écouté et de pouvoir influencer les décisions ;
- Communiquer en utilisant un langage le plus accessible possible ;
- Faire collectivement l'évaluation du processus de concertation. (INSPQ, 2002 et Bourque, 2009)

77 Cadre de référence en soutien au développement des communautés, ASSSGÎM, DSPGÎM, Duval, C., 2013  
<http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/Gaspesie/9782923874579.pdf>



## Recommandation 20

**Tenir compte des recommandations plus spécifiques au regard de la concertation en sécurité alimentaire<sup>78</sup> :**

- La mise à contribution des milieux dans l'analyse des besoins et des enjeux locaux/régionaux, et dans la recherche de solutions devrait être envisagée avant toute intervention, en tout respect des éléments incontournables au développement des communautés (réduction des inégalités, participation, empowerment, concertation et partenariat, et harmonisation des politiques) ;
- La recherche de solutions à l'insécurité alimentaire doit prendre en considération les réalités locales et éviter l'aggravation d'une situation de faible accès ou de désert alimentaire déjà critique dans plusieurs communautés ;
- Afin de ne pas accentuer les inégalités sociales, la Direction de santé publique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine suggère d'être prudent dans la présentation de projets pouvant d'un côté générer une amélioration de l'accès à certains aliments pour une population en situation de vulnérabilité, mais de l'autre affaiblir la vitalité des localités. Le maintien de ce fragile équilibre doit rester au cœur de toute intervention ;
- Sachant que le gaspillage alimentaire est une réalité, il nous semble important de réfléchir à des interventions qui pourraient l'atténuer. Il nous apparaît aussi pertinent que ces interventions puissent permettre une amélioration de la situation de l'insécurité alimentaire, mais en soutenant le maintien ou l'amélioration de la vitalité de nos milieux.

<sup>78</sup> Réflexion au regard de l'insécurité alimentaire, des déserts alimentaires et de la récupération à la source de produits potentiellement destinés à la consommation humaine pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, document de travail, Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 2016.



## 8. Annexes

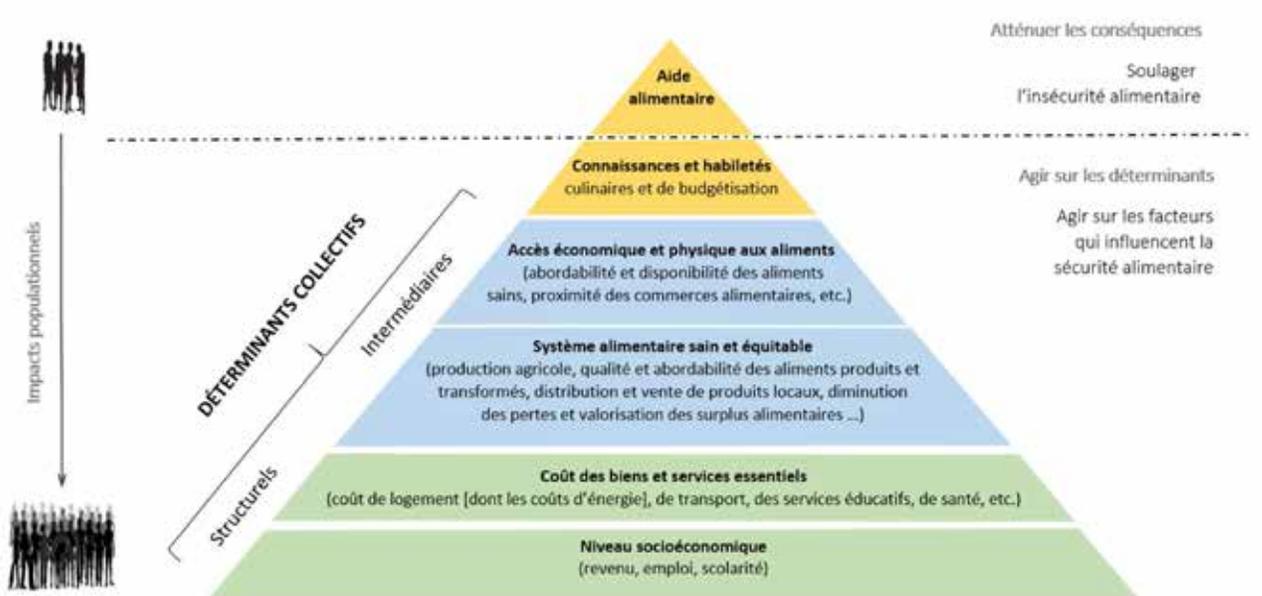


- Annexe 1 Pyramide d'impacts populationnels des interventions en matière de sécurité alimentaire  
Les déterminants intermédiaires  
Les déterminants structurels et individuels
- Annexe 2 La Politique gouvernementale de prévention de la santé en résumé
- Annexe 3 Déclaration pour le droit à une saine alimentation au Québec
- Annexe 4 Cartographie 2018 non-exhaustive des politiques en lien avec les saines habitudes de vie et la sécurité alimentaire
- Annexe 5 Cartes des déserts alimentaires et du faible accès selon les MRC de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Annexe 6 Le cadre de référence régional en sécurité et autonomie alimentaires GÎM en bref
- Annexe 7 Fiche de référence sur le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif
- Annexe 8 Fiche de référence sur les stratégies pour diminuer le gaspillage alimentaire
- Annexe 9 Fiche de référence du MSSS pour diminuer les déserts Alimentaires
- Annexe 10 Définition de Nourrir notre monde



# Annexe 1

## Pyramide d'impacts populationnels des interventions en matière de sécurité alimentaire



Source : Chénier, Geneviève. *Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte!*, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mis à jour le 1<sup>er</sup> avril 2019, 4 pages, <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>

# Les déterminants intermédiaires

## ACCÈS ÉCONOMIQUE ET PHYSIQUE AUX ALIMENTS

**Épicerie économique** Ex. : épicerie solidaire, communautaire à but non lucratif, coopérative d'alimentation de proximité, épicerie économique en milieu vulnérable telle que dans les habitations subventionnées, etc.

**Groupes d'achats** Ex. : groupes d'achats de fruits et légumes frais, de denrées périssables ou non périssables, de semences, etc.

**Jardinage** Ex. : jardin collectif, communautaire, agriculture urbaine dont le jardinage urbain, aménagements comestibles, jardin de production (approvisionnement alimentaire collectif), etc.

**Marchés de proximité** Ex. : marché mobile/ambulant, marché maraîcher, de producteurs, marché citoyen, marché de quartier, marché de solidarité/écomarché virtuel, valorisation des invendus des marchés, soutien à la consolidation des activités de marchés (regroupement, association...), etc.

**Approvisionnement à la ferme** Ex. : kiosques fermiers, achat direct à la ferme, autocueillette, cueillette des fruits et légumes déclassés, récupération des surplus agricoles, glanage, agriculture soutenue par la collectivité (ASC), faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement à la ferme, etc.

**Accès aux lieux d'approvisionnement et livraison** Ex. : livraison à domicile, livraison à vélo, épicerie en ligne avec option de livraison, faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement alimentaire (navette, jumelage/covoiturage, transport bénévole, circuit de transport collectif (TC), etc.), tarification sociale des services de TC vers les ressources et organismes en sécurité alimentaire, accès universel aux commerces alimentaires, etc.

**Amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre alimentaire de proximité** Ex. : amélioration de l'offre alimentaire dans les commerces de proximité existants (dépanneurs, pharmacies, petites épiceries...), implantation de supermarchés, épiceries et fruiteries dans un secteur qualifié de « désert alimentaire », cafétéria coopérative en milieu scolaire, etc.

## SYSTÈME ALIMENTAIRE ÉQUITABLE

**Mesures d'employabilité au sein du système alimentaire** Ex. : pré-employabilité, employabilité, mesures de reconnaissance des compétences au cœur du système alimentaire (production, transformation, distribution, vente et restauration, valorisation).

**Alimentation institutionnelle responsable** Ex. : de la ferme au service de garde éducatif (Croque-plaisir, À la soupe...), de la ferme à l'école (*Farm to school*, À la soupe...), de la ferme à l'hôpital (À la soupe...), etc.

**Interventions globales et intégrées sur la sécurité alimentaire** Ex. : intégration d'une large gamme d'interventions sur les déterminants individuels et collectifs au sein de l'offre de service d'un organisme dédié (centre alimentaire communautaire), regroupement de services en sécurité alimentaire dans un lieu dédié, etc.

**Pouvoir d'agir des communautés sur la sécurité alimentaire** Ex. : caractérisation de l'état de la sécurité alimentaire au sein d'une communauté/planification d'actions globales et intégrées sur le système alimentaire (conseil alimentaire, politique alimentaire, plan d'action concerté et intersectoriel...), etc.

**Aménagement et politiques municipales favorables à la sécurité alimentaire** Ex. : politique alimentaire, principes d'aménagement favorisant la sécurité alimentaire, leviers pour la sécurité alimentaire au sein des schémas d'aménagement et de développement, plan d'urbanisme, de développement social, de développement durable, etc.

# Les déterminants structurels et individuels

## (FACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES)

### COÛTS DES BIENS ET SERVICES ESSENTIELS

**Actions leviers à l'échelle des communautés afin d'agir sur le coût des biens essentiels** (autre l'alimentation et le logement) Ex. : mesures de soutien à l'abordabilité des vêtements (entraide vestimentaire, OBNL d'économie sociale de type friperie/magasin-partage, système communautaire d'échanges, prêts et dons...), des effets scolaires (don, bon d'achat, magasin solidaire d'effets scolaires, système communautaire d'échanges, prêts et dons...) et des meubles et équipements (magasin-partage, système communautaire d'échanges, prêts et dons, OBNL de valorisation...).

**Actions leviers à l'échelle des communautés afin d'agir sur le coût des services essentiels** Ex. : mesures d'abordabilité des services municipaux (tarification sociale du transport collectif, des services et activités de sport, des loisirs et culture en fonction du revenu, activités libres, équipements et jeux en libre-service, coopérative ou service de prêt d'équipement et jeux tels que joujouthèque ou équipement sportif...), implantation de services de transport collectif (transport en commun, taxi-bénévole, covoiturage, jumelage, transport bénévole...), des services courants et travaux domestiques (système communautaire d'échanges d'expertise et de temps de type « accorderie », OBNL d'économie sociale en aide domestique, entreprise d'insertion en travaux légers, coopérative jeunesse de service...), etc.

**Plaidoyer, argumentaire sur les mesures structurantes nationales en matière de contrôle des coûts des biens et des services essentiels** Ex. : coût de l'insécurité alimentaire, des iniquités en matière d'alimentation et de logement, coût de la pauvreté et mesures à fort potentiel d'impact sur la réduction de celle-ci, coût de l'énergie et des médicaments, mesures d'encadrement des frais, etc.

### NIVEAU SOCIOÉCONOMIQUE

**Actions leviers à l'échelle des communautés afin d'agir sur le niveau socioéconomique** Ex. : mesures de soutien au développement économique local, de l'emploi local et de l'employabilité (pré-employabilité, insertion en emploi, développement des compétences en milieu de travail...), mesures de soutien à la revitalisation urbaine et des noyaux villageois, mesures de soutien à la scolarisation et à la persévérance scolaire, développement social territorial, soutien aux plus vulnérables, lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, etc.

**Plaidoyer, argumentaire sur les mesures structurantes en matière de revenu (revenu de marché, mesures de soutien au revenu)** Ex. : préserver la qualité et l'accessibilité économique de services éducatifs préscolaires et scolaires, la qualité et l'accès à des soins et services publics de santé, rehaussement du salaire minimum, de l'aide de dernier recours, des mesures de soutien au revenu des familles avec enfants, des aînés (pension de retraite et rente), revenu minimum garanti, etc.

### AIDE ET SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

**Qualité nutritionnelle des aliments offerts en contexte d'aide alimentaire** Ex : accroître la qualité nutritionnelle des aliments offerts en contexte d'aide alimentaire

**Solidarité alimentaire** Ex : partage d'aliments entre individus (issus des récoltes en potager privé, des surplus des achats alimentaires des ménages...), aliments en libre-service, etc.

### CONNAISSANCES, HABILITÉS ET LITTÉRATIE

**Activités de développement des connaissances et compétences culinaires** Ex : activités éducatives et de sensibilisation, ateliers culinaires et nutritionnels/cuisine éducative, ateliers sur la gestion et la conservation des aliments, etc.

**Activités de développement des connaissances et compétences de gestion budgétaire** Ex : ateliers de gestion budgétaire, activités de surveillance des aubaines, de couponing, etc.

**Cuisines collectives** Ex : cuisine collective, communautaire, etc.

Déterminants structurels

Déterminants individuels

# Annexe 2

## La Politique gouvernementale de prévention de la santé en résumé

**Politique gouvernementale de prévention de la santé**

**LA VISION**  
Une population québécoise en santé, dans laquelle chaque personne a la capacité et les conditions pour réaliser son plein potentiel et participer au développement durable de la société.  
Une politique à l'avant-garde en matière de prévention, qui inspire et mobilise un ensemble de partenaires afin de favoriser davantage la santé, dans un souci d'équité.

**LA FINALITÉ**  
Agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de santé.

**LES PROBLÈMES DE SANTÉ ÉVITABLES PRIORITAIRES**

- Les problèmes d'adaptation sociale et de santé mentale
- Les maladies chroniques et les incapacités
- Les maladies infectieuses
- Les blessures

**LES ENJEUX TRANSVERSAUX**

- Les changements sociodémographiques, y compris les défis que posent le vieillissement de la population, l'intégration et les nouvelles réalités familiales
- La pauvreté et les inégalités sociales de santé, notamment au sein des populations autochtones et les communautés défavorisées sur le plan socioéconomique

**LES PRINCIPES DIRECTEURS**

- La prise en compte du caractère indissociable des dimensions sociale, économique et environnementale en respect des principes de développement durable
- Des mesures efficaces qui touchent les personnes, les communautés et les environnements
- Une action adaptée aux contextes et aux besoins des différents groupes de la population
- Des partenaires de la prévention qui travaillent en cohérence et en synergie au sein du gouvernement et avec des acteurs de la société provenant de divers secteurs d'activité
- Une action adaptée aux contextes et aux besoins des différents groupes de la population
- Des partenaires de la prévention qui travaillent en cohérence et en synergie au sein du gouvernement et avec des acteurs de la société provenant de divers secteurs d'activité

**Des cibles ambitieuses**

- Augmenter à 80% la proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement.
- Faire en sorte que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'améliorer les communautés favorisées à la sécurité et à la mobilité durable, aux zones habitables de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.
- Accroître l'offre de logements abordables, sociaux et communautaires de 49%.
- Faire passer à 10% la proportion de fumeurs quotidiens et occasionnels.
- Atteindre un niveau élevé de bien-être émotionnel et psychosocial chez au moins 80% de la population.
- Augmenter de 18% le nombre d'adultes recevant des services de soutien à domicile.
- Atteindre une consommation minimale de cinq fruits et légumes chaque jour, chez plus de la moitié de la population.
- Faire passer de 20% la proportion de jeunes âgés de 12 à 17 ans actifs durant leurs loisirs et déplacements.
- Réduire de 10% l'écart de mortalité prématurée entre les personnes les plus défavorisées et les plus favorisées sur le plan socioéconomique (la mortalité prématurée fait référence aux décès qui surviennent à un âge relatif jeune).

— Les cibles ont été déterminées sur la base des données les plus récentes disponibles ainsi qu'en fonction des données statistiques observées.

**ORIENTATION 3**  
**L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE QUI FAVORISENT LA SANTÉ**

**OBJECTIF 3.1**  
**Améliorer l'accès à une saine alimentation**

- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement.
- Améliorer la qualité nutritive des aliments au Québec.

**Changer** – Explorer la pertinence et la faisabilité de mettre en place de mesures progressives, des mesures plus persuasives concernant la composition nutritive de certaines catégories d'aliments.

**Changer** – Étudier la pertinence et la faisabilité d'ajouter en tant que les besoins sociaux, dont les revenus seraient réinvestis dans la prévention.

**Changer** – Étudier la pertinence et la faisabilité de soutenir l'offre de repas et de collations de bonne valeur nutritive dans les écoles de milieux défavorisés sur le plan socioéconomique.

**OBJECTIF 3.2**  
**Accroître la mise en place de conditions de travail qui favorisent la santé**

- Promouvoir la santé en milieu de travail par des démarches de type « Entreprise en santé ».
- Promouvoir l'adoption de mesures diversifiées favorisant une organisation du travail mieux adaptée aux réalités des familles.

**OBJECTIF 3.3**  
**Améliorer les conditions de vie des populations plus vulnérables**

- Accroître l'offre de logements sociaux et communautaires.
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones.

**Changer** – Réviser les politiques sociales et fiscales implantées dans d'autres juridictions qui favorisent une meilleure redistribution de la richesse dans la société, d'une part, et analyser leur pertinence et leur faisabilité dans le contexte québécois, d'autre part.

**ORIENTATION 1**  
**LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES PERSONNES DÈS LEUR PLUS JEUNE ÂGE**

**OBJECTIF 1.1**  
**Soutenir et améliorer le développement global des enfants**

- Favoriser l'accès à des services éducatifs à l'enfance aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique.
- Soutenir l'amélioration de la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance.
- Offrir un programme de soutien aux pratiques parentales adapté aux besoins des différents groupes de population.

**OBJECTIF 1.2**  
**Soutenir et améliorer le développement des jeunes d'âge scolaire**

- Soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire.

**ORIENTATION 2**  
**L'AMÉNAGEMENT DE COMMUNAUTÉS ET DE TERRITOIRES SAINS ET SÉCURITAIRES**

**OBJECTIF 2.1**  
**Améliorer la qualité de vie dans les communautés**

- Augmenter l'offre de logements sains et abordables en poursuivant le rythme de rénovation du parc de logements sociaux.
- Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés.
- Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'éducation et au maintien d'un mode de vie physiquement actif en toute saison.
- Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés.
- Favoriser l'accès à des bâtiments publics proches des milieux de vie qui offrent un environnement sain et salubre.

**OBJECTIF 2.2**  
**Réduire les risques pour la santé associés à l'environnement, au transport et à l'aménagement du territoire**

- Qualité du milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale.
- Établir des orientations gouvernementales visant à réduire les effets nuisibles du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie de la population.
- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable.
- Favoriser une gestion optimale des risques d'origine naturelle et anthropique.
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de l'air.

**ORIENTATION 4**  
**LE RENFORCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX**

**OBJECTIF 4.1**  
**Renforcer l'implantation de l'offre de services préventifs destinés à la population générale et aux populations plus vulnérables**

- Améliorer la performance des services préventifs offerts à la population.
- Mettre en place une stratégie intégrée visant à réduire la consommation d'alcool et de drogues et la pratique des jeux de hasard et d'argent ainsi qu'à limiter les conséquences nuisibles qui y sont associées.
- Mettre en place une stratégie visant à réduire l'usage des produits du tabac et à protéger les non-fumeurs de l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement.

**OBJECTIF 4.2**  
**Réduire et contrôler les risques associés à l'antibiorésistance afin de prévenir plus efficacement les infections**

- Effectuer une gestion intégrée des antibiotiques afin d'en assurer l'utilisation judicieuse dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale.

**OBJECTIF 4.3**  
**Renforcer les capacités professionnelles et organisationnelles au regard de la détection précoce des problèmes et de l'intervention en temps opportun**

- Mettre en place une stratégie de soutien à la prévention clinique comprenant un ensemble de mesures visant à outiller les professionnels de la santé et des services sociaux dans leurs pratiques.
- Renforcer la détection et l'intervention précoce visant les enfants et les jeunes vulnérables.
- Rejoindre les aînés en perte d'autonomie ou à risque de l'être afin de leur offrir le soutien à domicile nécessaire.

**ENSEMBLE** **on fait avancer le Québec**

Québec

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-297-07W.pdf>

# Annexe 3

## Déclaration pour le droit à une saine alimentation au Québec

### DÉCLARATION POUR LE DROIT À UNE Saine ALIMENTATION AU QUÉBEC SE NOURRIR EST ESSENTIEL, comme respirer et boire

Au cours de son histoire collective, le Québec s'est doté de nombreuses politiques publiques généreuses et progressistes. Aujourd'hui encore, les inégalités sociales et économiques sont moins criantes ici qu'ailleurs. Nous faisons appel à notre culture progressiste pour lancer le chantier du droit à une saine alimentation.

Le gouvernement canadien a souscrit à plusieurs conventions internationales où le droit à l'alimentation est évoqué. Pourtant, l'alimentation est orpheline d'une véritable responsabilité d'État. De la ferme aux détaillants, les entreprises sont de moins en moins nombreuses. Celles qui restent ont un pouvoir accru sur notre alimentation. Les aliments ne sont considérés, sur le plan légal, que comme de banales marchandises.

#### PARCE QUE :

- 1 million d'enfants et plus de 115 000 ménages composés de personnes âgées souffraient d'insécurité alimentaire en 2012 au Canada;
- 55 % des bénéficiaires de l'aide sociale vivent en insécurité alimentaire;
- en 2008, 10,3 % et en 2016 10,6 % de la population québécoise qui a eu recours aux banques alimentaires, occupait un emploi;
- 5 200 dollars était en 2016 le manque au budget annuel d'une famille de trois personnes vivant de l'aide sociale pour couvrir ses besoins de base;
- à Montréal, en 2017, le coût minimal quotidien d'un panier nutritif est de 8,49 \$ par personne pour une famille de quatre (1 019 \$ par mois);
- de 2007 à 2016, l'indice du prix à la consommation des aliments a augmenté de 26 % contre 14 % pour l'ensemble des biens et services;
- au Canada, 50 % de l'apport énergétique alimentaire provenait d'aliments ultra-transformés (en 2013, 231 kg par personne par année juste derrière les États-Unis avec 308 kg et loin devant l'Inde à 6,7 kg);
- 62,1 % de la population canadienne est en surcharge pondérale ou obèse, fléau qui coûte de 4,6 à 7 milliards de dollars par année en soins de santé;
- 500 multinationales contrôlent 70 % des affaires alimentaires du monde – les dix plus grandes génèrent un revenu annuel de plus de 450 milliards de dollars, autant que les PIB de tous les pays à faible revenu réunis;
- 45,5 % de la population du Québec habite dans des secteurs offrant un faible accès aux commerces d'alimentation;
- on estime à 100 millions de dollars par année le coût en soins de santé découlant de la difficulté de concilier travail et vie de famille;

#### NOUS RÉCLAMONS,

##### au nom d'un bien commun alimentaire :

- la fixation du prix d'un panier d'aliments de base;
- l'accessibilité à des marchés de proximité, des jardins et des locaux de cuisine municipaux et à des territoires de cueillette, chasse et pêche;
- le financement accru des organismes communautaires en alimentation;
- un nouveau guide alimentaire favorable à la cuisine des aliments de base;
- un étiquetage pertinent, véridique, simple et clair;
- des aliments sains dans les établissements publics et les municipalités;
- la taxation accrue des boissons sucrées et aliments ultra-transformés;

##### au nom de notre jeunesse :

- la réintroduction des cours de cuisine dans les programmes éducatifs;
- l'interdiction des restaurants-minute aux abords des écoles;

##### au nom de la raison d'être de l'État :

- l'adoption de politiques alimentaires canadienne et québécoise dans l'optique de la réalisation du droit à l'alimentation et l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation;
- la modification de la mission de nos ministères de l'agriculture et de l'alimentation afin qu'ils assurent le droit à une saine alimentation;
- l'assurance pour tous d'un revenu décent couvrant l'ensemble des besoins de base et garantissant une partie pour l'alimentation;
- une politique québécoise favorable à la conciliation travail-famille;

##### au nom du leadership canadien sur la scène internationale :

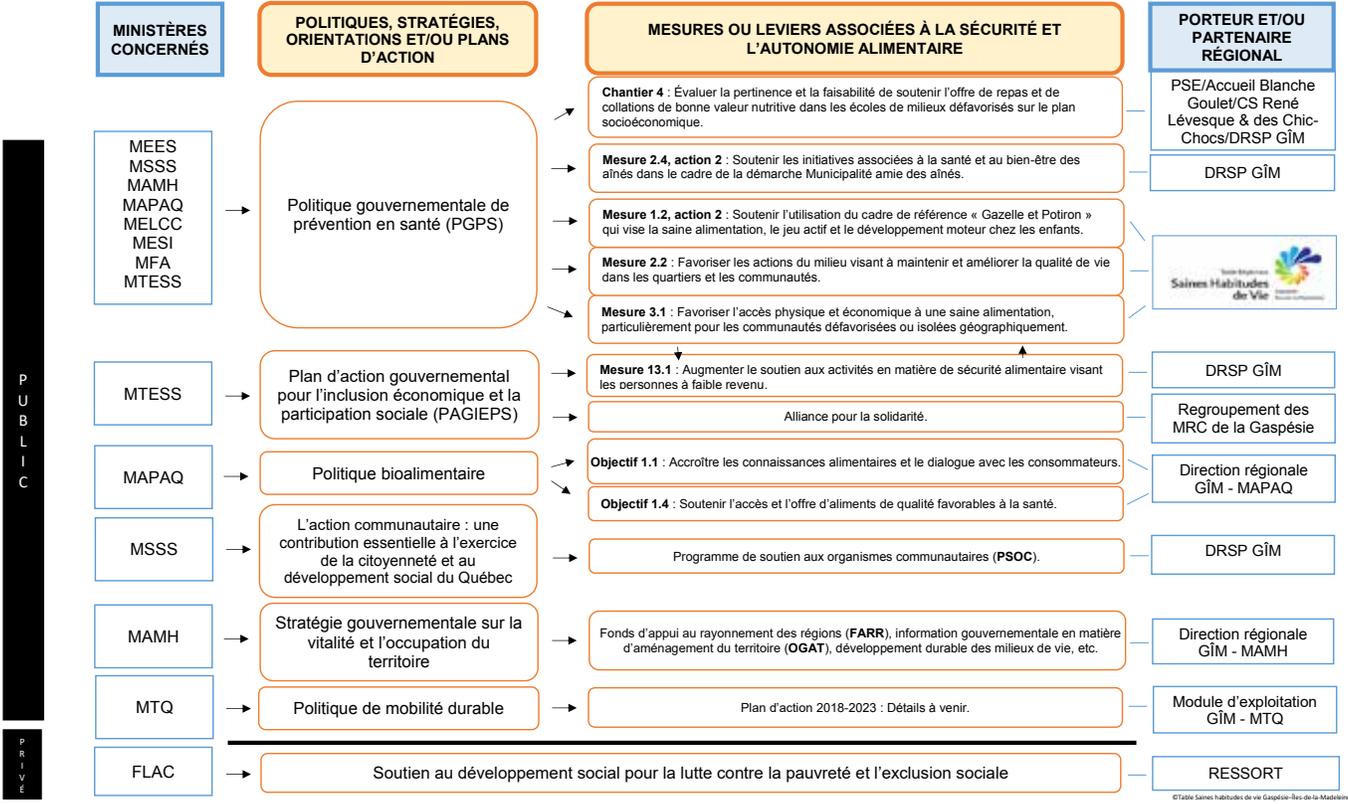
- la signature par le Canada du protocole de mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- l'élaboration, par nos gouvernements québécois et canadien, d'une nouvelle convention internationale procurant aux aliments et aux denrées agricoles un statut distinct des autres biens de consommation.

[droitsainealimentation.org](http://droitsainealimentation.org) / Facebook : @droitsainealimentation

# Annexe 4

## Cartographie 2018 non-exhaustive des politiques en lien avec les saines habitudes de vie et la sécurité alimentaire

Contexte politique 2019 : une cartographie non-exhaustive des liens directs et indirects avec la sécurité et l'autonomie alimentaire

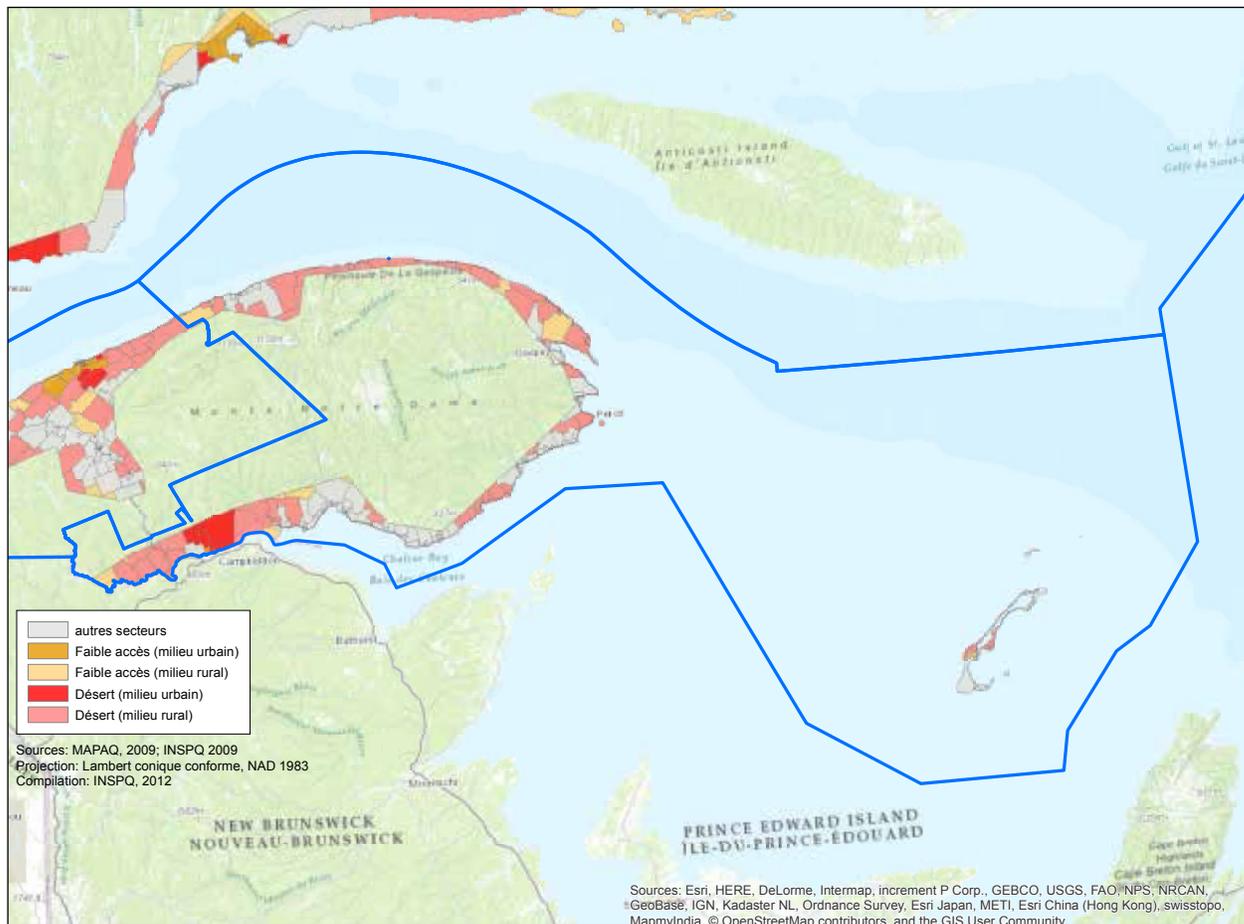


©Table Saines habitudes de vie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

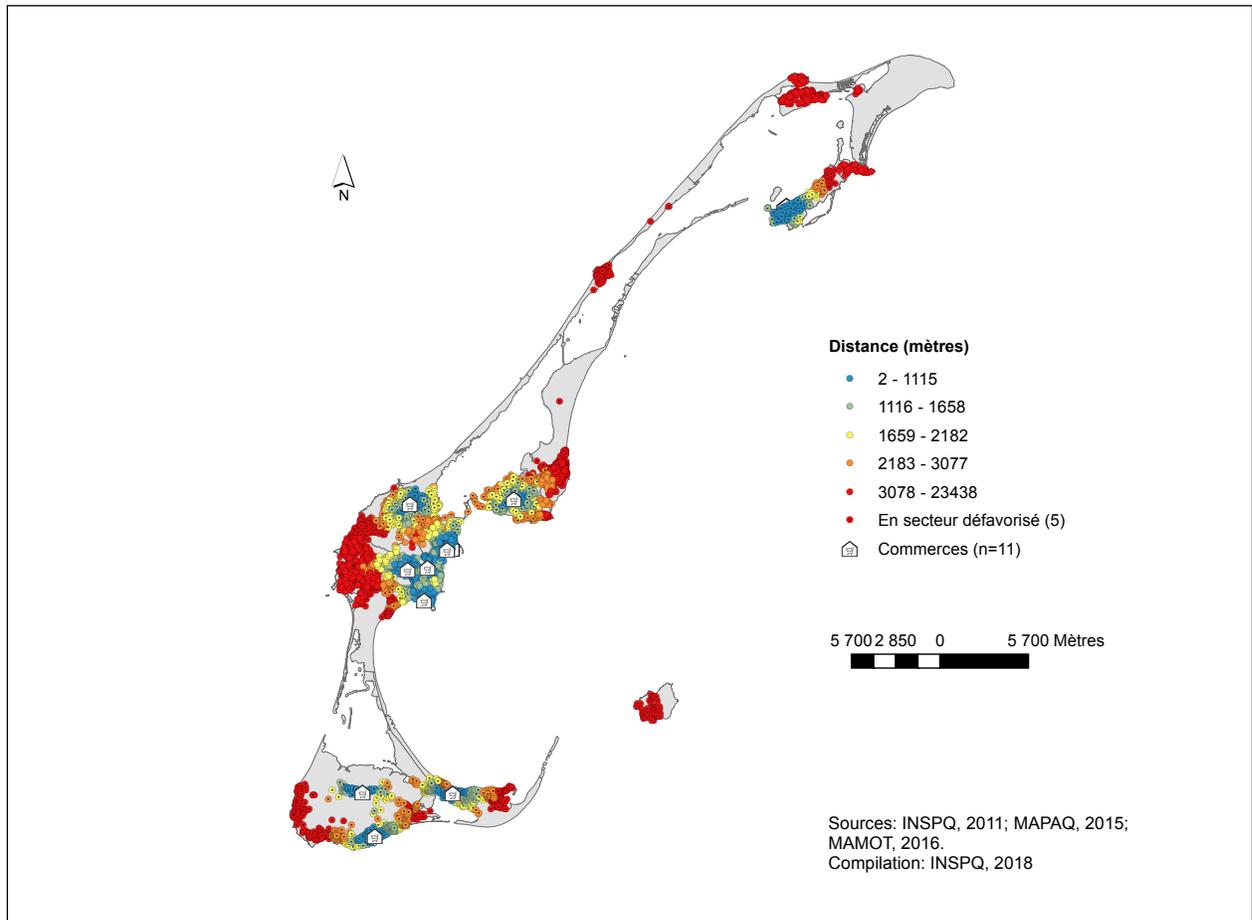
# Annexe 5

## Cartes des déserts alimentaires et du faible accès selon les MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

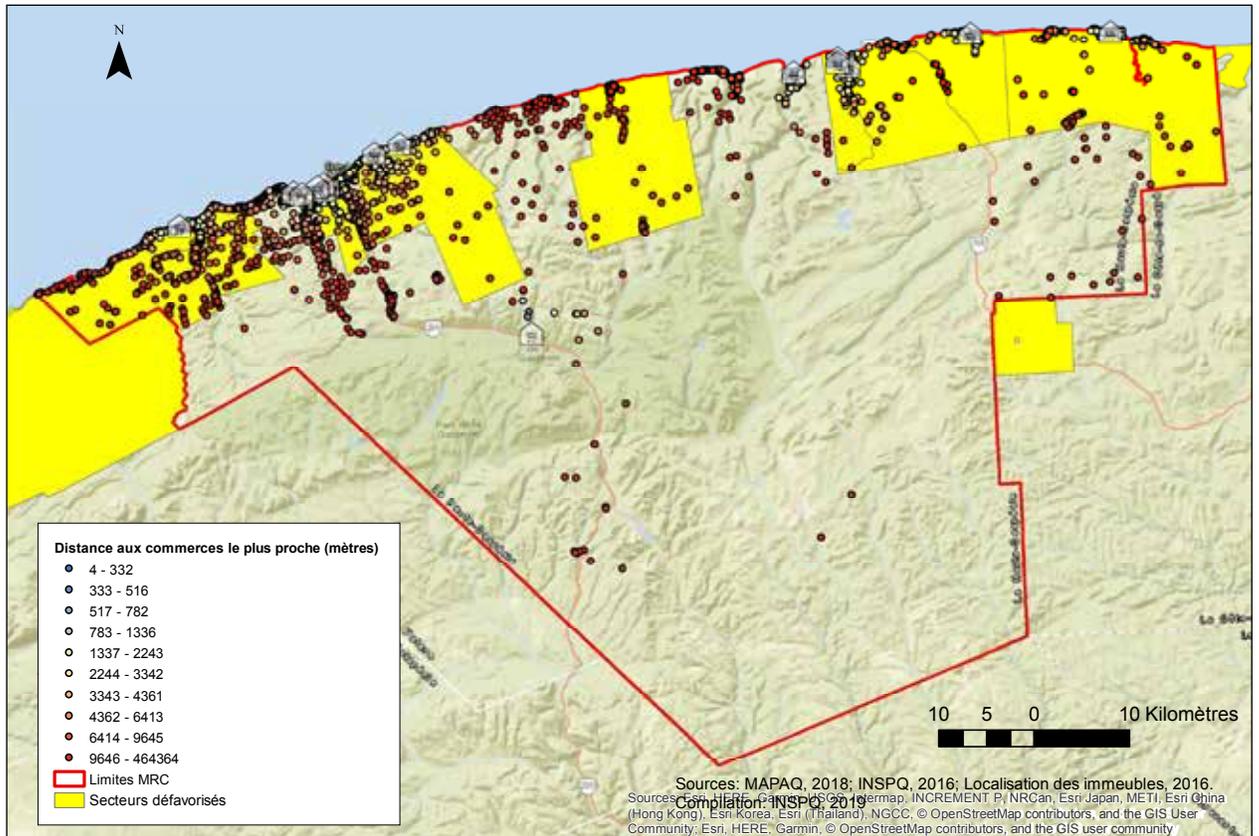
### La répartition géographique des déserts alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



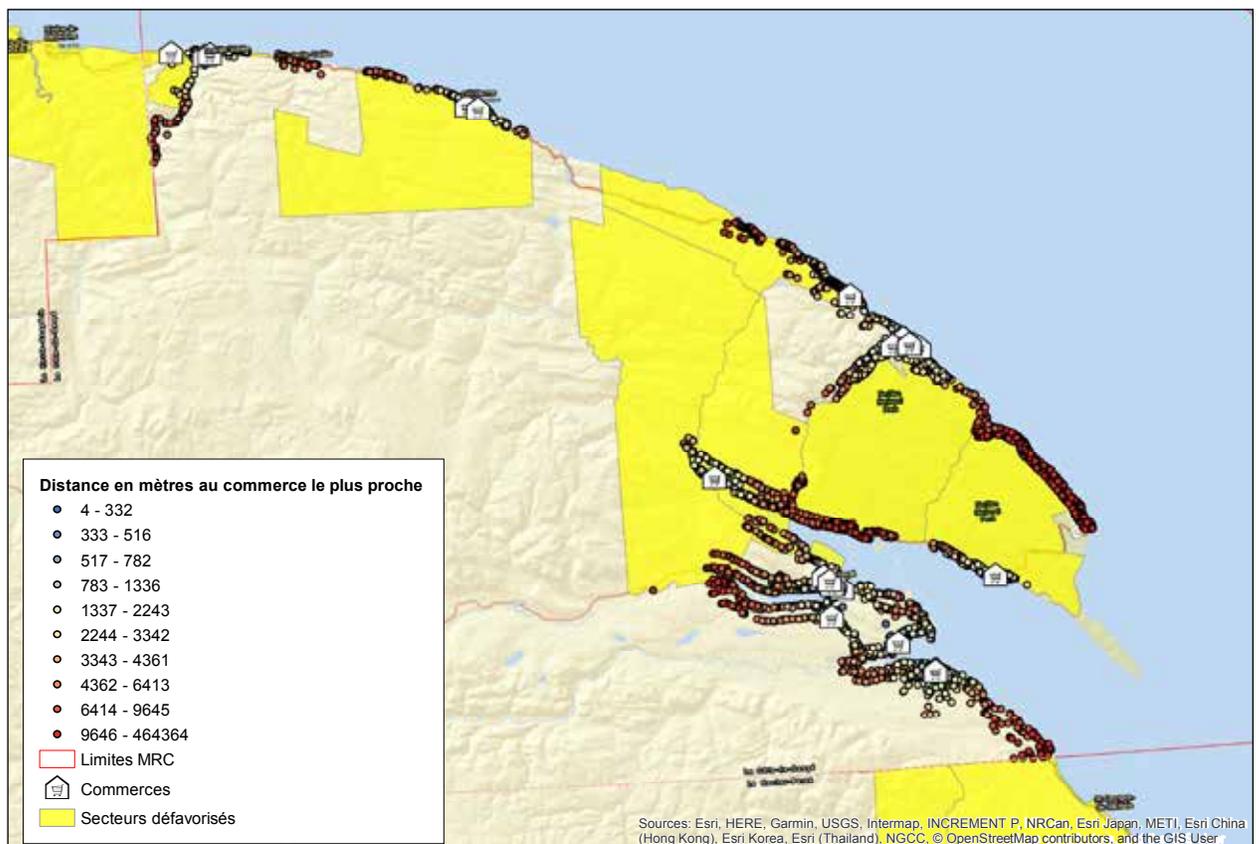
## Carte des déserts alimentaires et du faible accès aux Îles-de-la-Madeleine



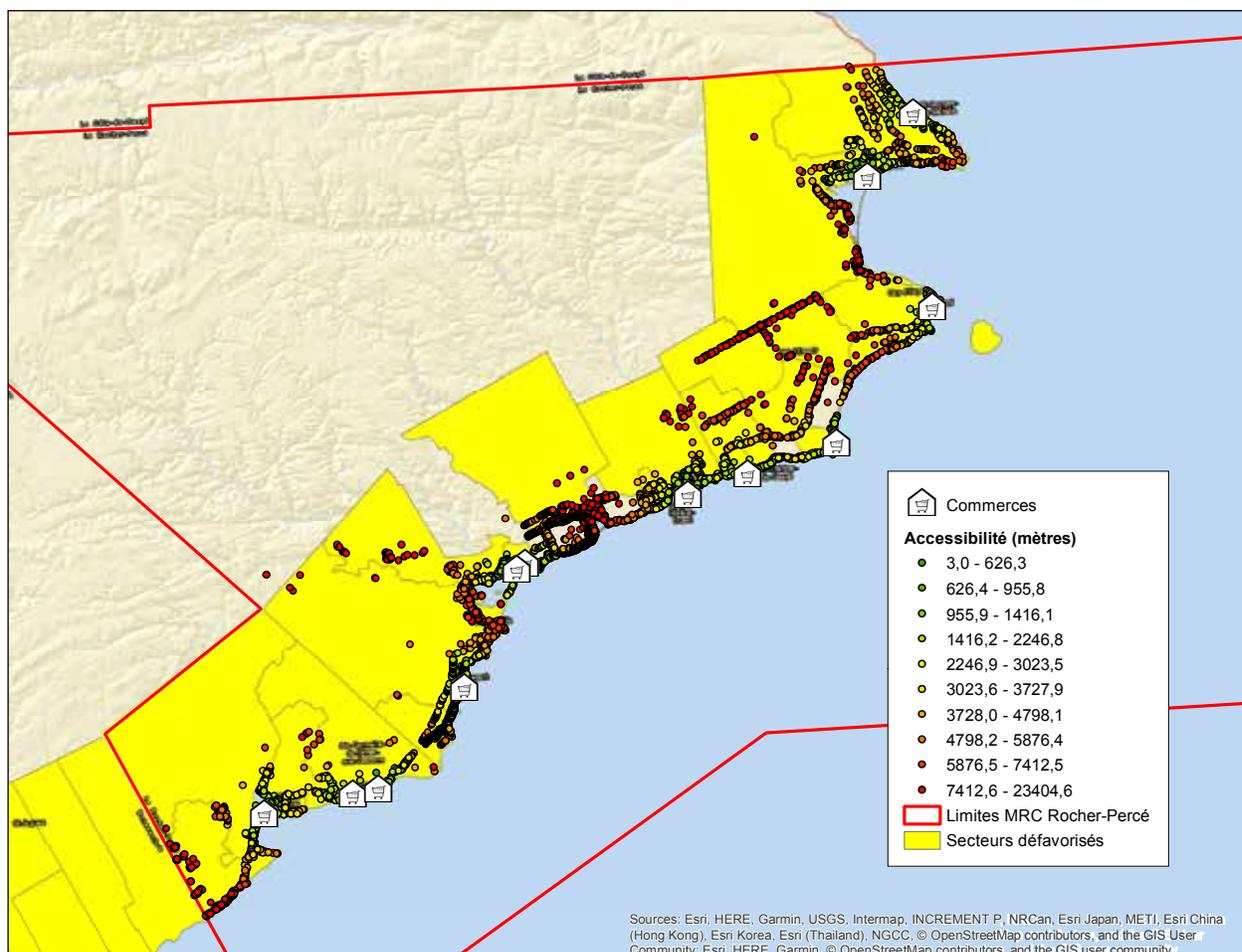
## Carte des déserts alimentaires et du faible accès de la Haute-Gaspésie



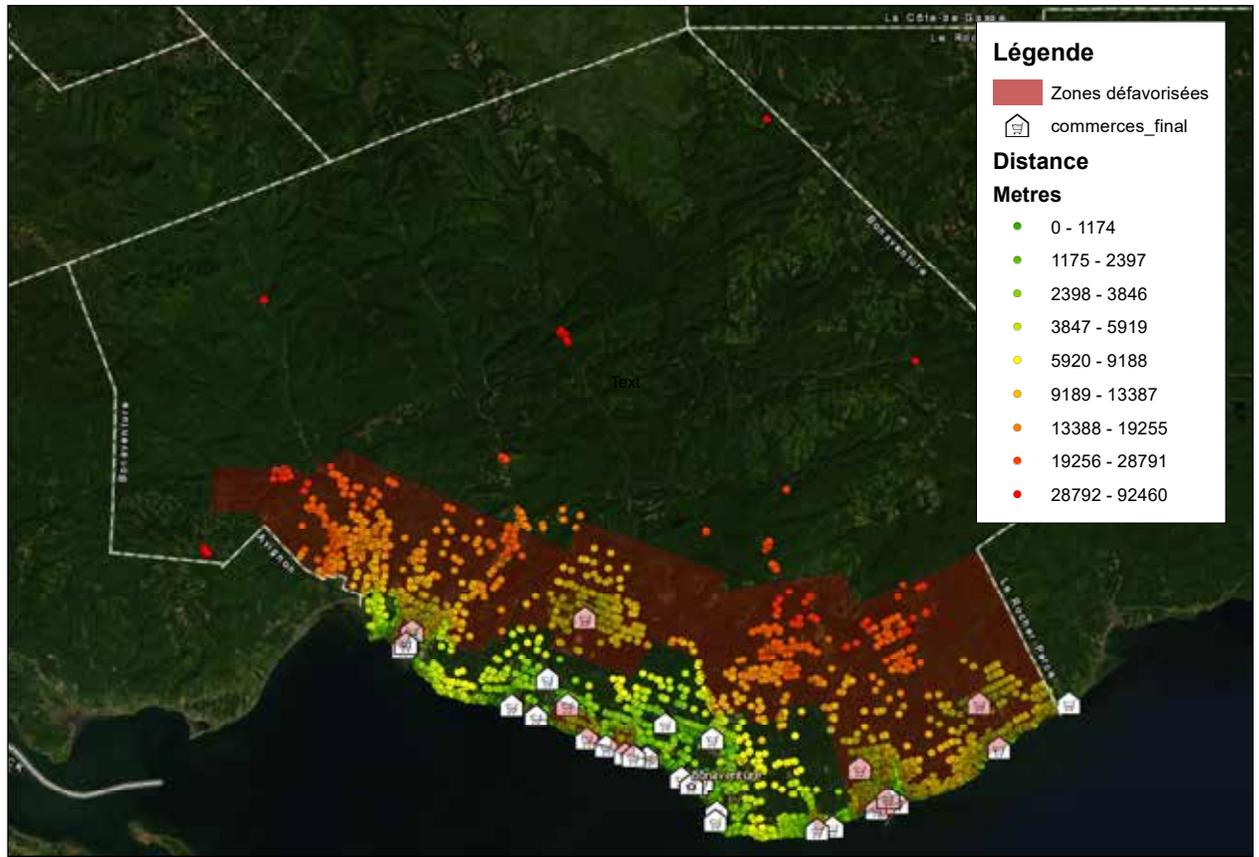
## Carte des déserts alimentaires et du faible accès de La Côte-de-Gaspé



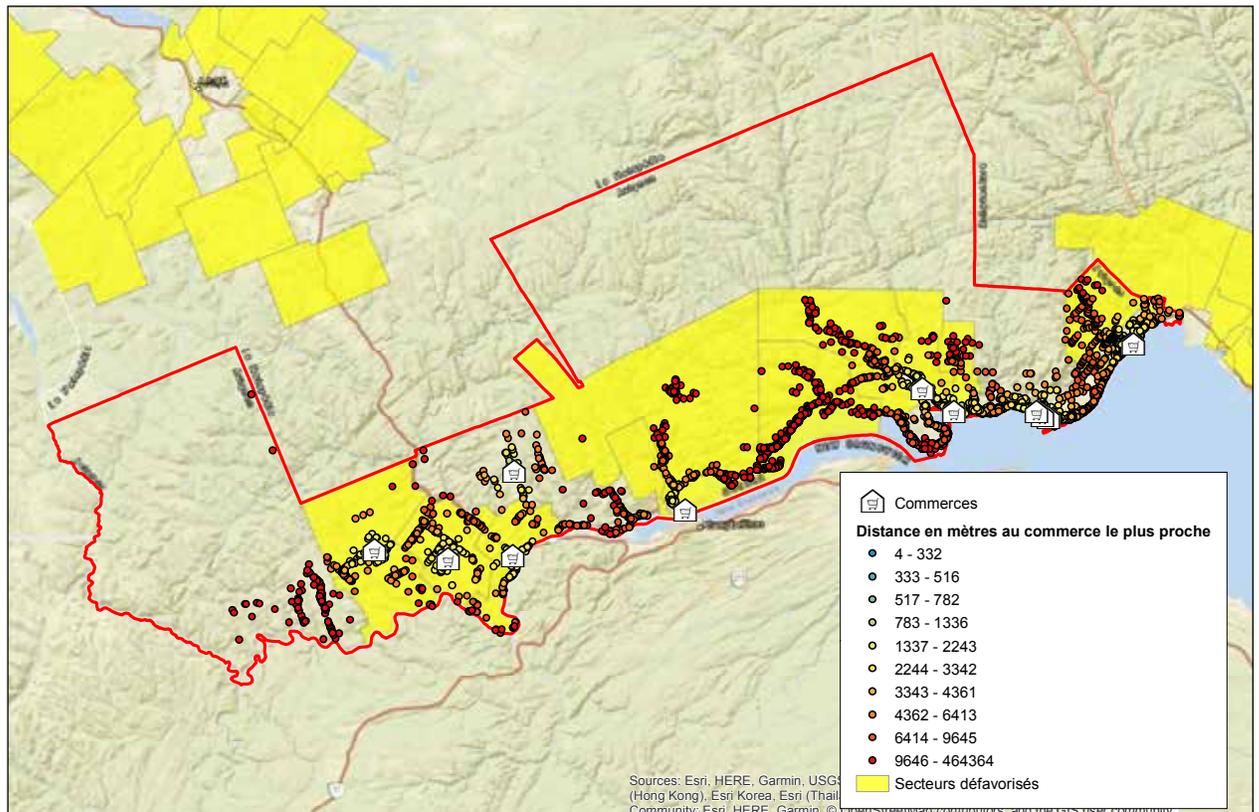
## Carte des déserts alimentaires et du faible accès du Rocher-Percé



## Carte des déserts alimentaires et du faible accès de Bonaventure



## Carte des déserts alimentaires et du faible accès d'Avignon



# Annexe 6

## Le cadre de référence régional en sécurité et autonomie alimentaires GÎM en bref

Synthèse des principaux constats et recommandations du

### Cadre de référence en *sécurité et autonomie alimentaires*

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

#### But

Se doter d'une vision commune et d'outils afin d'augmenter l'accès physique, économique et culturel à une saine alimentation pour l'ensemble de la population de la région GÎM.

#### Objectifs

- Se doter d'une vision commune de ce que sont la sécurité et l'autonomie alimentaires et ses principaux déterminants ;
- Dégager un portrait régional au regard de la sécurité et de l'autonomie alimentaires;
- Identifier un continuum d'actions ciblant les meilleures pratiques qui sont issues à la fois de la littérature et des expériences terrain ;
- Dégager des recommandations pour favoriser le déploiement ou la pérennité de ces pratiques dans notre région.

#### Énoncé de la vision régionale

Contribuer à augmenter la sécurité et l'autonomie alimentaires des personnes en mettant de l'avant quatre piliers essentiels, qui sont au cœur des actions en sécurité et autonomie alimentaires en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et sont :

- Passer de l'insécurité à la sécurité alimentaire;
- Favoriser l'accès à une saine alimentation pour tous;
- Adopter une approche qui favorise le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif;
- Développer des pratiques qui tiennent compte des inégalités sociales de santé, pour chercher à réduire ces écarts de santé au regard de l'alimentation.

### La sécurité alimentaire est une réalité pour tous

#### Constats

- 6.1% de la population en GÎM vit de l'insécurité alimentaire.

#### Recommandations

- Appuyer les initiatives qui contribuent à augmenter le revenu minimum garanti.
- Dresser un portrait de l'insécurité alimentaire vécu par les personnes.
- Augmenter le pouvoir d'agir des personnes qui fréquentent le dépannage alimentaire, la guignolée, etc.

### Des aliments locaux et de qualité sont accessibles pour tous

#### Constats

- Le développement de l'alimentation de proximité est une priorité identifiée par les citoyens de la GÎM.
- L'accès à des produits locaux de la mer et de la terre demeure limité.
- 36 % de la population de la GÎM vit dans un désert alimentaire

#### Recommandations

- Implanter des mesures pour contrer les déserts alimentaires et s'assurer de rejoindre les personnes en situation de précarité financière.
- Faciliter le développement d'un système alimentaire durable et local.
- Favoriser l'accès physique et économique aux aliments sains dans l'implantation de circuits courts de distribution.

### Les cuisines collectives sont accessibles dans les communautés

#### Constats

- Les cuisines collectives permettent d'augmenter l'accès physique, économique et culturel aux aliments sains.
- L'accès aux cuisines collectives est limité dans certaines localités.

#### Recommandations

- Augmenter l'accès aux cuisines collectives et mieux les répartir dans les communautés.
- Prévoir l'ajout de cuisines communautaires dans les nouvelles constructions en saisissant toutes les opportunités.

# Une synergie collective en mouvement



## Les savoir faire traditionnels se transmettent de génération en génération

### Constats

- Les citoyens et les acteurs constatent tous la perte des savoirs faire traditionnels reliés à la chasse, la pêche, l'agriculture de subsistance, la cueillette, etc.

### Recommandations

- Favoriser et valoriser la transmission des savoir-faire traditionnels reliés à l'alimentation.
- Valoriser les activités traditionnelles que sont la chasse, la pêche, l'autocueillette et la transformation de ces produits.

## La concertation en sécurité/autonomie alimentaires permet d'augmenter le pouvoir d'agir collectif

### Constats

- Il existe une forte mobilisation des acteurs en sécurité/autonomie alimentaires.
- Le nombre de concertation amène son lot de difficultés.

### Recommandations

- Prendre en compte les conditions de réussite du travail de partenariat, dans les concertations et dans la mise en place de nouveaux projets.

## La récupération alimentaire, les dons et le troc favorisent la sécurité alimentaire et le pouvoir d'agir au sein des communautés

### Constats

- Les PRS (programmes de récupération en supermarché) en GÎM se font en concertation et en synergie avec plusieurs acteurs du milieu. Ce modèle favorise le pouvoir d'agir collectif.
- Les pratiques de don et de troc sont populaires auprès des citoyens.
- Les PRS, les dons et le troc ont des retombées importantes sur l'environnement, en réduisant le gaspillage alimentaire et en détournant des sites d'enfouissement techniques des denrées propres à la consommation.

### Recommandations

- Promouvoir le modèle original du PRS en GÎM dans l'implantation de nouveau PRS et adapter les projets aux particularités de la région.
- Encourager le glanage, le don de viande de bois, de produits de la mer et le troc.

## Les jardins communautaires sont accessibles et développent le pouvoir d'agir des personnes

### Constats

- Les jardins communautaires se déploient en collaboration avec un ensemble d'acteurs (municipalités, OCA, écoles, OMH, etc.).
- Les jardins communautaires favorisent la participation citoyenne, le pouvoir d'agir des personnes et les liens inter générationnels.

### Recommandations

- Favoriser l'accès aux jardins communautaires pour tous, afin de contribuer à diminuer les inégalités sociales de santé.
- Appuyer le modèle et l'expertise de l'accompagnement jardin développé en GÎM.

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Gaspésie

Québec



Direction de santé publique

# Annexe 7

## Fiche de référence sur le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif



### La participation

- Assistance muette
- Participation aux discussions simples
- Participation aux débats
- Participation aux décisions

### La compétence technique

- Acquisition progressive de connaissances pratiques et techniques requises par l'action et par la participation

### L'estime de soi

- Auto-reconnaissance de la légitimité de l'identité propre
- Auto-reconnaissance de sa propre compétence
- Reconnaissance de sa compétence par les autres



### La participation

- Intégration, dans les espaces décisionnels, d'individus non perçus comme leaders naturels
- Équité dans la redistribution du pouvoir

### Les compétences

- Une imputabilité favorisant la compétence des individus et de la communauté
- La capacité de mailler les ressources locales, de les voir coopérer et de tirer profit des synergies qui en découlent
- Les habilités consensuelles et décisionnelles et une capacité de favoriser son développement
- Le renforcement des réseaux de soutien aux individus

### La communication

- La circulation efficace de l'information générale
- L'accès à l'information requise pour réussir des projets spécifiques précis
- La transparence dans les processus décisionnels

### Le capital communautaire

- Le sentiment d'appartenance à la collectivité
- La conscience de la citoyenneté possédée par chacun des membres (c'est-à-dire la reconnaissance et le respect de l'ensemble des droits et devoirs qui le lient à la collectivité)

# Annexe 8

## Fiche de référence sur les stratégies pour diminuer le gaspillage alimentaire

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) propose la stratégie 3RV-É pour réduire le gaspillage alimentaire, c'est-à-dire la Réduction, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination. Voici une brève définition de chacune de ces stratégies.

### Définition des stratégies pour diminuer le gaspillage alimentaire :

#### La réduction

Diminuer la masse d'aliments bruts requise pour fournir une même portion nutritive, notamment au moyen de stratégies ciblant la réduction des pertes et des rejets alimentaires.

#### Le réemploi

Utiliser une seconde fois des produits qui auraient été jetés, soit la consommation humaine des matières comestibles par la récupération des rejets dans les différentes étapes du système alimentaire.

#### Le recyclage

Traiter mécaniquement les rejets alimentaires afin de les réutiliser, par exemple, par le compostage.

#### La valorisation

Récupérer l'énergie présente dans les rejets alimentaires, notamment sous forme de biogaz.

#### L'élimination

Enfouir ou incinérer les rejets alimentaires.

### Autres stratégies :

#### Récupération alimentaire

La récupération alimentaire consiste à récupérer les aliments invendus chez les grossistes, distributeurs et commerçants, que ce soit de grandes bannières ou des épicerie locales, pour les redistribuer à ceux dans le besoin par le biais de différents organismes. La majorité des banques alimentaires procèdent de cette façon.

#### Glanage

Le glanage vise à réduire les pertes dans les champs et à récupérer les surplus agricoles directement chez les producteurs. Ceux-ci offrent à des organismes ou à des particuliers de venir cueillir ce qui reste dans les champs et qui n'a pas pu être cueilli, faute de main-d'œuvre ou de demande pour un certain produit. D'ordre général, une entente de partage des récoltes est établie; le tiers est offert au cueilleur, le tiers au producteur et le dernier tiers à un organisme communautaire.

#### Frigos communautaires

Les frigos communautaires, aussi appelés frigos libre-service, sont des frigos standard installés dans des endroits publics, accessibles à tous et parfois accompagnés d'un garde-manger libre-service. Des

commerçants ou des particuliers y déposent leurs surplus d'aliments, et ceux qui en ressentent le besoin peuvent aller se servir librement. Dans un souci de salubrité des aliments récupérés, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a récemment publié des lignes directrices en ce qui concerne le don d'aliments qui seront offerts sous une formule libre-service.

#### Vente de fruits et légumes à prix réduit

Traditionnellement, la vente de fruits et de légumes imparfaits à prix réduit se déroulait en marge des marchés publics, à la fin de la journée, afin de permettre aux producteurs d'écouler leurs surplus. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a abrogé à l'été 2016 son Règlement sur les fruits et les légumes frais qui permet maintenant aux consommateurs québécois de se procurer des fruits et des légumes imparfaits qu'on appelle les étalages de fruits et légumes moches. Certaines épicerie vendent maintenant de 30 à 50 % moins cher des légumes ou des fruits qui ne respectent pas les critères esthétiques habituellement reconnus. Ceux-ci représentent de 10 à 15 % des fruits et légumes produits au Québec. » (TOPO, INSPQ, numéro 17, août 2018, p.5)

# Annexe 9

## Fiche de référence des stratégies pour diminuer les déserts alimentaires

### A. Exemples généraux d'intervention pour diminuer les déserts alimentaires ou le faible accès à des commerces d'alimentation

- Améliorer l'offre alimentaire dans les commerces existants ;
- Se préoccuper du faible accès aux aliments pour les personnes âgées vulnérables ou ceux avec une mobilité réduite ;
- Se doter d'un service de livraison de fruits et légumes frais à coût abordable pour les communautés qui sont dans des déserts alimentaires ou de commerces alimentaires ambulants, avec une préoccupation de ne pas entrer en compétition avec les petites épiceries locales ;
- Encourager les marchés de proximité et tous les circuits courts de distribution locale
  - Petits marchés publics et kiosques à la ferme
  - Agriculture de proximité, etc. ;
- Valoriser le recours aux activités traditionnelles (chasse, pêche, autocueillette, apiculture, agriculture de subsistance, etc.) relié à l'alimentation et aux savoir-faire s'y rattachant;
- Poursuivre le développement des cuisines collectives, des jardins collectifs, communautaires, de l'agriculture de proximité, etc. ;
- Poursuivre les repas et collations dans les milieux scolaires et les CPE ;
- Mettre en place des groupes d'achats collectifs et des coopératives alimentaires.

### B. Les fiches de référence du Ministère de la santé et des services sociaux pour diminuer les déserts alimentaires

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a produit des fiches de référence pour documenter chacune des interventions qui contribuent à diminuer les impacts des déserts alimentaires. Elles sont rassemblées ici avec les liens vers les documents pdf :

- **Améliorer l'offre alimentaire dans les commerces de proximité**  
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Fiche-Depanneurs.pdf>
- **Épiceries solidaires, communautaires et économiques**  
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Fiche-Epiceries-solidaires.pdf>
- **Initiatives intégrées en matière de sécurité alimentaire**  
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Fiche-Initiatives-integrees.pdf>
- **Mettre en place des jardins collectifs ou communautaires destinés et adaptés aux populations défavorisées**  
[http://www.gasph-y.net/uploads/3/0/6/7/30676901/fiche\\_jardins\\_collectifs\\_et\\_communautaires\\_finale.pdf](http://www.gasph-y.net/uploads/3/0/6/7/30676901/fiche_jardins_collectifs_et_communautaires_finale.pdf)
- **Implanter des marchés publics, ambulants ou mobiles**  
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Fiche-Marches.pdf>
- **Marchés ambulants, citoyens et de quartier**  
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Fiche-Marches.pdf>

## C. Exemples d'interventions de la GÎM et d'ailleurs pour diminuer les déserts alimentaires ou les situations de faible accès alimentaire

Voici quelques exemples d'intervention dans la région et ailleurs au Québec pour diminuer les impacts des déserts alimentaires ou des situations de faible accès à des commerces alimentaires. Ces exemples d'intervention visent à développer des circuits courts de distribution, que ce soit par des marchés locaux, par l'amélioration de l'offre alimentaire dans les dépanneurs, par l'implantation de marchés ambulants ou mobiles, par des initiatives de glanage (qui ont un impact à la fois sur l'accès aux produits locaux, sur les dons, les échanges, le troc d'aliments et sur la récupération alimentaire), par l'aménagement de jardins collectifs et forestiers et par une cartographie de l'accès alimentaire dans une MRC.

### Les Petits Jardiniers

Les Petits Jardiniers est une initiative citoyenne de la Côte-de-Gaspé qui permet aux jardiniers ou aux maraîchers en démarrage, de vendre leurs surplus dans les marchés publics locaux. Les invendus sont ensuite offerts à un organisme local responsable des services de dépannage alimentaire et de cuisines collectives.

### Légumes d'ici

Le projet Légumes d'ici pour emporter a été mis en place dans un dépanneur de St-Alphonse et vise à approvisionner la population locale en aliments sains, dans un secteur qualifié de désert alimentaire de la Baie-des-Chaleurs. Le projet a permis de jumeler un producteur local et un dépanneur de village afin d'augmenter l'accès à des aliments sains dans un commerce existant.



### Les fruits orphelins

En Haute-Gaspésie, des initiatives comme les *Fruits orphelins* ont vu le jour. Les fruits orphelins est un réseau de cueillette qui s'organise lors des récoltes provenant des arbres fruitiers. La distribution des fruits de la récolte s'organise selon la règle du glanage où 1/3 de la cueillette va au producteur-proprétaire, 1/3 au cueilleur et 1/3 à un organisme communautaire. En 2017, les fruits orphelins ont permis de cueillir et de partager avec organismes communautaires de la Haute-Gaspésie environ 1 ½ tonnes de fruits. D'autres MRC veulent s'inspirer de cette pratique issue du glanage.

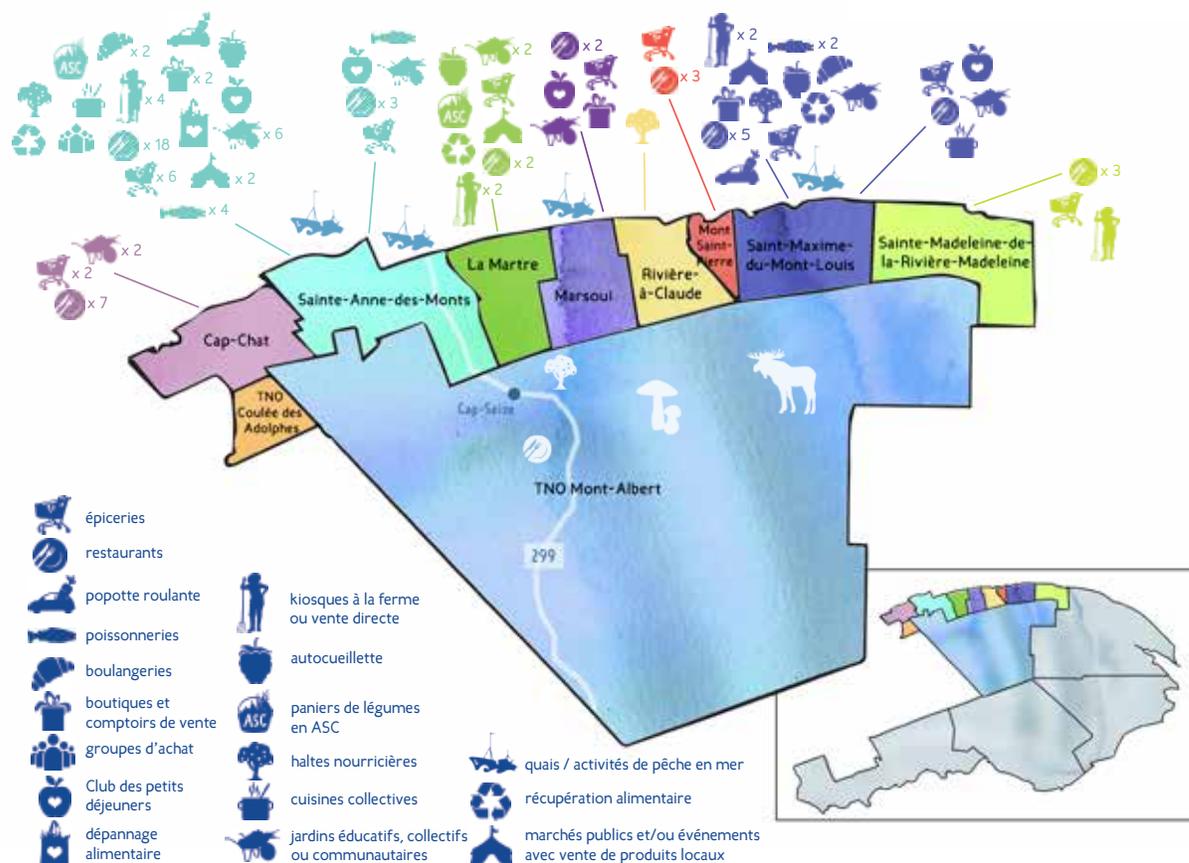
### La halte-nourricière

Une autre initiative a pris forme en Haute-Gaspésie. Trois haltes-nourricières ont été implantées, et sont des jardins de type forêt nourricière. Une forêt nourricière s'inspire de la forêt naturelle et contient notamment des arbres fruitiers, des arbustes, des légumes et des herbacées vivaces.

« Le principe de la halte-nourricière est simple. Tout le monde a accès gratuitement aux produits. Les gens s'arrêtent, ramassent quelques légumes puis quittent. « On croit que les citoyens sont capables d'utiliser la halte de façon responsable, explique Valérie Allard de la Coop du Cap. En aucun temps, on ne veut que les gens se sentent comme des voleurs. Ça leur appartient. En échange, on demande simplement aux gens d'adopter un esprit de partage et d'en laisser aux autres. »

## Cartographie de l'accès alimentaire en Haute-Gaspésie

Par ailleurs, la démarche *Nourrir notre monde* en Haute-Gaspésie (issue de l'équipe en développement social de la MRC de la Haute-Gaspésie) a répertorié et cartographié l'accès alimentaire en Haute-Gaspésie. Sur cette carte, on peut y voir non seulement l'accès aux commerces en alimentation (tel que mesuré par les cartes sur les déserts alimentaires), mais la carte inclut aussi les popotes roulantes, les groupes d'achats, les ressources en dépannage alimentaire, les cuisines collectives, les jardins, les marchés publics, les quais et autres activités de pêche en mer, etc.



## La caravane des cultures

En l'absence de marchés publics locaux et avec une rareté de supermarchés, la population de la MRC des jardins de Napierville peut compter sur un marché ambulant (camion) qui livre des légumes frais et produits localement dans plusieurs municipalités. Baptisé la Caravane des cultures, le marché ambulant roule cinq jours par semaine et passe de deux à quatre heures par endroits. Parmi les légumes offerts, on peut retrouver des légumes « moches » comme des concombres qui sont croches ou des tomates un peu déformées à moindre coût. En plus d'améliorer l'accès aux légumes, la Caravane des cultures donne de l'information et propose aussi des recettes avec les produits. Pour l'instant, la Caravane des cultures est un projet pilote, mais les organisateurs espèrent que son succès permettra d'en faire un service permanent.

# Annexe 10

## Définition de *Nourrir notre monde* en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

### Présentation de *Nourrir notre monde*

Nourrir notre monde est un mouvement collectif qui se mobilise pour favoriser une alimentation locale, saine, durable et solidaire. NNM vise à renouer les liens entre les « mangeurs » et l'ensemble des acteurs d'un système alimentaire durable. Ce mouvement donne une grande place aux organismes du milieu, à la participation citoyenne et au monde municipal. C'est un projet qui part des besoins des milieux en s'appuyant sur les préoccupations et les priorités locales. Ainsi, Nourrir notre monde se déploie différemment selon les territoires.



Le cœur de Nourrir notre monde, c'est de favoriser ce qu'on appelle *le réseautage de la terre et de la mer à l'assiette*, dont voici les 4 axes :

**A. Rapprocher les acteurs du système bioalimentaire<sup>1</sup> (producteurs, pêcheurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, etc.).**

Par exemple :

- i. En favorisant les circuits courts de distribution.
- ii. En développant notre pouvoir d'agir collectif sur notre système alimentaire et se réappropriant l'accès aux ressources de la terre et de la mer
- iii. Avec pour effet notamment de stimuler l'économie locale et de créer un terreau fertile pour la relève du secteur bioalimentaire.

**B. Favoriser l'accès physique, économique et culturel aux aliments sains, pour tous**

Par exemple :

- i. En développant des projets solidaires tels que la récupération alimentaire qui redistribue les surplus aux personnes en situation de vulnérabilité.
- ii. En soutenant l'agriculture de proximité à petite échelle afin d'améliorer l'offre alimentaire locale.
- ii. En favorisant l'accès à des aliments sains dans les petits commerces ou les dépanneurs de village.

**C. Développer le partage des savoirs autour de la saine alimentation**

Par exemple :

- i. En se réappropriant des savoir-faire ancestraux liés à la chasse, la pêche et la cueillette.
- ii. En apprenant à cultiver, cuisiner, transformer des aliments d'ici, et à les conserver tout au long de l'année.
- iii. En partageant ces connaissances avec nos enfants, par exemple en multipliant les ateliers culinaires et les jardins éducatifs en milieu scolaire.

## **D Revitaliser les milieux par l'implication citoyenne**

Par exemple :

- i. En faisant circuler l'information et en créant des synergies
- ii. En soutenant l'émergence de projets structurants pour le milieu, dans nos municipalités, comme les jardins communautaires et les cuisines collectives.
- iii. En mettant en valeur le pouvoir collectif, en suscitant des interactions sociales et en favorisant le partage, le troc et les échanges entre les citoyens.
- iv. En faisant vivre le cœur des villages afin de rendre les milieux plus dynamiques, attractifs et tendre à une meilleure qualité de vie pour tous.

### **1. Nourrir notre monde, adhère à la définition de l'autonomie alimentaire proposée par le réseau des cuisines collectives du Québec:**

*Dans le respect des êtres humains, de la nature, de tous les êtres vivants et de l'environnement, l'autonomie alimentaire suppose une prise en charge individuelle et collective visant l'accessibilité à une nourriture de qualité et à un meilleur contrôle du système alimentaire qui ne peut se faire sans une démarche d'éducation populaire. L'autonomie alimentaire est un processus de prise de pouvoir permettant, à toutes et à tous, l'exercice du droit à l'alimentation. Source : <http://droitsainealimentation.org/la-declaration>*

### **2. Définition d'un système alimentaire durable**

Un système alimentaire durable est un réseau de collaboration territorial qui intègre la production, la transformation, la distribution, la consommation de produits alimentaires et la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité. Il comprend les acteurs, activités et les infrastructures impliqués dans la sécurité alimentaire d'une population et repose sur une gouvernance alimentaire territoriale. Source : <http://collectivitesviables.org/articles/systeme-alimentaire-durable.aspx>.

---

<sup>1</sup> Le secteur bioalimentaire est l'ensemble des activités économiques reliées à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture, à la transformation des aliments et des boissons, au commerce de ces produits ainsi qu'à la restauration. Au Québec, on distingue l'industrie bioalimentaire de l'industrie agroalimentaire. Alors que l'industrie agroalimentaire s'intéresse essentiellement aux produits agricoles, l'industrie bioalimentaire inclut les produits de la mer.  
<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=6703>